

PARTIE V

PROJETS VISANT A ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Table des matières

PROJETS DU LOT 0.....	5
PROJETS DU LOT 1	11
FICHE-PROJET / PM-1-1 / DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE VOIES LENTES ET CRÉATION D'UN CIRCUIT DIDACTIQUE SUR LE RAVEL	13
FICHE-PROJET / PM-1-2 / AMÉNAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE DE ROUVROY	43
FICHE-PROJET / PM-1-3 / CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES À TORGNY.....	73
FICHE-PROJET / PM-1-4 / AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE VILLAGE DE COUVREUX, DE SON ACCÈS ET DE SES ABORDS	91
FICHE-PROJET / PI-1-1 / MISE EN PLACE D'UNE MOBILITÉ DURABLE ET PARTAGÉE.....	103
FICHE-PROJET / PI-1-2 / MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS FAVORABLES À LA NATURE ET AUX PAYSAGES.....	107
FICHE-PROJET / PI-1-3 / PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA MÉMOIRE HISTORIQUE ET DU PATRIMOINE	113
FICHE-PROJET / PI-1-4 / MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION BURGO-ROUVROY	119
PROJETS DU LOT 2.....	123
FICHE-PROJET / PM-2-1 / DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE CIRCUITS DE DÉCOUVERTE	125
FICHE-PROJET / PM-2-2 / CRÉATION D'UN ATELIER RURAL	131
FICHE-PROJET / PM-2-3 / AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA VOIRIE RÉGIONALE.....	137
FICHE-PROJET / PM-2-4 / CONCRÉTISATION DES PROJETS DU PAED	141
FICHE-PROJET / PM-2-5 / CRÉATION D'UNE MAISON DE LA NATURE ET DE LA VIGNE À TORGNY	145
FICHE-PROJET / PI-2-1 / RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE	149
FICHE-PROJET / PI-2-2 / FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS AU DÉPART D'UN AGENDA COMMUN DES MANIFESTATIONS.....	153
FICHE-PROJET / PI-2-3 / RECONNAISSANCE D'INSTITUTIONS CULTURELLES	157
FICHE-PROJET / PI-2-4 / CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	161
FICHE-PROJET / PI-2-5 / POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	165
FICHE-PROJET / PI-2-6 / PROMOTION DE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE	171
PROJETS DU LOT 3.....	175
FICHE-PROJET / PM-3-1 / CRÉATION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET TREMPLINS.....	177
FICHE-PROJET / PM-3-2 / CRÉATION D'UNE SALLE DE MUSIQUE ACTUELLE.....	179
FICHE-PROJET / PM-3-3 / CRÉATION D'UN LIEU ET D'UNE DYNAMIQUE DE RENCONTRE ET DE SOLIDARITÉ	181
FICHE-PROJET / PM-3-4 / RÉNOVATION DE L' ANCIENNE GARE DE LAMORTEAU.....	183
FICHE-PROJET / PM-3-5 / RÉNOVATION DE LA SALLE DE VILLAGE D'HARNONCOURT	185

Projets du lot 0

Définition : le Lot o répertorie les initiatives entreprises depuis le début de l'Opération de Développement rural, par la Commune ou par d'autres opérateurs, en cours ou achevées, qui portent également la stratégie du PCDR. Chacune est présentée, dans le tableau suivant, en regard de l'objectif qu'elle sert prioritairement.

À dix ans, un territoire qui...		Initiatives entreprises concomitamment à l'Opération de développement rural
Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	
Cultive sa distinction	Préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)	- Aménagement de plusieurs points de vue par la Commune (5 réalisés sur 10) et établissement d'une carte touristique par la Maison du Tourisme de Gaume (en cours) - Etablissement de la charte paysagère du Parc naturel de Gaume (en cours) - Développement d'un Festival Nature au ROx, en association avec le Festival Nature de Namur, et mise en place par la Commune d'un « parcours nature » sur le Ravel entre Harnoncourt et Lamorteau (photos sur bâches) - Mise à disposition par la Commune de nouveaux terrains pour le projet Life Herbage - Mise en place de l'aménagement foncier sud : des fiches projets prévoient la création de haies, de vergers (en cours)
	Investit dans la culture, les artistes et le sport	- Concrétisation du projet « Pied en Coulisses » (création culturelle) à Lamorteau (portage associatif et projet LEADER) - Mise en place de l'équipe d'animation du ROx (employés, commissions participatives et équipe de bénévoles)
	Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable	- Adhésion de la Commune à la Convention des Maires pour l'énergie et le climat et établissement du PAEDC - Isolation des bâtiments communaux (écoles de Lamorteau, Harnoncourt, Dampicourt, Maison communale), étude énergétique du presbytère de Montquintin - Projet de mise en place d'une éolienne sur le site de Burgo (portage privé avec participation communale)

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

	Intègre Burgo Ardennes dans son développement	- Mise en place d'une concertation avec Burgo Ardennes dans le cadre de la CLDR ; place réservée systématiquement à l'usine dans le bulletin communal (détail : fiche projet lot 1)
Nourrit les relations	Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes	- Rénovation de la traversée de Dampicourt avec création d'une voie lente le long de la N87 (en travaux à l'été 2018) - Mise en place de l'aménagement foncier sud : des fiches projets prévoient la création de voies de mobilité douce (en cours). - Participation de la Commune aux projets de mobilité douce suivants : W9, point-nœud, projet pilote « Atlas des chemins »
	Aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire	- Ouverture d'une crèche communale à Harnoncourt (inaugurée en 2017) - Extension des écoles de Lamorteau et Harnoncourt (subside accordé à l'été 2018) - Aménagement des abords de l'école de Lamorteau, extension de la cour (travaux en cours) - Mise en vente de plusieurs terrains à bâtir par la Commune à Harnoncourt (en cours)
	Structure et renforce le tissu associatif	- Mise en place de divers projets fédérateurs : portes ouvertes du ROx, Week-end Saule en Vie... - Création d'un bâtiment pour les scouts à Lamorteau (en cours) - Mise à disposition par la Commune d'étudiants (été solidaire) à plusieurs associations. En 2018 : Eco-culture, bibliothèque, cercle horticole
	Diversifie et partage les solutions de mobilité	- Création de balades PMR sur le RAVeL à Rouvroy et dans le village d'Harnoncourt au départ de l'ancienne gare
	Lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide	- Création et rénovation de logements sociaux par la Virtonnaise - Mise en place de Plaines de vacances, communale via le CPAS et au ROx via une initiative privée (en cours) - Extension en 2018 de la bibliothèque de Lamorteau qui se développe selon la perspective « tiers lieu », c'est-à-dire un espace de rencontre entre la maison et le travail (en cours)

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

Ensemence l'économie	Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux	- Projet Saule en Vie visant à développer la culture de l'osier, l'usage de la vannerie à Rouvroy mais aussi valoriser les villages de Montquintin et Couvreur, avec création d'un salicetum - Projet du Syndicat d'initiative « balade des chefs » - Achat d'un terrain par la commune pour permettre l'extension du vignoble communal en 2018
	Élargit et déploie ses atouts touristiques	- Installation d'une Station Web météo, initiative privée avec soutien communal (en cours) - Création d'une plaine de jeux à Montquintin sur le thème du château fort (inaugurée à l'été 2018) - Aménagement du centre de Montquintin (enfouissement des câbles électriques, rénovation de murs, aménagement espaces publics) par la Commune (en cours de travaux)
	Aide au développement de projets entrepreneuriaux	- Equipement de la zone d'activité de la gare de Lamorteau (en cours) - Mise en place d'une nouvelle prime en 2018 pour les indépendants (aide aux raccordements réseaux)
Objectifs subordonnés		
Stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local Envisage et exploite les opportunités de coopération transfrontalière Anticipe son aménagement		- Opération d'Aménagement foncier Sud (en cours) - Commission Pep's Lux (en cours) et engagement dans la Convention des Maires pour l'énergie et le climat (2017) - Etude d'aménagement du cœur de Rouvroy - voir fiche projet

Projets du lot 1

**Fiche-projet / PM-1-1 /
Développement du réseau de voies lentes et
création d'un circuit didactique sur le RAVeL**

1. Description du projet

Le projet consiste principalement en la création d'une voie lente traversant le territoire communal depuis la limite avec Virton au nord jusqu'à la frontière française et Torgny au sud, en passant par Dampicourt, Rouvroy, Harnoncourt et Lamorteau. Il s'agit donc de construire une véritable colonne vertébrale de la mobilité douce sur le territoire, en suivant globalement la vallée du Ton avant de s'en écarter pour rejoindre Torgny, ainsi que de connecter l'ensemble des villages à cette dorsale, notamment Couvreur et Montquintin. La présentation cartographique du tracé est reprise en annexe. Ce projet met en œuvre localement l'itinéraire Véloroute régional W9, reliant Aachen à Torgny.

Cet itinéraire a été découpé en 13 tronçons sur le territoire communal, détaillés dans la rubrique « programme des travaux » :

- 6 d'entre eux mobiliseront l'appui financier du Développement rural ;
- 4 seront pris en charge par l'opération d'Aménagement foncier sud, en phase d'étude, qui a intégré dans ses fiches techniques leur réalisation sur son périmètre d'action, dans le cadre de son approche transversale de recomposition territoriale et paysagère. Si, pour des raisons diverses, l'Aménagement foncier ne pouvait intervenir, le Développement rural prendrait leur relais pour soutenir leur concrétisation ;
- 3 tronçons pré-existent et ne demandent pas de soutien financier (traversée de Dampicourt et RAVeL entre Harnoncourt et Lamorteau).

Le projet est complété par l'implantation d'un parcours didactique le long de l'itinéraire de voies lentes ainsi construit. Concrètement, il s'agit de créer une dizaine de panneaux présentant et expliquant les atouts de la commune, tant patrimoniaux que naturels comme par exemple la butte témoin de Montquintin, l'usine Burgo-Ardenne, la gare de Lamorteau et son histoire, la villa gallo-romaine de Torgny, la vigne, le salicetum, la réserve naturelle R. Mayné, des espèces animales emblématiques (lézard des souches, petit rhinolophe), les prairies fleuries... Les thèmes, les textes et la localisation de ces panneaux seront à déterminer avec la CLDR. Une mare didactique pourrait aussi être créée près de l'école de Lamorteau pour compléter le dispositif.

Des bancs, tables de pique-nique et poubelles, implantés à des endroits judicieusement choisis, viendront améliorer le confort des utilisateurs de la voie lente.

L'entretien régulier du réseau ainsi créé devra être prévu et faire l'objet d'un plan de gestion.

A côté de cet itinéraire de base, 8 boucles intercommunales, dont deux avec variante, ont été définies par Idelux-projets publics et les Communes partenaires pour se greffer sur la colonne vertébrale du W9 (voir cartes en annexe). D'une longueur de 40 à 60 kms, elles permettent aux modes doux (cyclistes surtout) de parcourir toute la Gaume et le Pays d'Arlon au départ du W9.

Les boucles 4 et 5¹ concernent plus directement Rouvroy. Elles ne demandent toutefois pas d'aménagements particuliers sur le territoire communal, empruntant des voiries locales carrossables, souvent peu fréquentées. Ces boucles ont été analysées et leur tracé affiné par le Groupe de Travail « mobilité » mis en place au sein de la CLDR, afin de correspondre au mieux au maillage de points nœuds en cours de définition au niveau de la Province de Luxembourg.

2. Justification du projet

Pour l'heure, le réseau de mobilité douce est incomplet sur le territoire communal puisqu'il se résume à un tronçon de Ravel entre Harnoncourt et Lamorteau et à une piste cyclable, peu sécurisante et peu conviviale, sur un côté de la RN87 au sud de Dampicourt jusqu'à la frontière française², disparaissant lors de la traversée de Lamorteau.

Pourtant, la demande exprimée par la population et la CLDR est forte pour que ce réseau soit étoffé afin qu'il puisse :

- Permettre les déplacements en toute sécurité des usagers faibles, entre villages et à l'intérieur de ceux-ci. En particulier, il s'agit de mieux mettre en relation Torgny avec les villages voisins, dont Lamorteau ;
- Limiter la dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, vers les services, les écoles, les équipements de diverses natures (sportifs, culturels...) ;
- Favoriser les échanges, les liens, entre villages et quartiers ;
- Relier Rouvroy à ses voisines, singulièrement le pôle de Virton dont elle dépend fortement au quotidien pour l'emploi, les services, les commerces, mais aussi, à terme, avec les Communes françaises proches ;
- Placer Rouvroy au sein d'un maillage de voies lentes intercommunales et en faire un atout supplémentaire à valoriser au niveau des loisirs et du tourisme, notamment dans le cadre de l'itinéraire W9 et des boucles intercommunales qui s'y greffent, où Torgny représente une étape importante.

Ainsi, cet itinéraire remplit diverses fonctions suivant l'échelle territoriale considérée :

- Au niveau communal, il permet à la population et aux visiteurs de relier les différents villages et centres d'intérêt du territoire par des modes de déplacements doux, en site propre et sécurisé ou sur voiries secondaires. Seuls Cuvreux et Montquintin en sont éloignés, mais des dispositifs sont prévus pour connecter ces deux villages au réseau, sous la forme d'un marquage au sol sur des voiries secondaires ;
- A l'échelle pluricommunale, il met en connexion la commune de Rouvroy à Virton d'une part et à la France voisine d'autre part ;
- A l'échelle régionale, il contribue à la création de l'itinéraire Véloroute W9 reliant Aachen à Torgny (son tracé général est repris en annexe). La réalisation progressive de ce tracé Véloroute dans le sud de la province de Luxembourg, depuis Martelange jusque Torgny, est coordonnée par Idelux-projets publics, en partenariat avec les 12 Communes concernées (6 par le tracé proprement dit et 6 par les bouclages qui s'y greffent -cf. ci-avant). Sa mise en œuvre se fait progressivement, en fonction des opportunités de financement qui se présentent.

¹ Boucle transfrontalière qui correspond, en pratique, au tracé de la boucle 4 « cyclo » de la Lorraine Gaumaise

² La création d'une voie lente dans la traversée de Dampicourt, prise en charge par le SPW, est en cours.

Le tracé projeté présente aussi la particularité de longer ou permettre d'observer différents atouts naturels et patrimoniaux du territoire. Il pourra ainsi utilement servir de support à l'organisation d'événements et à la mise en valeur didactique des éléments d'intérêt du territoire.

Enfin, il s'agit d'animer et de faire vivre le réseau de voies lentes ainsi créé, notamment envers les écoles découvrant la partie la plus méridionale de la Belgique (classes vertes de Buzenol...). En particulier, l'extension de celui-ci vers Torgny permet aussi de toucher un public plus touristique (mise en valeur de la villa gallo-romaine enterrée) ou intéressé par l'environnement et les paysages (mise en valeur de la biodiversité et des sites d'intérêt paysager).

Liens au diagnostic partagé :

- *Dans une commune petite, excentrée, à vocation touristique assumée, composée de sept villages, il est important de poursuivre le développement du réseau des voies lentes en site propre, pour un usage à la fois utilitaire et de découverte, en tirant parti de l'existant, localement et dans les communes voisines.*
- *Dans un territoire très fortement dépendant d'autres territoires pour nombre de services fondamentaux, il est important de pouvoir proposer un panel de solutions de mobilité appropriées aux besoins et capacités des différentes catégories d'habitants, mais aussi d'encourager activement ces derniers à les employer.*
- *Il est aussi important, en interne, de créer plus de liens entre les villages, de miser davantage sur leurs complémentarités et leurs particularités afin de lutter contre le sentiment d'isolement parfois ressenti et d'accroître le sentiment d'appartenance collectif.*
- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien.*
- *Afin d'augmenter la part jeune de la population, il est important de répondre au mieux aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir qui touchent à l'enseignement fondamental, l'accueil extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture ainsi qu'à l'action du monde associatif dirigée vers ces publics.*

Le caractère rural du projet tient essentiellement à sa finalité visant à relier physiquement par des voies lentes des entités villageoises éparpillées sur le territoire, en l'absence d'alternatives efficaces aux véhicules motorisés individuels.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et l'objectif spécifique : « un territoire qui relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes » par la création d'une liaison « physique » douce et sécurisée, entre villages et entre communes ».

Il contribue également à l'atteinte de cinq autres objectifs spécifiques :

- « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) » en favorisant une meilleure accessibilité « douce » à ces atouts mais aussi une meilleure connaissance de ces derniers via le circuit didactique ;

- « un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement » par la mise en évidence de l'usine, grâce au circuit didactique, sur le tronçon de voie lente qui la longe. De même, la voie lente permettra au personnel de l'usine qui le souhaite de la rejoindre autrement qu'en véhicule motorisé ;
- « un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable » et « un territoire qui diversifie et partage les solutions de mobilité », en stimulant l'utilisation de moyens de déplacements doux, alternatifs à la voiture et autres déplacements motorisés ;
- « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques » en positionnant Rouvroy et ses atouts touristiques majeurs au sein d'un maillage de voies lentes, le long du véloroute W9 et de plusieurs boucles intercommunales.

Il participe aussi à l'atteinte de deux objectifs subordonnés :

- « un territoire qui anticipe son aménagement », en contribuant à la structuration de l'ensemble du territoire au niveau de la mobilité douce et plaçant celle-ci dans une perspective large, transcommunale et transfrontalière ;
- « un territoire qui envisage et exploite les opportunités de coopération transfrontalière » car la voie lente créée met en connexion le territoire avec la France voisine et servira ainsi de support aux déplacements frontaliers au quotidien.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Aménagement du cœur de village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Aménagements de sécurité sur la voirie régionale (PM-2-3) ;
- Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4).
- Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;
- Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;
- Mise en place d'une concertation Burgo-Rouvroy (PI-1-4) ;
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (PI-2-4) ;
- Poursuite du développement touristique (PI-2-5) ;
- Mobilité durable et partagée (PI-1-1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact important sur les relations sociales puisqu'il est prioritairement destiné à faciliter et susciter les liens entre villages, entre habitants, entre communes. Il a aussi un impact fort sur l'environnement en favorisant et promouvant les déplacements doux, alternatifs aux véhicules motorisés. Il présente aussi un impact positif sur l'économie, en facilitant l'accès aux commerces, entreprises et services locaux et supracommunaux autrement qu'en véhicules motorisés, en augmentant l'attractivité touristique de Rouvroy, ainsi qu'en mobilisant des entreprises pour la réalisation des travaux envisagés.	+++	+++	++

5. Localisation et statut

- Localisation : voir cartes en annexe ;
- Statut au plan de secteur : Variable. Essentiellement : zone d'habitat à caractère rural, zone agricole et zone d'activité économique industrielle ;
- Statut de propriété : voiries et espaces publics communaux essentiellement mais aussi régionaux à hauteur du carrefour entre la RN871 et RN88 et dans la traversée de Dampicourt + traversée de la propriété privée de la MRS de Rouvroy et de propriétés privées en aval de Lamorteau (traversée du Ton par une passerelle).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Rouvroy ;
- Parties prenantes : la CLDR, la RW, les partenaires du projet W9 et de l'Aménagement foncier sud, les opérateurs touristiques publics (SI et MT) et privés comme vecteurs de promotion.

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet de lot 1 :

- Vision claire du tracé des différentes composantes du projet ;
- Effet levier important sur la vie locale et associative (lien) ainsi que sur l'attractivité économique et touristique ;
- Complémentarités avec l'Aménagement foncier sud ;
- Projet soutenant d'autres actions (mobilité durable et partagée, circuits de découverte) et desservant des lieux aménagés dans le cadre du PCDR.

▪ État du dossier

- Tracés du projet W9 et des boucles intercommunales définis précisément par Idelux-projets publics, en partenariat avec les Communes concernées, avec apports du GT « mobilité » mis en place dans le cadre de l'ODR afin de garantir la cohérence entre démarches tout en relayant sa connaissance de terrain ;
- Esquisse d'avant-projet établie par les responsables de l'Aménagement foncier sud ou l'auteur du PCDR suivant les tronçons, avec estimation du coût des travaux.

▪ Programme des travaux

Sur le territoire communal, l'itinéraire W9 se compose de treize tronçons (voir cartes en annexe), existants ou à aménager, soit du nord au sud :

- Tronçon 1 : au niveau de la rue de Banière, entre la frontière avec Virton et la N88 : les travaux consistent en un simple marquage au sol, s'agissant d'une voirie hydrocarbonée en bon état, à desserte locale (longueur : +- 730m) ;
- Tronçon 2 : le long de la N88 et au niveau de son croisement avec la N871, sur +- 200m : création d'un tronçon en site propre de voie lente en pavés de béton de 2,5m de large sur l'accotement sud de la route puis construction d'un passage surélevé pour traverser la N871 ;

- Tronçon 3 : dans la traversée de Dampicourt, le long de la N871 (rue du 8 septembre) : utilisation de la voie lente en cours de construction par le SPW du côté droit de la chaussée. Pas d'aménagement particulier à prévoir ;
- Tronçon 4 : à la sortie de Dampicourt, après traversée de la chaussée, utilisation de la piste cyclable existante pendant environ 140 mètres ;
- Tronçon 5 : création, sur l'assiette d'un sentier existant, d'une voie lente en site propre, en béton, de 2,5 m de large sur +300 m de long, s'écartant progressivement de la N871 pour passer dans un tunnel sous la rue de l'Usine. Un système de franchissement d'un petit fossé humide est prévu (pose d'un tuyau) ;
- Tronçon 6 : au départ de la rue de l'Usine, à l'arrière de la station d'épuration, transformation du chemin agricole existant en voie lente bétonnée, sur 2,5m de large et +1.000m de long, jusqu'à la limite de propriété du home « La Sainte-Famille » ;
- Tronçon 7 : traversée de la propriété du home sur son flanc est, avec une voie lente bétonnée de 2m de large (3m avec assises en herbe) sur 380m de long. Ce tronçon a été étudié par le SPW dans le cadre de l'Aménagement foncier sud ;
- Tronçon 8 : entre la propriété du home et le ROx/début du RAVeL (N87 – Avenue Adam) : élargissement du trottoir existant côté nord, pour le porter à 2,5m de large, sur 350m ;
- Tronçon 9 : utilisation du tronçon de RAVeL existant entre Harnoncourt (arrière du ROx) et Lamorteau (site de l'ancienne gare). Pas d'aménagements prévus (sauf circuit didactique – voir ci-après) ;
- Tronçon 10 : prolongation du RAVeL sur un chemin existant situé entre la rue de Montmédy et le Ton, jusqu'à la frontière française vers Ecouvies. Création d'une voie lente bétonnée de 2m de large (4,6m avec assises en herbe) sur 800m de long. Ce tronçon a été étudié par le SPW dans le cadre de l'Aménagement foncier sud ;
- Tronçon 11 : tronçon permettant de traverser le Ton, à hauteur de la frontière française, entre le prolongement du RAVeL ci-avant et la route « du bas » entre Lamorteau et Torgny. Il se compose d'une piste en béton à créer, de 2,5m de large sur 400m de long, avec construction d'une passerelle en bois lamellé-collé permettant de franchir le Ton. Ce tronçon sera réalisé dans le cadre de l'Aménagement foncier sud ;
- Tronçon 12 : le long de la route « du bas » entre Lamorteau et Torgny (rue de la Rosière) : création d'une voie lente bétonnée en site propre, de 2m de large (4m avec assises en herbe), sur une distance de 1.690m. Ce tronçon a été étudié par le SPW dans le cadre de l'Aménagement foncier sud. Il est complété par des travaux annexes de plantations (alignements d'arbre, haies, pré de fauche...) ;
- Tronçon 13 : utilisation d'une voirie agricole longeant la Chiers jusqu'au bas de Torgny : les travaux consistent en un simple marquage au sol, s'agissant d'une voirie hydrocarbonée en bon état, à desserte locale (longueur : + 1.900m).

A côté de cet itinéraire, deux liaisons privilégiées reliant celui-ci à Couvieux d'une part et à Montquintin d'autre part sont prévues :

- Vers Couvieux : depuis le W9 à hauteur de Dampicourt, utilisation de la rue aux Haies, du Chemin de Grihire puis de la route vers Couvieux et enfin de la route de Villers-la-Loue jusqu'au centre de Couvieux. Sa longueur est d'environ 3.900m. Un itinéraire alternatif ou complémentaire pourrait consister à relier Couvieux au W9 vers le sud, via le chemin longeant le ruisseau de Couvieux puis Ecouvies (France) ;
- Vers Montquintin : utilisation de la rue de France débutant le long de la RN871 à hauteur de la rue de l'usine (station essence). La longueur de cette liaison est d'environ 1.700m.

Ces liaisons empruntent des routes secondaires et des chemins agricoles en bon état. Un simple marquage au sol y est donc prévu.

L'ensemble des travaux décrits ci-avant sont complétés par la mise en place d'une signalétique directionnelle.

Le sentier didactique le long du RAVeL consistera pour sa part à planter 10 panneaux d'informations, régulièrement et judicieusement répartis, mettant en valeur et expliquant les atouts patrimoniaux du territoire. S'y ajoute la pose de 10 bancs, 5 tables de pique-nique et 15 poubelles, pour améliorer le confort des utilisateurs de l'itinéraire.

▪ **Planification**

Projet de lot 1 (2018-2021)

- Phasage : le projet pourra être mis en œuvre en plusieurs phases, correspondant à autant de conventions de financement.

▪ **Démarches administratives à réaliser**

- Contacts avec les administrations concernées par le projet et le tracé ;
- Convention de faisabilité et mise en place d'un Comité d'accompagnement (pour chacune des phases le cas échéant) ;
- Sollicitation et obtentions des subsides (pour chacune des phases le cas échéant) ;
- Acquisition des emprises nécessaires sur les propriétés privées ;
- Obtention des permis et autorisations nécessaires.

Des contacts seront également pris avec la Ville de Virton en temps opportun, afin d'envisager la réalisation de l'itinéraire W9 dans une approche transcommunale et ainsi bénéficier d'une aide financière majorée de la part du Développement rural.

▪ **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Plan d'entretien du réseau à mettre en place par la Commune (nettoyage de l'assiette et des abords, tonte des abords à certains endroits) ;
- Mise en place d'actions d'animation et pédagogiques utilisant le réseau ainsi créé comme support.

8. Estimation globale du coût

Total travaux (Développement rural et Aménagement foncier sud)

Tronçon	Travaux projetés (synthèse)	Montant HTVA des travaux
N°1	Marquage sol + signalétique (L=1100m)	3.365,00 €
N°2	Piste en pavés béton à créer (L=200m)	73.000,00 €
N°3	Piste en cours de construction par le SPW	Sans objet
N°4	Piste existante	Sans objet
N°5	Piste en béton à créer sur sentier pré-existant (L=300m)	51.170,00 €
N°6	Piste en béton à créer sur chemin pré-existant (L=1000m)	167.900,00 €
N°7	Piste en béton à créer en site neuf (L=380m) - étude par Aménagement foncier sud	47.500,00 €
N°8	Elargissement du trottoir existant (L=350m)	47.725,00 €
N°9	Piste existante	Sans objet
N°10	Piste en béton à créer (L=800m) sur chemin pré-existant - étude par Aménagement foncier sud	53.000,00 €
N°11	Piste en béton à créer en site neuf (L=400m), avec passerelle pour passage du Ton - prise en charge par l'Aménagement foncier sud	141.000,00 €
N°12	Piste en béton à créer (L=1690m) en bordure de route - étude par Aménagement foncier sud	273.939,00 €
N°13	Marquage sol + signalétique (L=1900m)	8.000,00 €
Liaisons vers Couvreaux et Montquintin	Utilisation de voiries secondaires existantes - Marquage sol + signalétique	21.500,00 €
Sentier didactique	Panneaux didactiques (10) + bancs (10) + tables de pique-nique (5)	38.000,00 €

Coût total HTVA	926.099,00 €
Dont subsidiable en DR (HTVA, hors frais)	410.660,00 €
Dont subsidiables par AF sud (HTVA, hors frais)	515.439,00 €

Développement rural

Poste	Montant	Sources de financement
Total travaux HTVA	410.660,00 €	
Honoraires HTVA		DR (409.877,97€)
Auteur de projet - 3%	12.319,80 €	
Surveillance - 1%	4.106,60 €	Commune (109.877,97€)
Coordination sécurité-santé - 0,60%	2.463,96 €	
Total honoraires HTVA	18.890,36 €	
Total général HTVA	429.550,36 €	
TVA 21%	90.205,58 €	
Total TVAC	519.755,94 €	519.755,94 €

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	9.877,97 €
Total Développement rural			409.877,97€
Solde à charge communale			109.877,97€

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Longueur des voies lentes créées ou aménagées (total DR et AF)	7.750m	PV de réception provisoire, décompte final
Nombre de villages de la commune connectés	5+2	Plans du réseau
Nombre de communes voisines connectées	1 belge + 1 commune française	Plans du réseau
Nombre de circuits didactiques créés	1	PV de réception provisoire, décompte final
Nombre de panneaux installés	10	PV de réception provisoire, décompte final
Nombre de bancs et tables de pique-nique installés	10+5	PV de réception provisoire, décompte final

▪ Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation des voies lentes créées (nombre de personnes par an, 3 ans après la fin des travaux)	A définir	Comptage, selon méthodologie à définir
Nombre d'activités pédagogiques utilisant comme support le circuit didactique	5/an	Inventaire communal

10. Annexes

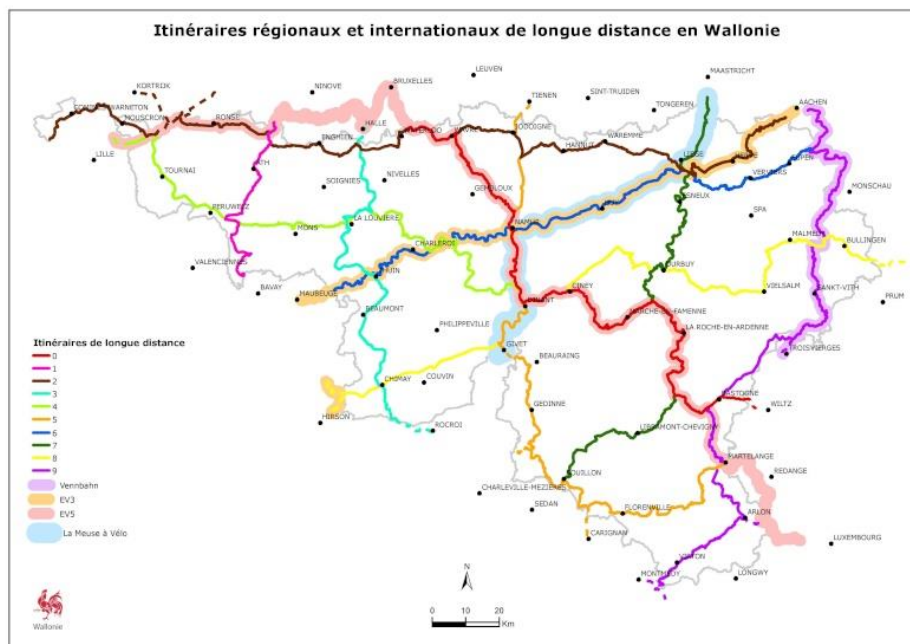
- Supports cartographiques
- Coût estimatif de l'aménagement

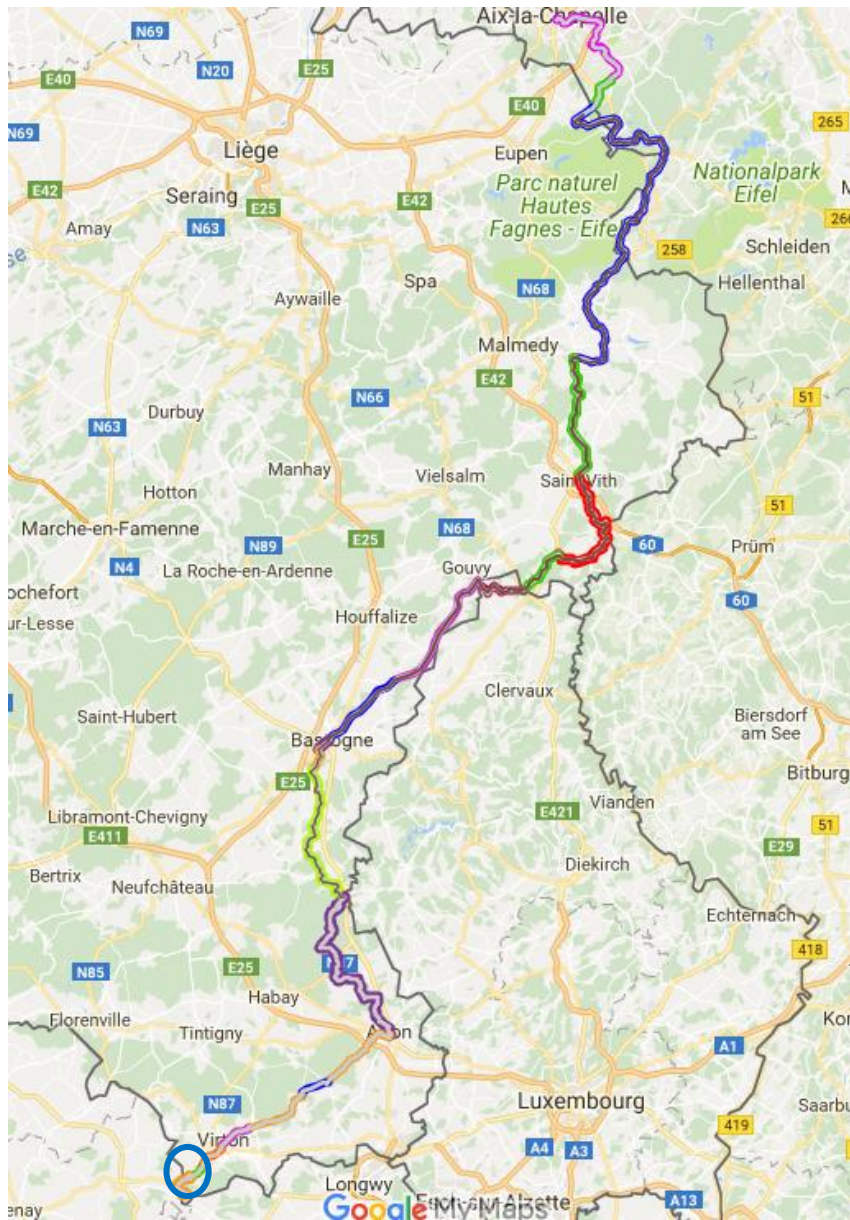
Annexes

Supports cartographiques

Itinéraire Véloroute régional W9 Aachen-Torgny

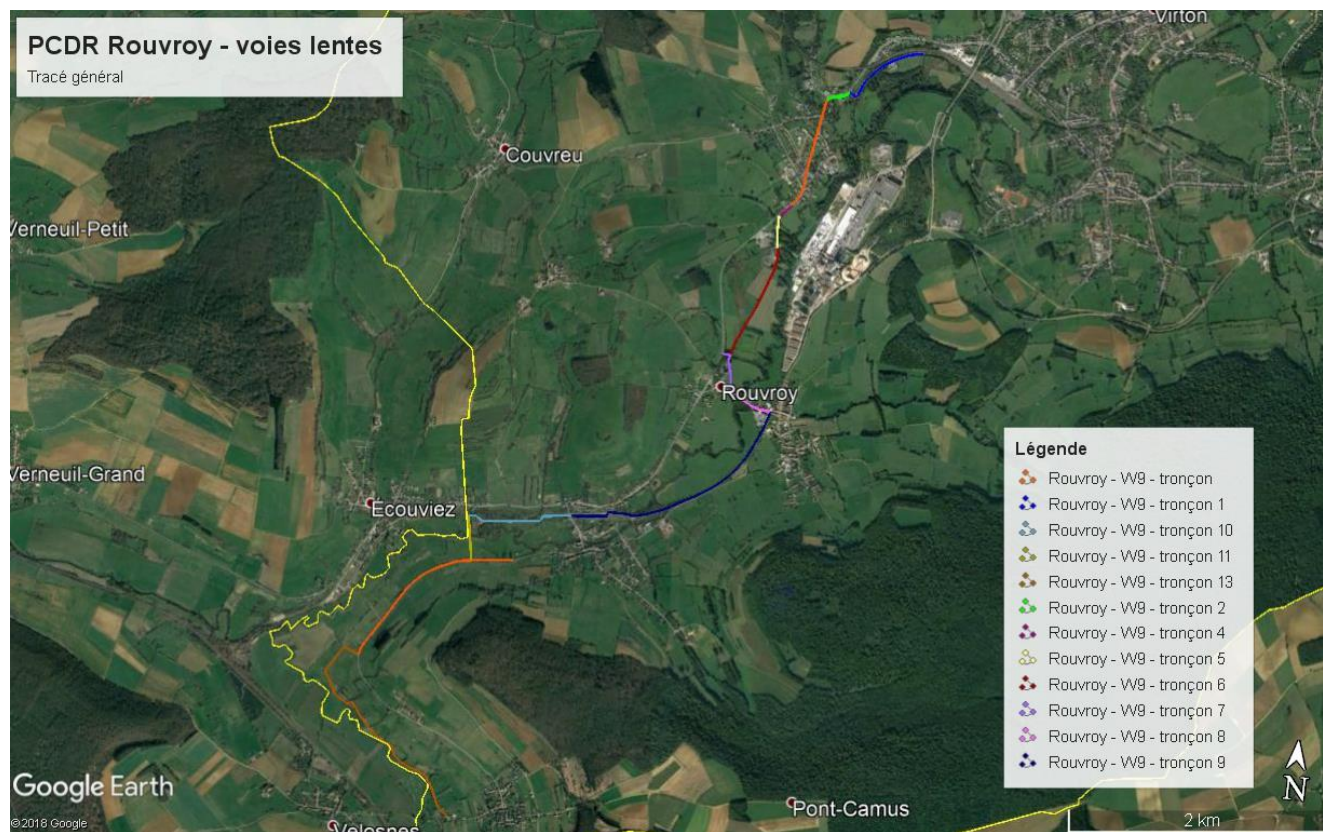
Tracé général





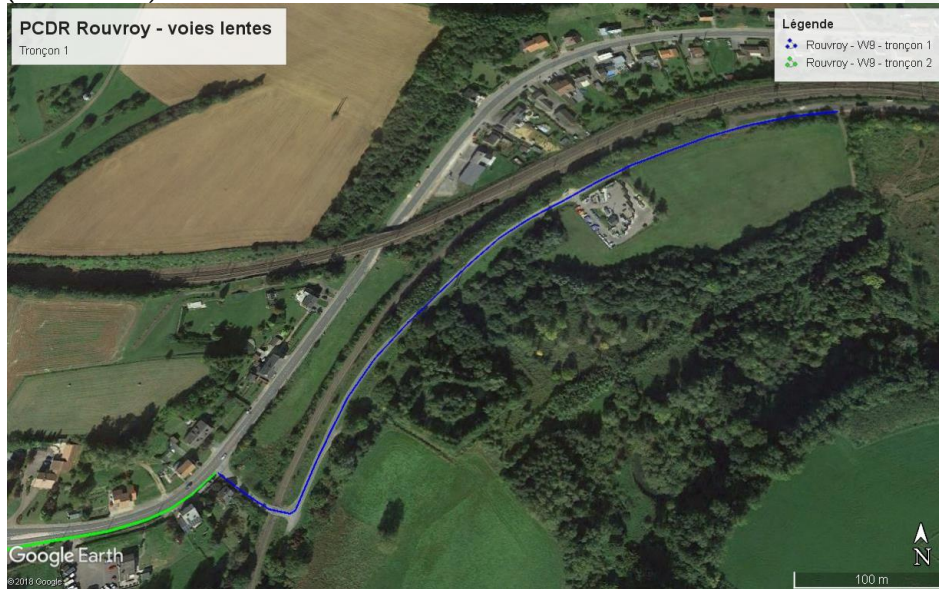
Tracé sur la commune de Rouvroy

Tracé complet



PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

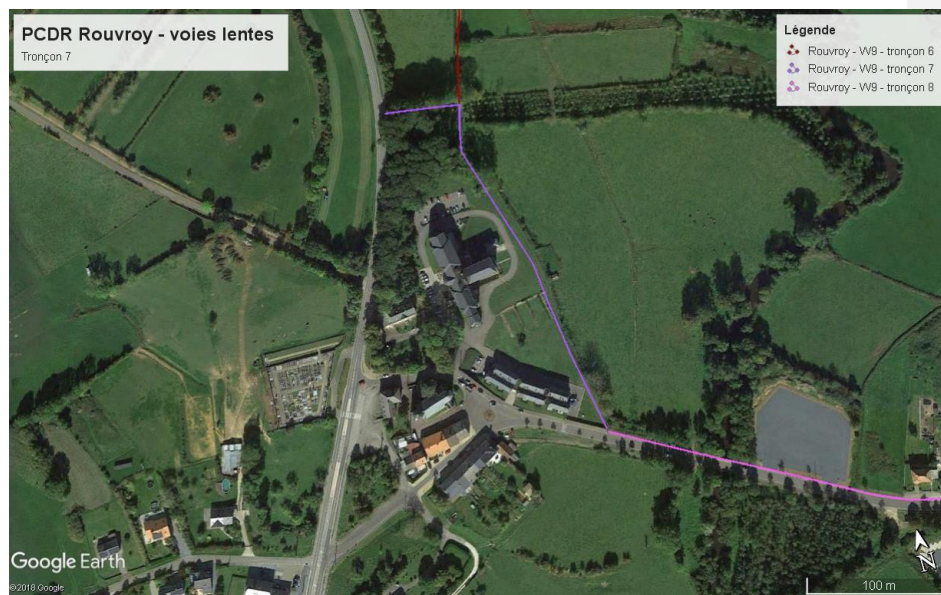
Tracé par tronçon
(du nord au sud)



PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs



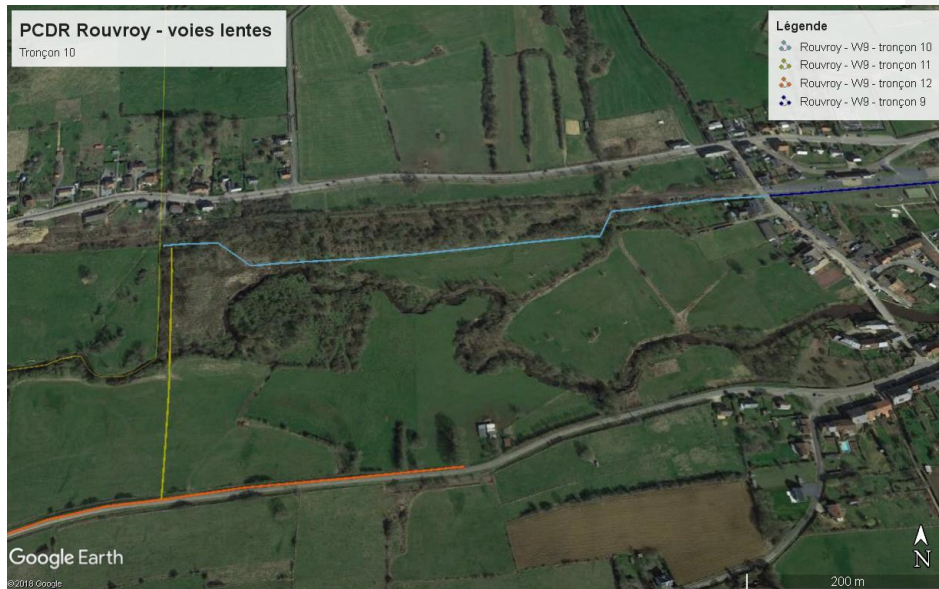
PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs



PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs



PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

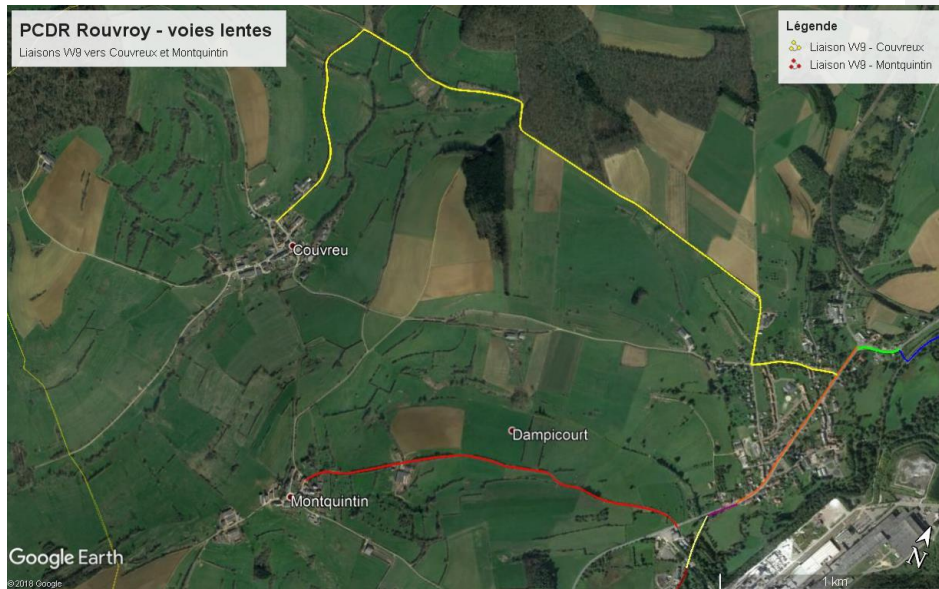


PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs



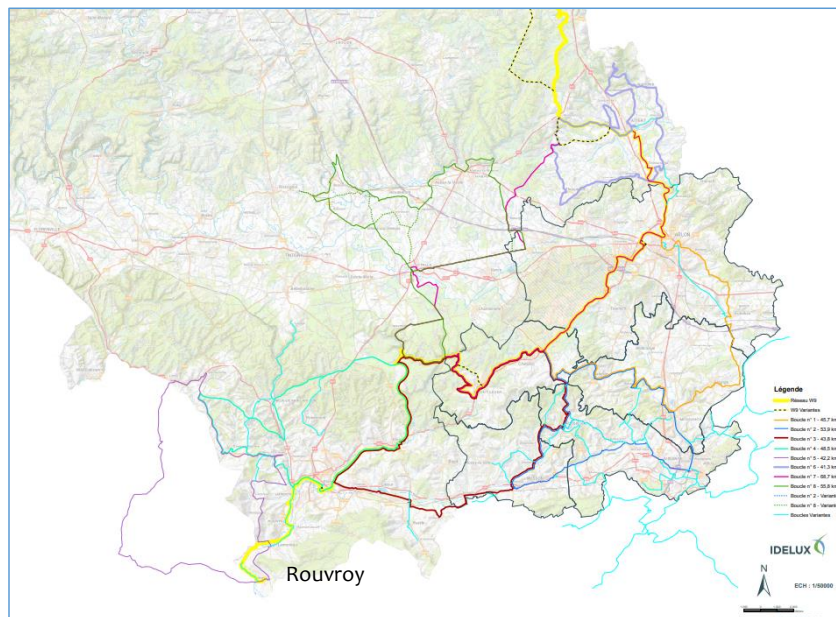
PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

Liaisons W9 vers Couvreur et Montquintin

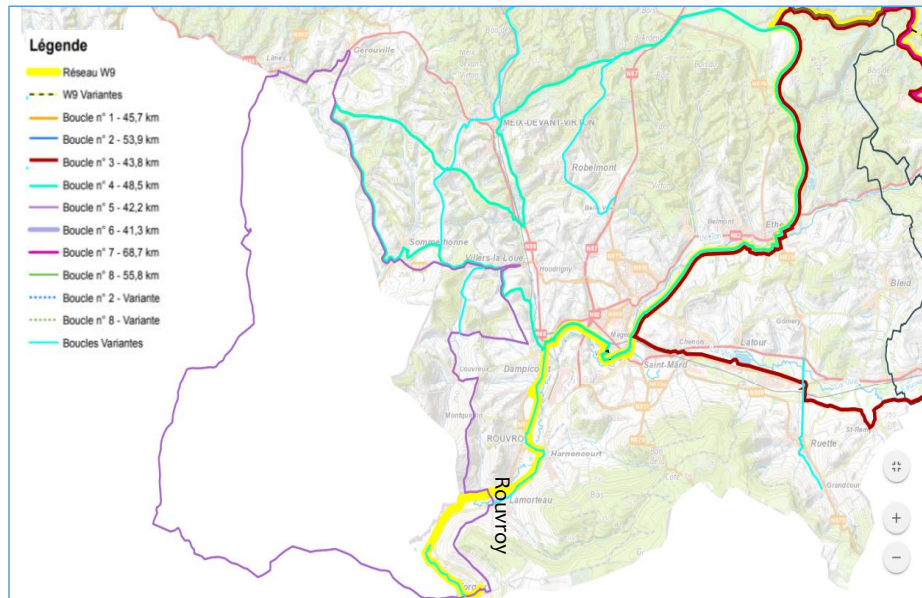


Boucles intercommunales

Tracé général



Tracés au départ de Rouvroy



Le W9 est repris en jaune. Rouvroy est concernée par les boucles 4 et 5 (transfrontalière).

Estimatif détaillé

Tronçon 1 - rue de la Banière (limite commune de Virton - carrefour N88)	Marquage sol + signalétique (L=730m)	Montant
Travaux HTVA		
Délignage	730 m X 0,5 € =	365,00 €
Signalétique et marquage	Forfait	3.000,00 €
Total travaux HTVA		3.365,00 €

Tronçon 2 - long de la N88 et croisement N88/N871	Piste en pavés béton à créer (L=200m)	Montant
Travaux HTVA		
Démolition revêtement hydro	500m²x4€=	2.000,00 €
Terrassement	300 m³ X 20 € =	6.000,00 €
Compactage fond de coffre	500 m² X 1,5 € =	750,00 €
Sous fondation 30 cm	500 m² X 9,5 € =	4.750,00 €
Fondation béton poreux 10 cm	500 m² X 15 € =	7.500,00 €
Bordures béton	400mx50€=	20.000,00 €
Revêtement en pavés béton	500m²x35€=	17.500,00 €
Passage surélevé pour traversée carrefour	Forfait	13.000,00 €
Signalétique	Forfait	1.500,00 €
Total travaux HTVA		73.000,00 €

Tronçon 3 : traversée de Dampicourt, le long de la N871 (rue du 8 septembre)	Piste en cours de construction par le SPW	Montant
Travaux HTVA		
Sans objet		

Tronçon 4 : utilisation de la piste cyclable existante le long de la N871 (rue du 8 septembre)	Tronçon existant	Montant
Travaux HTVA		
Sans objet		

Tronçon 5 - site propre entre la N871 et le tunnel sous la rue de l'Usine	Piste en béton à créer sur sentier pré-existant (L=300m)	Montant
Travaux HTVA		
Terrassement	500m ³ X 20 € =	10.000,00 €
Tuyau	4mX180€ =	720,00 €
Compactage fond de coffre	750 m ² X 1,5 € =	1.125,00 €
Sous fondation 30 cm	750 m ² X 9,5 € =	7.125,00 €
Fondation 10 cm	750 m ² X 6 € =	4.500,00 €
Revêtement en béton 20 cm	750m ² X 34 € =	25.500,00 €
Accotement (précriblage)	50m ³ X 16 € =	800,00 €
Signalétique	Forfait	1.400,00 €
Total travaux HTVA		51.170,00 €

Tronçon 6 - site propre entre le tunnel sous la rue de l'Usine et la propriété du Home	Piste en béton à créer sur chemin pré-existant (L=1000m)	Montant
Travaux HTVA		
Terrassement	1500m ³ X 20 € =	30.000,00 €
Compactage fond de coffre	2500 m ² X 1,5 € =	3.750,00 €
Sous fondation 30 cm	2500m ² X 9,5 € =	23.750,00 €
Fondation 10 cm	2500 m ² X 6 € =	15.000,00 €
Revêtement en béton 20 cm	2500m ² X 34 € =	85.000,00 €
Accotement (précriblage)	400m ³ X 16 € =	6.400,00 €
Signalétique	Forfait	4.000,00 €
Total travaux HTVA		167.900,00 €

Tronçon 7 - traversée de la propriété du home jusqu'à la N87-Avenue Adam	Piste en béton à créer (L=380m) - étude par Aménagement foncier sud	Montant
Travaux HTVA		
Estimation piste	380mX125€	47.500,00 €
Total travaux HTVA		47.500,00 €

Tronçon 8 - long de la N87 (Avenue Adam), entre le Home et le début du RAVeL	Elargissement du trottoir existant (L=350m)	Montant
Travaux HTVA		
Démolition (BFE, avaloirs, tuyaux...)	350mx17€=	5.950,00 €
Démolition chaussée	600m²x4€=	2.400,00 €
Terrassement pour EL	125m3X20€=	2.500,00 €
Nouveaux éléments linéaires (BFE)	350mx62€=	21.700,00 €
Revêtement hydrocarboné	455m²X25€=	11.375,00 €
Empierrement	25m3X40€=	1.000,00 €
signalétique	Forfait	2.800,00 €
Total travaux HTVA		47.725,00 €

Tronçon 9 : utilisation du RAVeL existant entre Harnoncourt (ROx) et Lamorteau (gare)	Tronçon existant	Montant
Travaux HTVA		
Sans objet		

Tronçon 10 - prolongement du RAVeL entre Lamorteau et la France (Ecouvies)	Piste en béton à créer (L=800m) sur chemin pré-existant-étude par Aménagement foncier sud	Montant
Travaux HTVA		
Estimation piste	800mX60€	48.000,00 €
Intégration paysagère	Forfait	5.000,00 €
Total travaux HTVA		53.000,00 €

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

Tronçon 11 - jonction tronçon 10 - route du bas entre Lamorteau et Torgny	Piste en béton à créer en site neuf (L=400m), avec passerelle pour passage du Ton – prise en charge par AF Sud	Montant
Travaux HTVA		
Terrassement	600m3 X 20 € =	12.000,00 €
Compactage fond de coffre	1000 m² X 1,5 € =	1.500,00 €
Sous fondation 30 cm	1000m² X 9,5 € =	9.500,00 €
Fondation 10 cm	1000 m² X 6 € =	6.000,00 €
Revêtement en béton 20 cm	1000m² X 34 € =	34.000,00 €
Passerelle sur Ton	Forfait	75.000,00 €
Signalétique	Forfait	3.000,00 €
Total travaux HTVA		141.000,00 €

Tronçon 12 - long de la route du bas entre Lamorteau et Torgny	Piste en béton à créer (L=1690m) en bordure de route - étude par Aménagement foncier sud	Montant
Travaux HTVA		
Estimation piste	1690mX125€	211.250,00 €
Création d'un alignement (haie)		37.500,00 €
Création d'un accès aux parcelles		14.040,00 €
Création d'une bande de pré de fauche		8.969,00 €
Suppression de haies		2.180,00 €
Total travaux HTVA		273.939,00 €

Tronçon 13 - voirie agricole le long de la Chiers jusque Torgny	Marquage sol + signalétique (L=1900m)	Montant
Travaux HTVA		
Signalétique et marquage	Forfait	8.000,00 €
Total travaux HTVA		8.000,00 €

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

Tronçons complémentaires - liaisons W9 vers Couvreur et Montquintin	Utilisation de voiries secondaires existantes - Marquage sol + signalétique	Montant
Travaux HTVA		
Liaison Dampicourt vers Couvreur (L=3900m)	Forfait	14.000,00 €
Liaison Rue de France (station essence) vers Montquintin (L=1700m)	Forfait	7.500,00 €
Total travaux HTVA		21.500,00 €

Création d'un sentier didactique le long du RAVeL		Montant
Travaux HTVA		
Fourniture et pose de panneaux didactiques	10	20.000,00 €
Fourniture et pose de bancs	10	8.000,00 €
Fourniture et pose de tables de pique-nique	5	10.000,00 €
Fourniture et pose de poubelles	15	6.000,00 €
Total travaux HTVA		38.000,00 €

SYNTHESE

Tronçon	Travaux projetés (synthèse)	Montant HTVA des travaux
Tronçon 1 - rue de la Banière (limite commune de Virton - carrefour N88)	Marquage sol + signalétique (L=1100m)	3.365,00 €
Tronçon 2 - long de la N88 et croisement N88/N871	Piste en pavés béton à créer (L=200m)	73.000,00 €
Tronçon 3 : traversée de Dampicourt, le long de la N871 (rue du 8 septembre)	Piste en cours de construction par le SPW	Sans objet
Tronçon 4 : utilisation de la piste cyclable existante le long de la N871 (rue du 8 septembre)	Sans objet	Sans objet

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs

Tronçon 5 - site propre entre la N871 et le tunnel sous la rue de l'Usine	Piste en béton à créer sur sentier pré-existant (L=300m)	51.170,00 €
Tronçon 6 - site propre entre le tunnel sous la rue de l'Usine et la propriété du Home	Piste en béton à créer sur chemin pré-existant (L=1000m)	167.900,00 €
Tronçon 7 - traversée de la propriété du home jusqu'à la N87-Avenue Adam	Piste en béton à créer en site neuf (L=380m) - étude par Aménagement foncier sud	47.500,00 €
Tronçon 8 - long de la N87 (Avenue Adam), entre le Home et le début du RAVeL	Elargissement du trottoir existant (L=350m)	47.725,00 €
Tronçon 9 : utilisation du RAVeL existant entre Harnoncourt (ROx) et Lamorteau (gare)	Sans objet	Sans objet
Tronçon 10 - prolongement du RAVeL entre Lamorteau et la France (Ecouvies)	Piste en béton à créer (L=800m) sur chemin pré-existant-étude par Aménagement foncier sud	53.000,00 €
Tronçon 11 - jonction tronçon 10 - route du bas entre Lamorteau et Torgny	Piste en béton à créer en site neuf (L=400m), avec passerelle pour passage du Ton	141.000,00 €
Tronçon 12 - long de la route du bas entre Lamorteau et Torgny	Piste en béton à créer (L=1690m) en bordure de route - étude par Aménagement foncier sud	273.939,00 €
Tronçon 13 - voirie agricole le long de la Chiers jusque Torgny	Marquage sol + signalétique (L=1900m)	8.000,00 €
Tronçons complémentaires - liaisons W9 vers Couvreur et Montquintin	Utilisation de voiries secondaires existantes - Marquage sol + signalétique	21.500,00 €
Création d'un sentier didactique le long du RAVeL	Panneaux didactiques (10) + bancs (10) + tables de pique-nique (5)	38.000,00 €

Coût total HTVA	926.099,00 €
Dont DR	410.660,00 €
Dont AF sud	515.439,00 €

Fiche-projet / PM-1-2 / Aménagement du cœur du village de Rouvroy

1. Description du projet

Le projet consiste en un réaménagement général du village de Rouvroy.

Il est guidé par les éléments de philosophie suivants :

- Réduction de la place et du confort accordés à la circulation automobile ;
- Augmentation du confort des déplacements cyclo-piétons ;
- Mise en valeur de l'église, dont la tour et le clocher sont classés, et verdissement général ;
- Augmentation des fonctions (rencontre, service) ;
- Augmentation du potentiel constructible ;
- Plus grande intégration des différentes parties du village ;
- Prise en compte des besoins spécifiques des pensionnaires et travailleurs du Home de la Sainte-Famille.

Bref, il s'agit que Rouvroy apparaisse et fonctionne davantage comme un village complet dans ses diverses fonctions et beaucoup moins comme une zone de carrefour ou de transit routier.

L'aménagement comporte l'ensemble des interventions suivantes :

- Démolition de l'ancienne hostellerie ;
- Création d'un parvis devant l'église ;
- Suppression d'une zone de tarmac entre l'église et une ligne d'habitations (création d'une façade arrière aménagée comprenant cours et terrasses) ;
- Création d'une traversée cyclo-piétonne du site ;
- Création d'espaces de rencontres extérieurs ;
- Enfouissement du réseau électrique ;
- Délimitation et équipement d'une zone de service – accessible depuis la N87 – et de deux zones d'habitat supplémentaires ;
- Délimitation de zones de parking devant l'église et le home ;
- Réduction de la surface goudronnée du rond-point actuel ;
- Installation de systèmes de ralentissement de la vitesse aux entrées du village, en ce compris sur la voirie régionale (N87) ;
- Délimitation d'une voie lente (1,8m de large) vers le ROx, via un rétrécissement de voirie.

2. Justification du projet

Rouvroy est le village qui a donné son nom à la commune. Dans les mots, il en est donc le centre.

Géographiquement, il en occupe effectivement le centre. À partir de lui se distribue la circulation vers divers autres villages et points d'intérêt du territoire : Dampicourt, Montquintin, Lamorteau, Harnoncourt, le ROx.

Y est de plus implanté le home de la Sainte-Famille, hébergeant une centaine de pensionnaires et employant près de quatre-vingts personnes.

Or, malgré ces divers titres d'importance, Rouvroy est peu visible et ne s'appréhende vraiment ni comme entité villageoise à part entière, ni comme espace à vivre.

En cause, la présence d'un chancre en entrée de village (l'ancienne hostellerie), l'éparpillement des quelques groupes d'habitations, le tracé rectiligne de la route régionale, la place majeure accordée à l'espace de voirie et la vitesse de circulation qui en résulte. Il apparaît aujourd'hui plus comme carrefour routier que comme village à vivre.

Le projet est fondé sur trois justifications principales :

- le besoin de recréer les conditions de développement d'une vie villageoise, par une restructuration de l'espace combinant et reliant entre elles diverses fonctions, par la réduction de la place accordée à la voiture ;
- le souci d'anticiper les effets du développement du ROx et de la densification du village ;
- la volonté de marquer davantage une centralité au cœur du territoire, au profit de l'attractivité générale de ce dernier.

Accessoirement, il permettra aussi la mise en valeur d'un élément de patrimoine important et classé, l'église, actuellement dissimulé par l'hostellerie.

Liens au diagnostic partagé :

- Pour Rouvroy, il apparaît important de parvenir à augmenter la capacité à accueillir de nouveaux habitants et à garantir un accès au logement pour tous, tout en préservant l'urbanisation et l'architecture typiques du territoire, et ce, malgré un potentiel foncier et immobilier réduit. Il est dès lors nécessaire de trouver les outils de gestion du territoire appropriés et de les activer efficacement là où c'est possible (ZACC, Aménagement foncier, zones d'activités spécifiques).
- Dans une commune petite, excentrée, à vocation touristique assumée, composée de sept villages, il est important de poursuivre le développement du réseau des voies lentes en site propre, pour un usage à la fois utilitaire et de découverte, en tirant parti de l'existant, localement et dans les communes voisines. Dans une optique « voiture », il est aussi important de veiller à résoudre les différents problèmes de sécurité routière.
- Dans un contexte de stagnation démographique et d'accélération du vieillissement de la population (que n'explique pas seule la présence du Home), sans rechercher la croissance démographique pour elle-même, il est important d'attirer et maintenir sur le territoire davantage de jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir, qui concernent le logement, les services, le cadre de vie.
- Le commerce [...] peine à se développer à cause de la faible population et de la proximité immédiate de Virton, malgré les aspirations des habitants. Il est donc important de parvenir à créer un commerce de proximité qui soit rentable et soutienne la convivialité ainsi que les initiatives locales de diversification agricole.
- Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique.

Le caractère rural du projet tient essentiellement à cette volonté de créer, dans le périmètre d'une petite entité, l'ensemble des conditions qui permettra le déploiement d'une vie villageoise.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et ces deux objectifs spécifiques :

- « un territoire qui relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes », grâce à la création, dans le périmètre du projet, de zones de rencontre et d'une zone de service accessibles par une voie cyclo-piétonne, par le raccordement du village au réseau général des voies lentes, par l'aménagement d'une liaison privilégiée et protégée au ROx ;
- « un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire », par le développement du potentiel constructible dans le village et la multiplication des fonctions vitales.

Il soutient également l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui préserve et rend plus accessible ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) », par l'effort de mise en valeur de l'église classée du village.

Il soutient encore l'objectif général « un territoire qui ensemence l'économie » et cet objectif particulier « un territoire qui aide au développement de projets entrepreneuriaux », par l'espace qu'il réservera à la création d'une zone de service destinée à accueillir une activité de nature économique.

Il participe en outre de la poursuite de l'objectif subordonné « un territoire qui anticipe son aménagement », par l'approche globale qui le caractérise, sa prise en compte du développement à venir du ROx et des besoins des diverses catégories d'habitants, sa recherche de l'intégration des diverses fonctions. Ce projet fournira la matrice d'interventions ultérieures dans d'autres parties du territoire.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel ;
- Aménagements de sécurité routière sur la voirie régionale.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur le volet social et culturel, par les opportunités nouvelles d'établissement de relations, rencontres, échanges entre les habitants de Rouvroy, ainsi que par l'accessibilité améliorée au ROx.	+++		
Il a un impact positif sur le pilier économique, par la création d'une zone de service et par l'importance des travaux nécessaires à l'accomplissement du projet.			++
Il a également un impact positif sur le pilier environnement, par la réduction de la part accordée aux déplacements motorisés et par l'accroissement de la surface verdurisée dans le périmètre d'intervention.		++	

5. Localisation et statut

- Localisation : Commune de Rouvroy / Village de Rouvroy / Section A ;
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole ;
- Statut de propriété : Espace public ou domaine privé communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, les habitants de Rouvroy et d'Harnoncourt, le Home de la Sainte-Famille, la Région wallonne (DGO3 – DGO1).

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Projet matériel du Lot 1.

▪ État du dossier

- Auteur de projet désigné ;
- Esquisse chiffrée établie ;
- Reconnaissance en SAR du site et autorisation d'abattre l'ancienne hostellerie ;
- Acquisition par la Commune de parcelles dans le périmètre ;
- Étude d'enfouissement de l'électricité en cours (ORES).

▪ Programme des travaux

- Réalisation d'un nouveau tronçon de piste cyclable reliant la piste du ROX (anciennement ligne 155) avec la piste cyclable de la Nationale 87, en passant aux abords du home et de l'église de Rouvroy ;
- Sécurisation des carrefours et voiries à l'égard des piétons et cyclistes (ralentissement de la circulation automobile dans les zones de quartiers et itinéraires secondaires) ;
- Valorisation des excédents de voiries au profit d'espaces d'agréments (terrasses pour habitants, aire de bivouac publique, pistes cyclables, stationnement public végétalisé et trottoirs) ;
- Valorisation de l'église de Rouvroy (suppression de la circulation et des parkings « sauvages » contre l'église au profit d'une zone piétons/cyclistes) ;
- Enfouissement de la ligne haute tension 70KV et réalisation d'impétrants en attente pour une extension possible du quartier des Ouyelis (pour préventivement préserver les nouveaux aménagements de voirie) ;
- Sécurisation des traversées piétonnes sur la nationale 87.

Le projet s'inscrit dans la continuité des aménagements de voirie déjà réalisés par la commune de Rouvroy dans le quartier des Ouyelis (rétrécissement de voirie, mise en sens unique, organisation du stationnement public).

Le remaniement de l'ilot va nécessiter la démolition préalable de l'ancienne Hôtellerie (site à réaménager).

- **Planification**
 - Projet du Lot 1 (2018-2021) ;
 - Réalisation en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Obtention des permis et subventions.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Signalisation des différents espaces (fonctions et directions) ;
 - Service d'entretien régulier des espaces verts, voies lentes et espaces publics en général.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA	565.000,00 €	
Réalisation de la voirie	420.000,00 €	DR (422.589,25€)
Egouttage	35.000,00 €	
Distribution d'eau	15.000,00 €	Commune (322.589,25€)
Mobilier et plantations	65.000,00 €	
Déchets	30.000,00 €	
Frais (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé) - 9%	50.850,00 €	
TVA (21%)	129.328,50 €	
Total (TFC)	745.178,50 €	

Répartition des subsides

Développement rural	60%	< 500.000€	300.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	122.589,25 €
Total Développement rural			422.589,25 €
Solde à charge communale			322.589,25 €

Ne sont pas compris dans ce premier estimatif et devront être chiffrés ultérieurement :

- Mise en sous-sol du réseau haute tension ;
- Electrification du site ;
- Démolition de l'hostellerie ;
- Création d'un espace de stationnement pour la résidence service et modification de l'entrée de celle-ci (demandes complémentaires suite à la présentation du projet à la population).

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

Commenté [CA1]: À compléter => Fiche transmise à Stéphane Herbeuval pour que Agedell complète (7/8/208)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)▪ **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Surface totale aménagée	A définir	Commune
Surface dédiée à la circulation réaménagée en surface piétonne	50%	

▪ **Indicateurs de résultat**

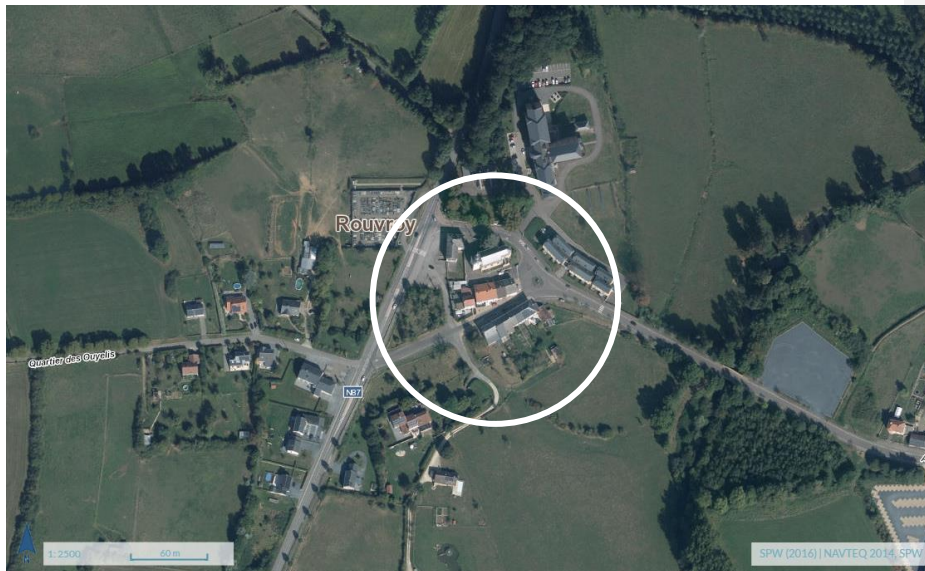
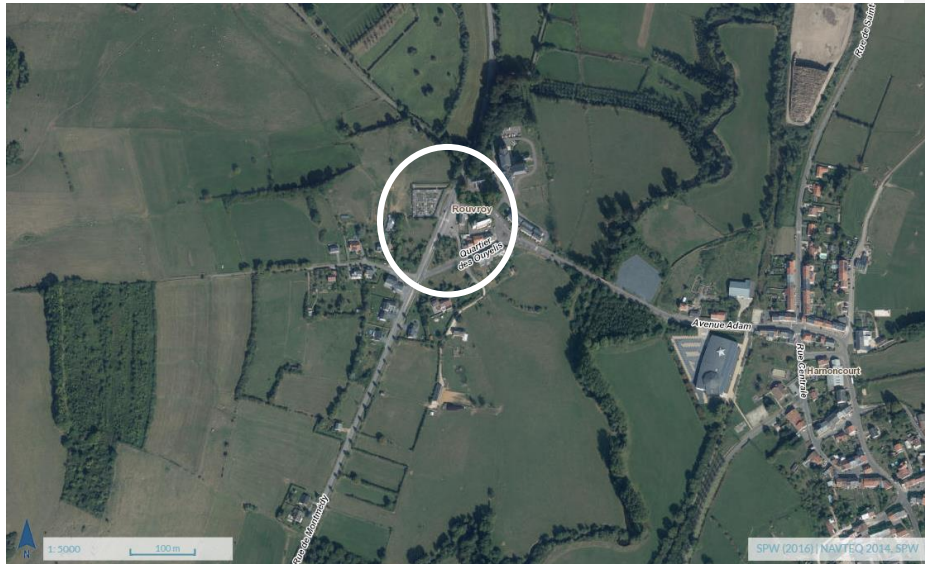
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Usage de la voie lente et des espaces rencontre	A définir	Commune
Fréquentation de la zone de service		
Installation de nouveaux habitants		

10. Annexes

- Plan de situation
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral
- Périmètre d'intervention sur plan de secteur
- Reportage photographique
- Situation existante - plan
- Situation projetée - plan

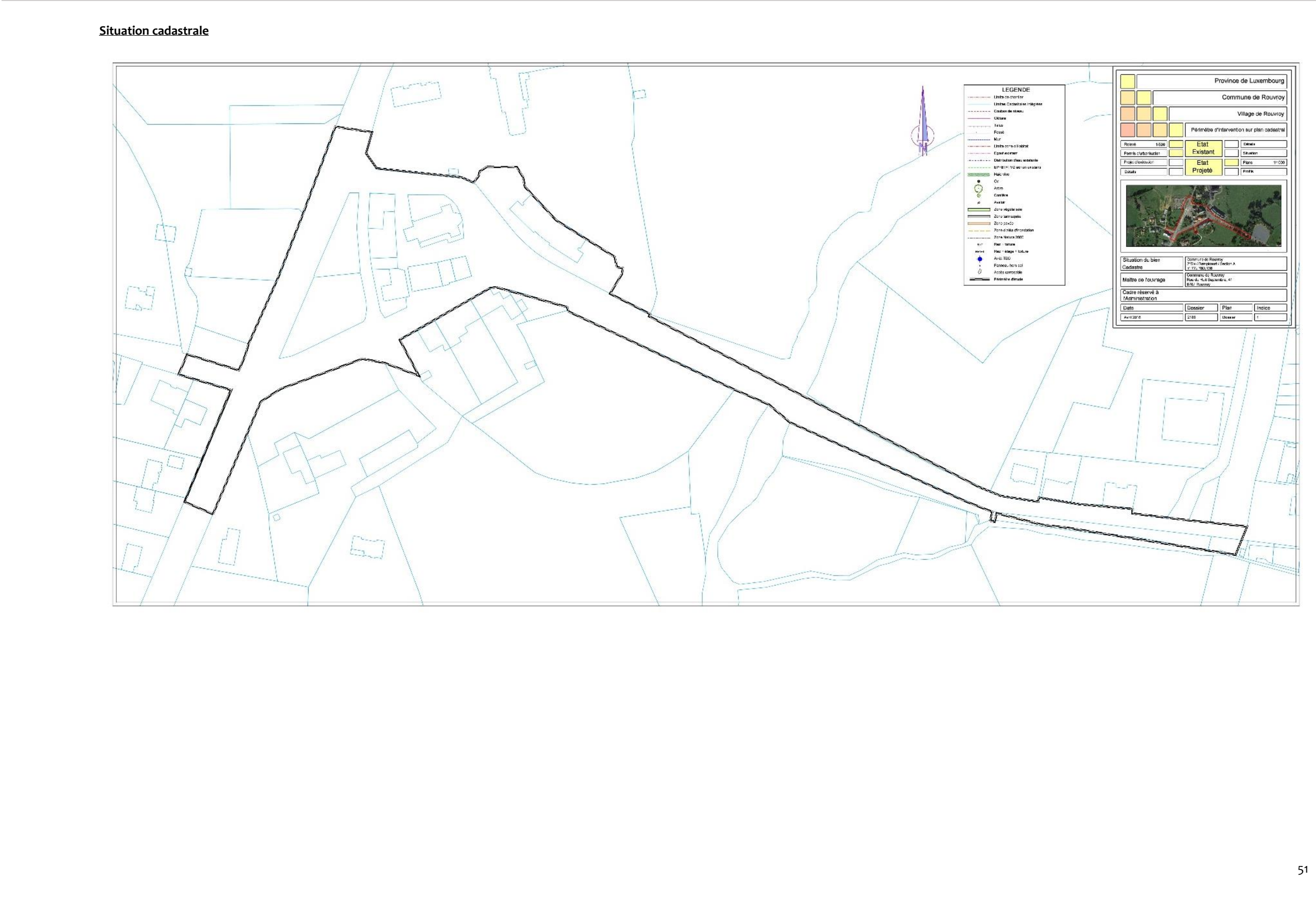
ANNEXES

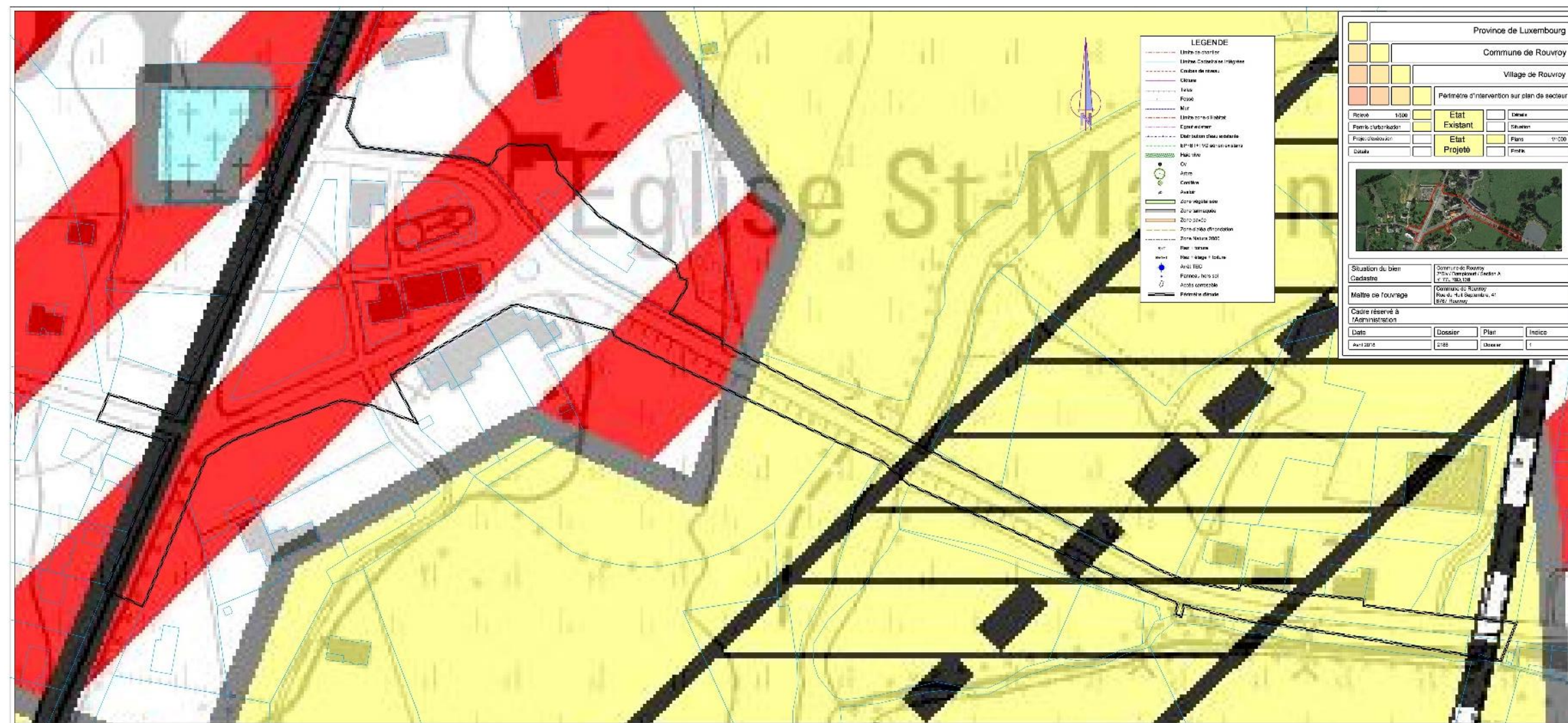
Situation générale
Village de Rouvroy



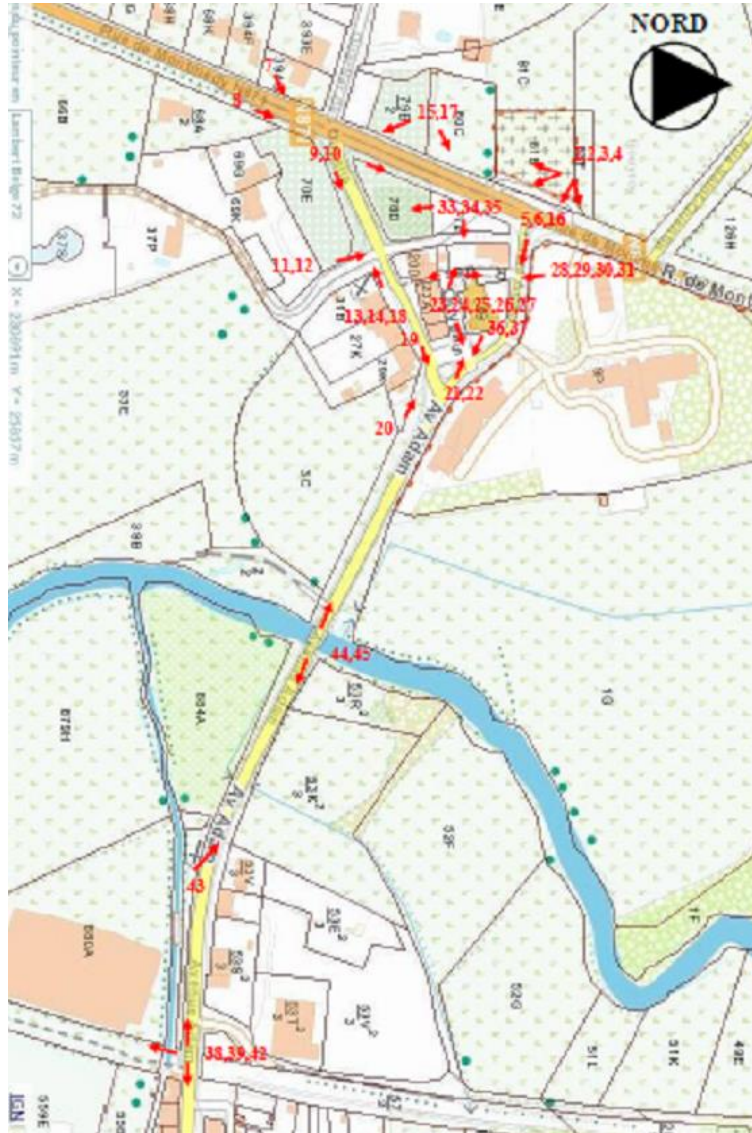
PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs



[illegible]

[illegible]

Reportage photographique



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



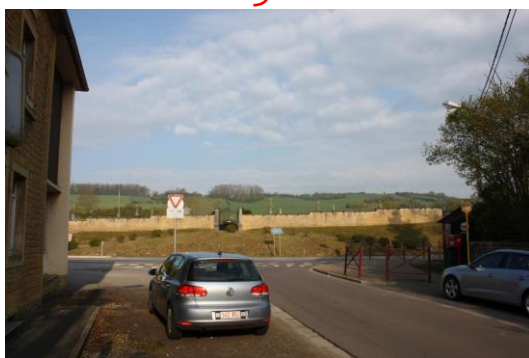
30



31



32



33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



45



Situation existante – plan

Province de Luxembourg
Commune de Rouvray
Village de Rouvray
Plan de situation existante

Relevé	1500	Etat Existant	Détails
Permis d'urbanisation			Situation
Projet d'exécution		Etat Projeté	Plans 1/1000
Détails			Profil

Situation du bien
Cadastre
 Commune de Rouvray
 2^e lot (dénivelé) Section A
 n° 271, 780, 138

Maître de l'ouvrage
 Commune de Rouvray
 Rue du Huit Septembre, 41
 6167 Rouvray

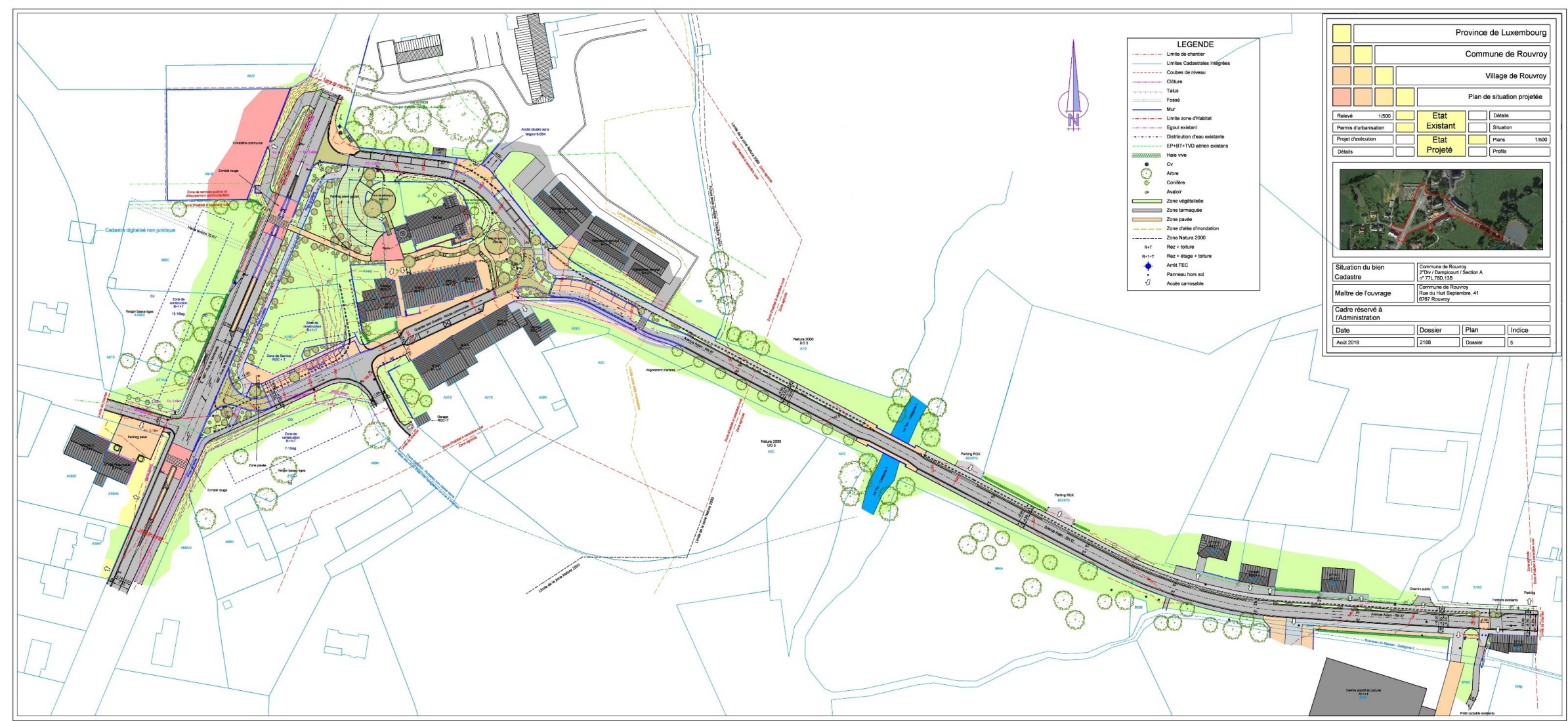
Cadre réservé à l'Administration

Date	Dossier	Plan	Indice
Avril 2018	2188	Dossier	1

LEGENDE

- Limite de chantier
- Limites Cadastreales intégrées
- Couloirs de niveau
- Culture
- Talus
- Fossé
- Mur
- Limite zone d'habitat
- Egout existant
- Distribution d'eau existante
- EP+BT+TVD aérien existants
- Rue vive
- Cv
- Arbre
- Conifère
- Avallot
- Zone végétalisée
- Zone tamponnée
- Zone pavée
- Zone d'écoulement
- Zone Nature 2000
- R+1
- R+1+T
- Avail TEC
- Panneau hors sol
- Accès carrossable

Situation projetée – plan



Fiche-projet / PM-1-3 / Création d'une maison multiservices à Torgny

1. Description du projet

Le projet consiste en la rénovation et le réaménagement intérieurs du presbytère de Torgny, actuellement inoccupé, de manière à ce qu'il fasse fonction de maison multiservices et, à ce titre, puisse accueillir des manifestations privées, servir de centre à la vie associative locale et de base à diverses initiatives de développement, dans le respect du cachet général du village – « un des plus beaux villages de Wallonie ».

Le bâtiment est construit en pierre de Gaume. Il se compose de deux étages et d'un grenier, reliés par un escalier en bois, et est flanqué d'un garage en façade avant. Contre la façade arrière a été installée une annexe abritant un jeu de quilles. Un grand jardin est attenant, consacré en verger conservatoire.

Il borde la place centrale en carré de Torgny, positionnée en-haut du village et qu'entourent aussi l'église, une maison privée, les locaux du syndicat d'Initiative ainsi qu'un petit bâtiment communal faisant office, par défaut, de maison de village.

Le projet comprendra les interventions suivantes :

- assainissement général du bâtiment – démontage et évacuation des éléments dégradés ;
- aménagement, au rez-de-chaussée, de deux salles, d'un espace de réunion, de toilettes et d'un office équipé d'une cuisine ;
- remplacement du toit plat de l'annexe arrière et réaménagement de l'espace bar & jeu de quilles ;
- aménagement d'un grand et d'un petit locaux de réunion à l'étage ;
- aménagement d'un espace convivial dans les combles ;
- création d'espaces de rangement et entreposage de matériels divers ;
- installation d'un ascenseur et d'un passe-plats ;
- équipement en mobilier.

Il ne sera pas touché à l'enveloppe extérieure, en bon état.

La conception du projet sera guidée par des soucis d'accessibilité à tous types de publics – en ce compris les PMR – de confort, de qualité des matériaux, de facilité d'entretien et d'économie d'énergie, dans le respect des engagements propres à la Convention des maires pour l'énergie et le climat.

2. Justification du projet

Le village de Torgny remplit une fonction de 1^{er} plan dans la notoriété actuelle comme dans les perspectives de développement de la commune, voire de la Gaume.

Il est le plus méridional des sites habités de Belgique et « un des plus beaux villages de Wallonie », abritant plusieurs biens classés. Il porte la réputation touristique et gastronomique du territoire : y sont installés le Syndicat d'initiative, un restaurant étoilé et plusieurs hébergements de terroir. C'est aussi à Torgny que se joue une part importante de la réputation

nature de la commune, puisque s'y trouvent, à côté d'autres sites d'intérêt, la réserve naturelle « Raymond Mayné » et le vignoble « Poirier du loup ». Et c'est Torgny qui est l'épicentre du projet pilote d'aménagement foncier sud.

Le presbytère est au cœur de cet écrin. Il borde une petite place en carré qui surplombe le village et que domine l'église. Il fait face au Syndicat d'initiative et accueille dans son jardin un verger conservatoire.

Si l'enveloppe extérieure du bâtiment est, à l'instar du jardin, préservée et entretenue, il n'en va pas de même de l'espace intérieur, laissé à l'abandon et de ce fait fortement dégradé.

En conséquence, habitants et associations de Torgny ne disposent actuellement pour se réunir que d'une toute petite salle, bordant la même place, impropre à accueillir deux activités simultanées ou des manifestations d'envergure, à entreposer du matériel.

Rénové et aménagé en maison multiservices, le presbytère de Torgny servira de base aux activités des associations locales – Club des Jeunes, Groupe des Aînés, Vignoble du Poirier du Loup – dont il encouragera la créativité, le dynamisme et la coopération. Simultanément, il permettra l'organisation de réunions et fêtes de familles ou de sociétés. En outre, il offrira la possibilité à des acteurs de développement, tels le Syndicat d'initiative, la Maison du Tourisme, le Parc naturel et le Groupe d'action locale de Gaume, les acteurs de la conservation de la nature, d'y développer des actions, d'y conduire des ateliers, d'y loger des expositions. Ainsi pourra-t-il supporter divers autres projets inscrits dans le PCDR comme l'observatoire des paysages et la sensibilisation à la nature.

Il pourra même héberger des porteurs de projets privés le temps de la conception de leur projet d'entreprise.

Bref, le projet se justifie par la nécessité de restaurer un élément du patrimoine bâti de Torgny, par l'absence de lieu approprié à la convivialité et à la vie associative dans ce village, par les opportunités d'expansion de l'activité tourisme et nature qu'il génère.

Ainsi la maison multiservices de Torgny a-t-elle vocation à devenir un espace où se conçoivent, s'entrecroisent, s'entremêlent, s'enrichissent mutuellement des initiatives de développement diverses, privées et publiques, au bénéfice du village, de la commune et de la Gaume.

Liens au diagnostic partagé :

- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique.*
- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins.*
- *Afin d'augmenter la part jeune de la population, il est important de répondre au mieux aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir qui touchent à l'enseignement fondamental, l'accueil extra-scolaire, l'accueil de la petite enfance, l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture ainsi qu'à l'action du monde associatif dirigée vers ces publics.*

- Pour que se développe l'activité économique à Rouvroy, il est important de réserver de l'espace approprié à l'accueil d'entreprises ou à l'extension d'entreprises existantes. Mais cette affectation ne doit pas entraîner de nuisances, incompatibles avec la qualité de vie dans les villages.
- Il faut diversifier l'offre touristique, faire évoluer les outils et arguments de sa promotion, mais aussi parvenir à en tirer un plus grand bénéfice économique local. À l'inverse, il ne faut pas que davantage de tourisme affecte la qualité de vie des habitants ou porte atteinte à l'intégrité du territoire. L'inscription dans le Parc naturel de Gaume est un atout à exploiter.

Le caractère rural du projet lui est conféré par l'importance de ce type d'infrastructure et des besoins qu'elle entend rencontrer dans une entité typiquement villageoise, particulièrement excentrée et éloignée de tout pôle.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et cet objectif spécifique « un territoire qui structure et renforce le tissu associatif », par l'équipement d'importance dont bénéficieront les associations locales, leur permettant d'envisager une croissance, en volume et en portée, de leurs activités.

Il soutient aussi directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts », par le soin qu'il prend et l'usage qu'il fait d'un élément du patrimoine bâti et architectural local.

Il participe encore de cet autre objectif général « un territoire qui enseme la culture » et de ces objectifs spécifiques « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques » et « un territoire qui aide au développement de projets entrepreneuriaux » par le support qu'il offrira au développement d'initiatives nouvelles à vocation touristique ou entrepreneuriale.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte ;
- Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif majeur sur le volet social et culturel, par l'infrastructure centrale qu'il met au service de la vie associative locale et de la rencontre entre habitants, par l'espace qu'il réserve à la tenue d'activités précisément de nature sociale et culturelle (ateliers, expositions, etc.).	+++		

Il a un impact positif sur le pilier environnement, par l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, ainsi que par le développement des activités nature qu'il pourra héberger.		++	
Il a un impact positif sur le pilier économique, par son recours aux entreprises (secteurs de la construction et de la fourniture de matériel) pour l'aménagement et l'équipement de l'espace, mais aussi par l'infrastructure qu'il mettra au service de l'accueil et du développement de projets à potentiel économique (tourisme, néo-entrepreneurs).			++

5. Localisation et statut

- Localisation : Commune de Rouvroy, 4^{ième} division Torgny, section A, parcelle 609C ;
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural + Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique ;
- Statut de propriété : bâtiment communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, les habitants et associations de Torgny, le Syndicat d'Initiative, divers acteurs de développement, la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Enveloppe du bâtiment préservée et entretenue (travaux effectués : traitement de la charpente, rénovation de la toiture, nettoyage de la façade, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement du jardin en verger conservatoire) ;
 - Dégradation avancée de l'espace intérieur ;
 - Consultation des habitants et des associations locales ;
 - Maison multiservices car combinaison de trois fonctions : convivialité, économie, nature.
- **État du dossier**
 - Projet matériel du Lot 1 ;
 - Esquisse d'avant-projet établie ;
 - Budget estimatif établi ;
- **Programme des travaux**

Rez-de-chaussée

 - Aménagement d'un vestibule d'accueil, d'un vestiaire, d'un espace cuisine, d'un WC H/F et PMR, d'une petite salle de réunion, d'une grande salle de réunion modulable (modifications des baies) et d'une salle de réception ;
 - Le rez-de-chaussée sera prioritairement destiné aux activités et manifestations occasionnelles (fêtes familiales privées, événements associatifs, conférences, séminaires, formations, etc.) ;

Annexe

- Maintien et réaménagement de l'espace jeu de quilles – remplacement de la toiture (structure et couverture, pose de fenêtres pour toiture plate) ;
- L'annexe sera particulièrement appropriée pour les réunions et activités à caractère festif ;
- Elle jouira d'un accès indépendant ;

Accès à l'étage

- Remplacement de l'escalier existant ;

1^{er} étage

- Aménagement d'une petite et d'une grande salles de réunion ;
- Deux greniers seront destinés au rangement et entreposage de matériel ;
- L'étage sera destiné à l'accueil d'activités récurrentes ou permanentes : réunions régulières d'associations, lancement d'activité économique privée, etc. ;

Combles

- Aménagement d'une salle (placement de deux fenêtres de toit) ;
- Les combles seront idéaux pour les animations d'ambiance, les expositions.

▪ Planification

- Projet du Lot 1 (2018-2021).

▪ Démarches administratives à réaliser

- Permis d'urbanisme à actualiser.

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Création d'un Comité de gestion (contractualisation avec la Commune) ;
- Existence d'un ROI et d'un tarif de location ;
- Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA	420.000,00 €	DR (426.969,00€)
TA Clauses administratives		
To Entreprise / Chantier	40.000,00 €	Commune (126.969,00€)
T1 Terrassement / Fondations	20.000,00 €	
T2 Éléments de structures	50.000,00 €	
T3 Travaux de toiture	65.000,00 €	
T4 Fermetures / Finitions extérieures	25.000,00 €	
T5 Fermetures / Finitions intérieures	135.000,00 €	
T6 HVAC - Sanitaire	15.000,00 €	
T7 Electricité	25.000,00 €	
T8 Travaux de peinture / Traitements de surface	40.000,00 €	
T9 Abords	5.000,00 €	
Frais (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé, PEB) - 9%	37.800,00 €	553.938,00 €
TVA (21%)	96.138,00 €	
Total (TFC)	553.938,00 €	

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	26.969,00 €
Total Développement rural			426.969,00 €
Solde à charge communale			126.969,00 €

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'espaces (salles, locaux de réunion) aménagés.	sept	Commune

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Niveau d'occupation des locaux	50 jours / an / local	Commune (calendrier d'occupation)
Variété des utilisateurs	10 différents / an	

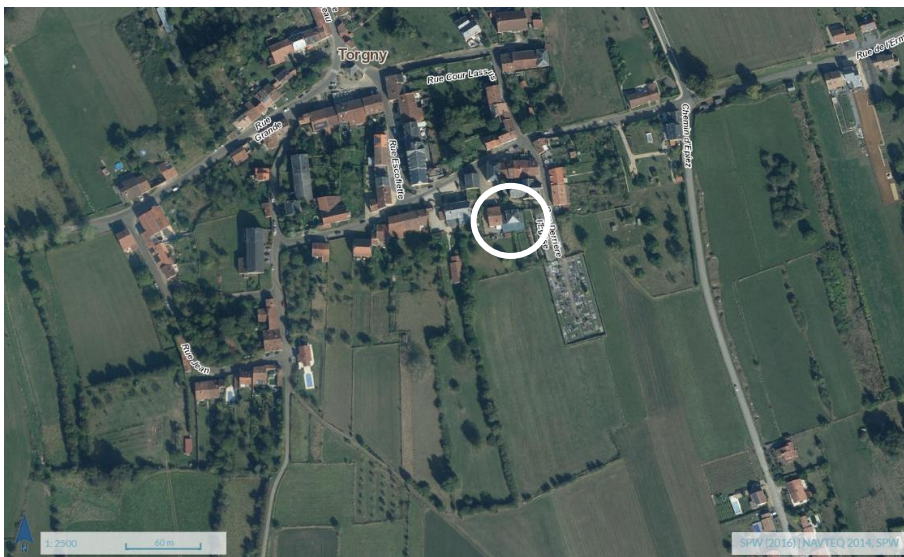
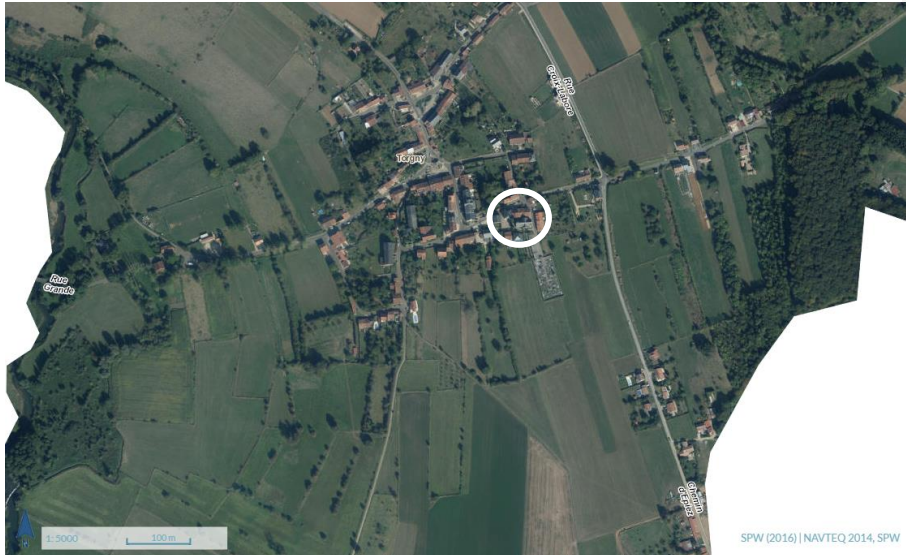
10. Annexes

- Plan de situation
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral
- Périmètre d'intervention sur plan de secteur
- Dossier photographique
- Plans d'aménagement

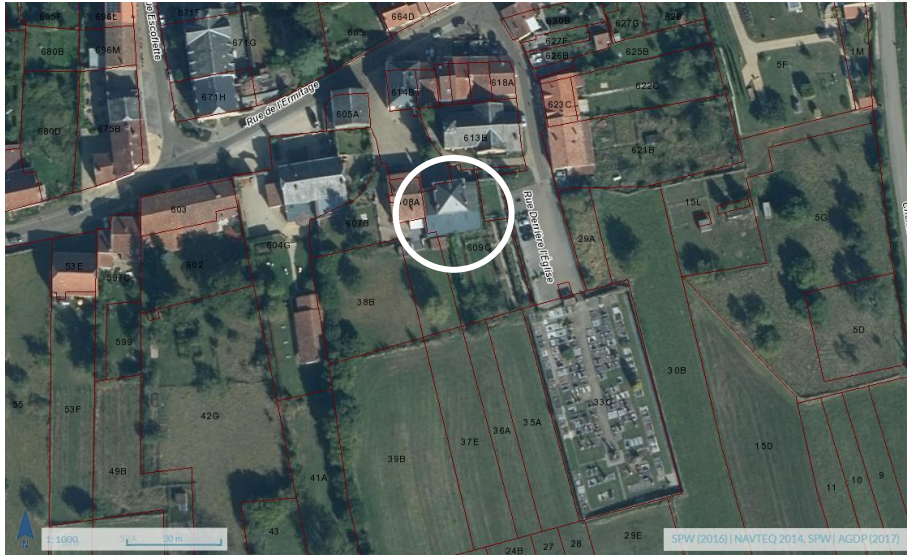
ANNEXES

Situation générale

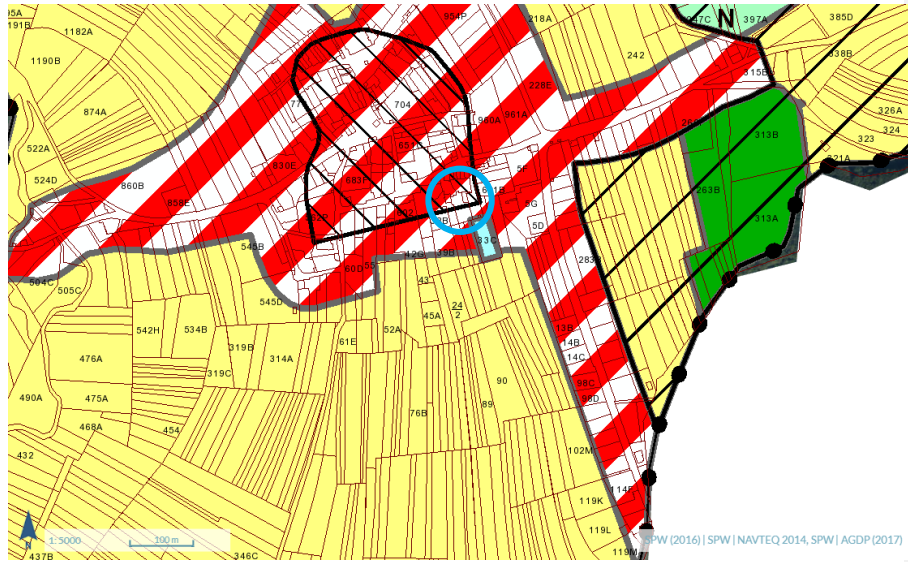
Village de Torgny



Situation cadastrale



Situation au plan de secteur



Reportage photographique

Vues avant



Vue latérale

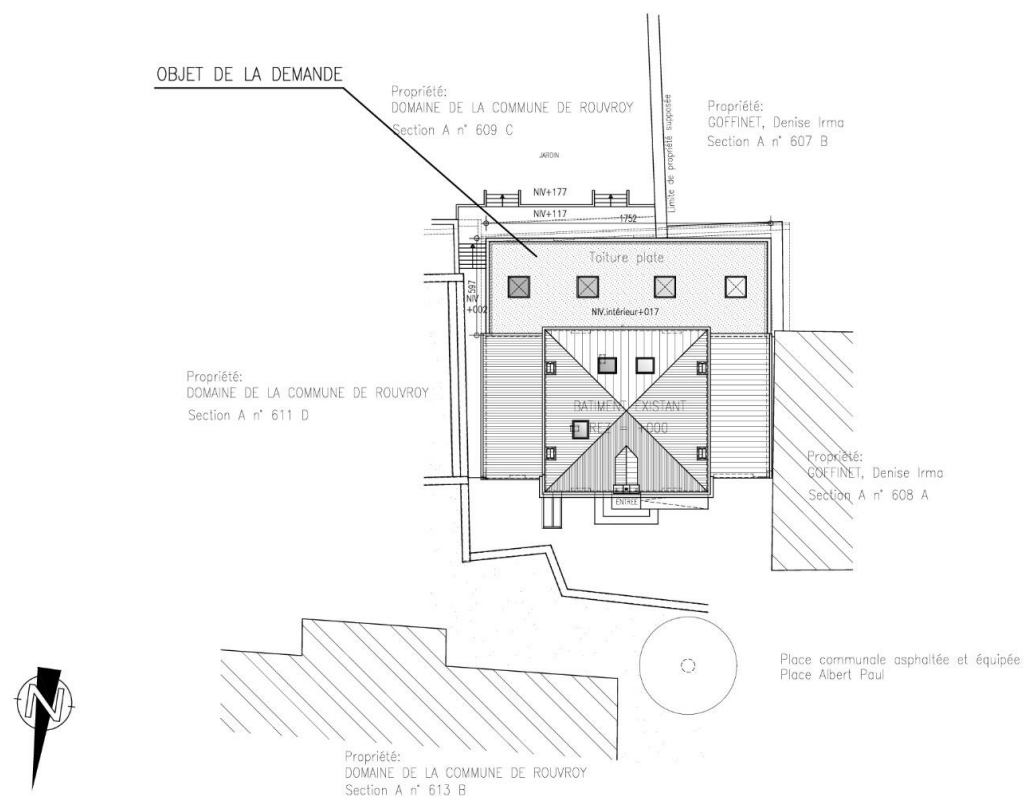


Vues arrière





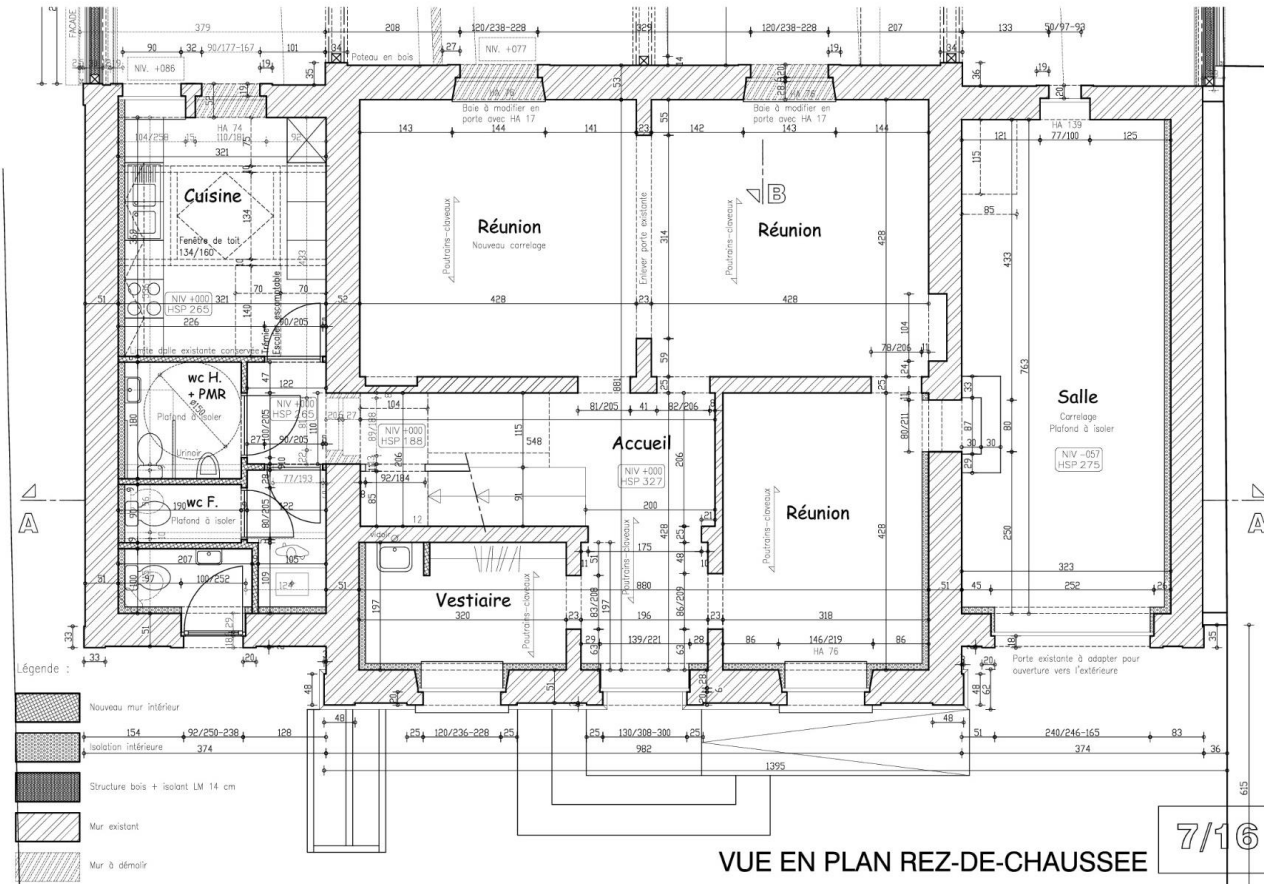
Plans d'aménagement



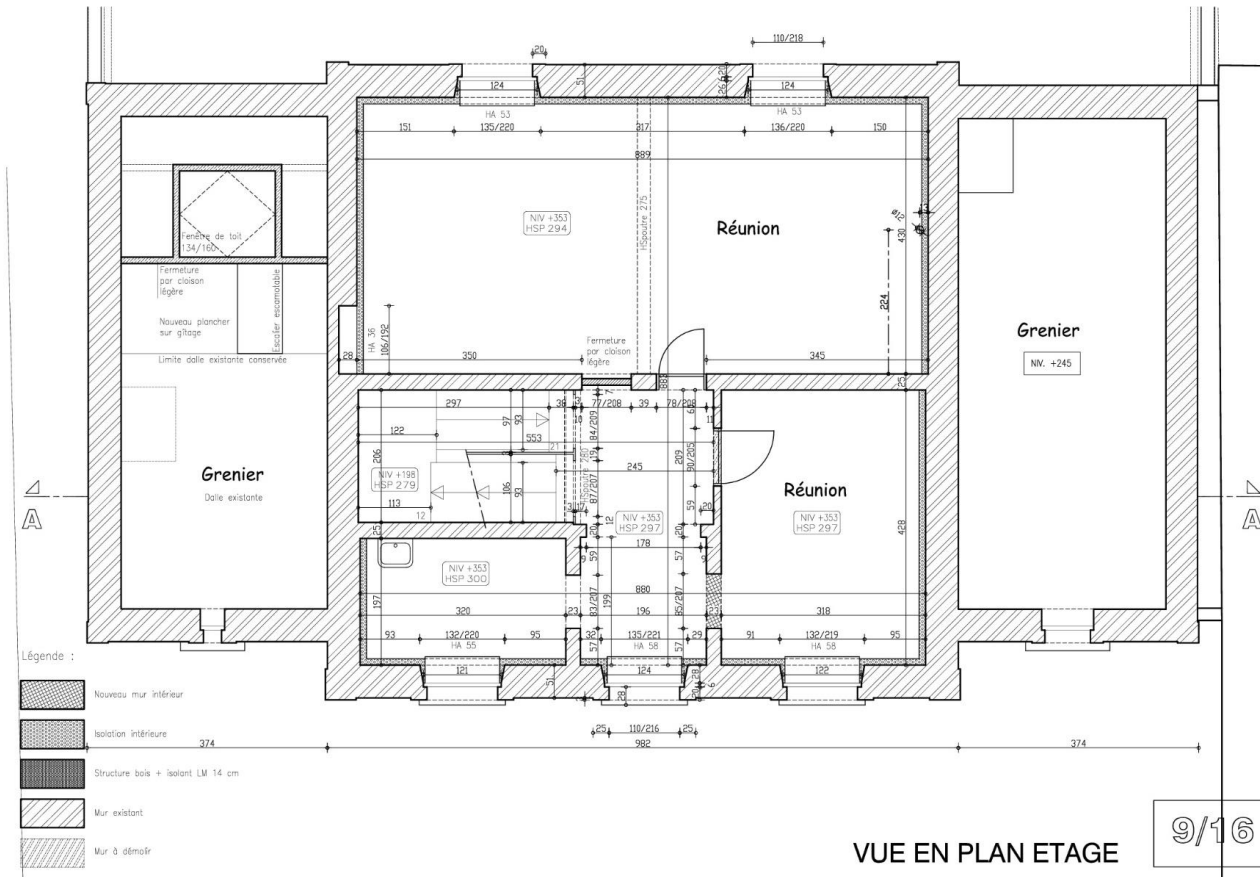
4/16

IMPLANTATION 1/200

PCDR de Rouvroy – Partie V – Projets visant à atteindre les objectifs







Fiche-projet / PM-1-4 /
Aménagement de la salle de village de Couvreur,
de son accès et de ses abords

1. Description du projet

Le projet consiste en la rénovation intérieure et la modernisation de l'équipement de la salle du village de Couvreur, ainsi qu'en un aménagement de ses abords, de manière à ce qu'elle réponde mieux au besoin de confort et sécurité de ses utilisateurs, mais également en une séparation claire de l'accès à la salle et de l'accès à la ferme voisine.

La rénovation intérieure comprendra les interventions suivantes :

- Démontage du carrelage, des lambris, de la cheminée décorative et de la couverture de plafond ;
- Mise à un niveau unique du sol des différentes parties (cuisine, sanitaires, salle) ;
- Pose d'une chape isolante et d'un nouveau carrelage ;
- Isolation des murs et du plafond ;
- Création d'un espace de rangement ;
- Changement de la porte d'entrée ;
- Peinture et finitions diverses.

Elle sera précédée d'un travail de dégagement et d'étanchéification du mur est, partiellement enterré.

La modernisation de l'équipement concernera :

- L'acquisition d'un mobilier contemporain, léger, solide, peu encombrant ;
- L'installation d'une cuisine semi-professionnelle.

L'aménagement des abords de la salle comprendra les interventions suivantes :

- L'acquisition d'un bout de parcelle permettant de privatiser et fermer l'espace autour de la salle ;
- L'alimentation en eau des bacs à eau ;
- La délimitation et l'équipement de coins jeux – barbecue – tri poubelles ;
- L'enfouissement du câble d'alimentation électrique de la salle ;
- L'installation d'un éclairage extérieur (commandé depuis la salle) ;
- L'installation d'une bannière déroulable pour couvrir les manifestations extérieures en cas d'intempéries ;
- La pose d'une clôture ;
- La création de places de parking.

Quant à la séparation des accès à la salle et à la ferme voisine, il consistera en l'acquisition d'une partie de parcelle côté est et la percée d'une voirie permettant un accès aisé et partagé à la salle et à la ferme.

2. Justification du projet

La salle de village de Couvrex, installée dans l'ancien lavoir – ce qui lui confère un caractère patrimonial –, est le seul équipement communautaire de ce petit village.

D'une capacité de quarante personnes, composée d'une grande pièce, d'un espace cuisine et d'un coin sanitaires, elle est occupée presque tous les week-ends de l'année, pour des manifestations familiales, associatives ou sportives.

La salle souffre cependant de plusieurs gros handicaps qui limitent son usage et son confort d'utilisation :

- Située en bas d'une pente, elle est accolée à un terrain qui occasionne une humidité permanente, responsable de la dégradation de son état ;
- Elle n'est équipée d'aucun matériau d'isolation thermique ;
- Des différences de niveaux entre ses parties provoquent trébuchements et chutes ;
- L'équipement de la cuisine est rudimentaire et vieillissant ;
- Le mobilier est ancien et lourd à déplacer.

En outre, la salle partage avec la ferme voisine un unique chemin d'accès, étroit. Cette situation empêche tout aménagement des abords et organisation d'activité en extérieur, pose un problème de coexistence entre parking, charroi agricole, jeu des enfants les jours de manifestation.

Par ailleurs, le village de Couvrex est aussi un lieu départ de promenades pédestres et cyclables, et se veut, en liaison avec le hameau de Montquintin, une attraction touristique de la commune.

Bref, le projet se justifie par l'attachement des habitants à cet élément du patrimoine local, par l'importance de la fonction de la salle dans la vie du village, par la fréquence élevée de son utilisation, par la dégradation actuelle de son état et par l'absence d'espace privatif. La réalisation du projet permettra d'en étendre la gamme des usages et des utilisateurs, grâce à un confort d'utilisation accru, et de renforcer le positionnement touristique du village de Couvrex.

Liens au diagnostic partagé :

- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins.*
- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien.*
- *Sur un territoire bien doté en infrastructures et équipements, il est important d'orienter les efforts vers l'humain et la vie en société, afin de prévenir une précarité croissante.*

Le caractère rural du projet lui est conféré par l'importance de la fonction communautaire d'une salle de village dans une entité aussi petite que Couvrex, fonction qu'elle est en l'occurrence seule à remplir.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et cet objectif spécifique « un territoire qui structure et renforce le tissu associatif », par l'équipement de qualité dont bénéficiera le Comité des fêtes local, lui permettant d'envisager des initiatives nouvelles et plus ambitieuses.

Il soutient aussi directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts », par le soin qu'il prend et la mise en valeur qu'il fait d'un élément du patrimoine local, auquel sont attachés les habitants.

Il participe également de cet autre objectif général « un territoire qui enseme l'économie » et cet objectif spécifique « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques » par l'usage plus intensif qui pourra être fait de cette salle dans la perspective de développement d'activités touristiques et de loisir nouvelles (point de départ et arrivée de balades et randonnées diverses).

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes (PM-1-1) ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur le volet social et culturel, par les activités supplémentaires, associatives et privées, qu'il rend possible, par le renforcement et l'élargissement du rôle de la salle de village dans l'établissement de relations entre habitants du village. Il a un impact positif sur le pilier environnement, par l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, ainsi que par l'amélioration de l'environnement naturel du site (aménagement des abords) et le soin apporté à son entretien. Il a un impact positif sur le pilier économique, par le recours aux entreprises (secteurs de la construction et de la fourniture de matériel) pour l'aménagement et l'équipement de l'espace.	+++	++	+

5. Localisation et statut

- Localisation : Commune de Rouvroy, 1^{ière} division Dampicourt, section A, parcelle n°1049/2A ;
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural ;
- Statut de propriété :
 - Salle de village : bâtiment communal ;
 - Abords de la salle : excédent de voirie et parcelles privées.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, les habitants de Couvereux, le Comité de gestion de la salle, la Région wallonne, l'agriculteur voisin.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Signes flagrants de dégradation du bâtiment ;
 - Absence d'espace privé extérieur – situation d'insécurité ;
 - Difficulté de stationnement – concurrence d'accès avec la ferme voisine ;
 - Équipement intérieur incomplet.
- **État du dossier**
 - Projet matériel du Lot 1 ;
 - Esquisse établie ;
 - Comparaison des possibilités d'accès établie ;
 - Accord verbal du fermier voisin pour la cession du passage actuel.
- **Programme des travaux**
 - À l'intérieur :**
 - Salle unique réservée aux activités associatives et privées sur réservation ;
 - Espace de rangement du matériel ;
 - Espace cuisine ;
 - Espace sanitaires.
 - À l'extérieur :**
 - Espace fermé de 150 m² accueillant aire barbecue, aire de jeux pour enfants, espace de tri des déchets.
 - Aménagement de l'accès à la ferme :**
 - création d'un chemin latéral à la salle.
- **Planification**
 - Projet du Lot 1 (2018-2021) ;
 - Acquisition de parcelle ;
 - Réalisation des travaux en une phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Acte d'acquisition des parcelles permettant l'accès à l'agriculteur ;
 - Contact avec le pouvoir subsidiant ;
 - Convention de faisabilité et mise en place d'un Comité d'accompagnement ;
 - Obtention des permis et autorisations nécessaires.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Existence d'un contrat entre Commune et Comité de gestion ;
 - Existence d'un ROI et d'un tarif de location ;
 - Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Rénovation de la salle	167.335,00 €	DR : 245.072,72€
Aménagement des abords	46.635,00 €	Commune : 61.268,18€
Acquisition de parcelle (25€/m² * 480m²)	12.000,00 €	
Aménagement du chemin	6.300,00 €	
	232.270,00 €	
Frais (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé, PEB) - 9%	20.904,30 €	306.340,900 €
TVA (21%)	53.166,60 €	
Total (TFC)	306.340,90 €	

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	245.072,72€
Développement rural	50%	> 500.000€	- €
Total Développement rural			245.072,72€
Solde à charge communale			61.268,18€

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de m² intérieurs aménagés.	83m²	Commune
Nombre de m² extérieurs disponibles.	325m²	

▪ Indicateurs de résultat

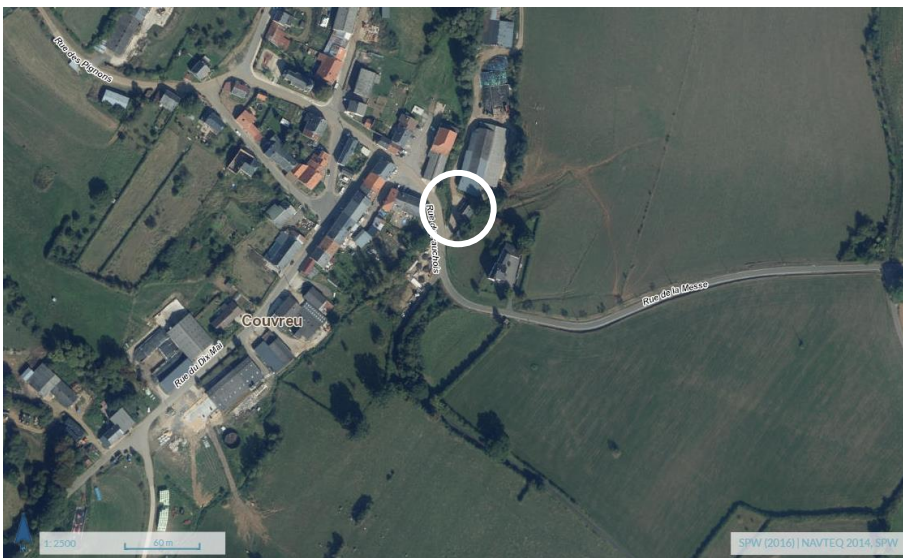
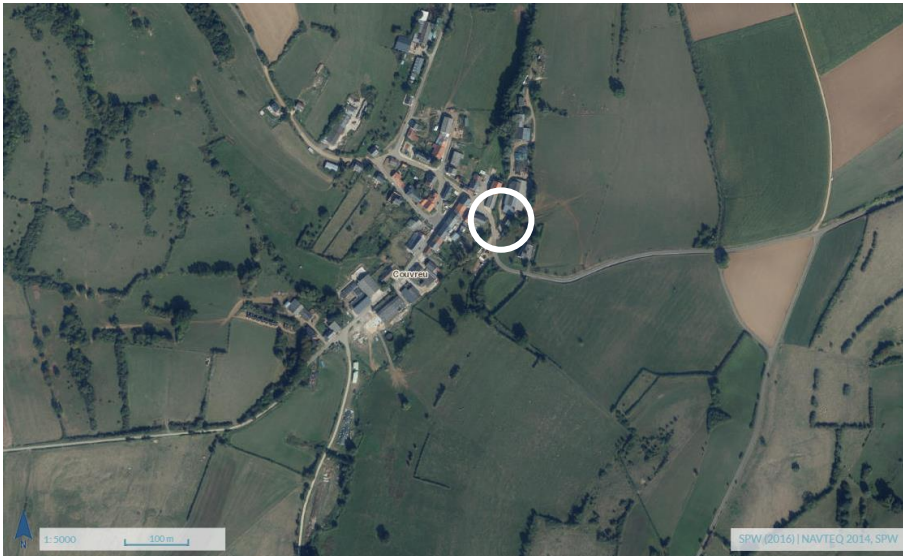
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'usagers différents de la salle de village (familles, associations, clubs sportifs, etc.).	30 / an	Commune

10. Annexes

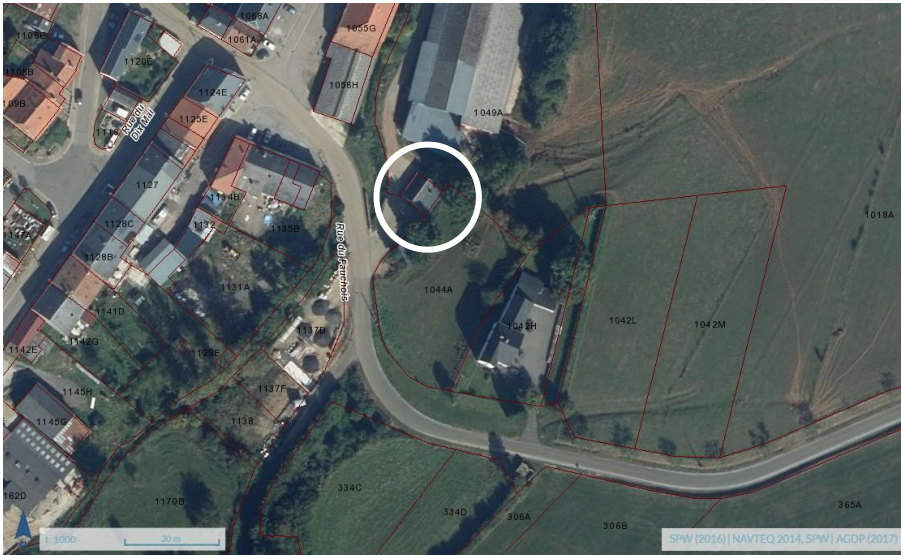
- Plan de situation
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral
- Périmètre d'intervention sur plan de secteur
- Dossier photographique
- Plans d'aménagement

ANNEXES

Situation générale
Village de Couvreur

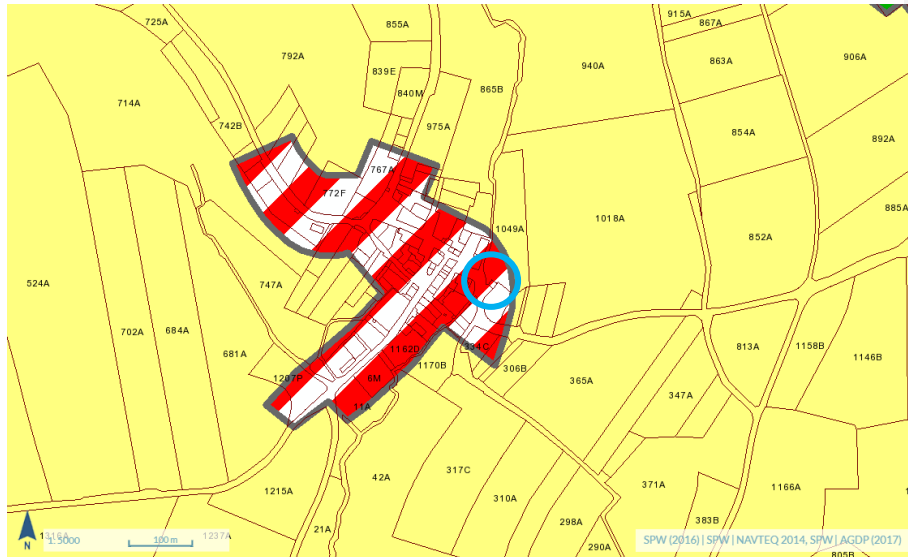


Situation cadastrale



Situation au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural



Reportage photographique

Vues avant



Vues latérales



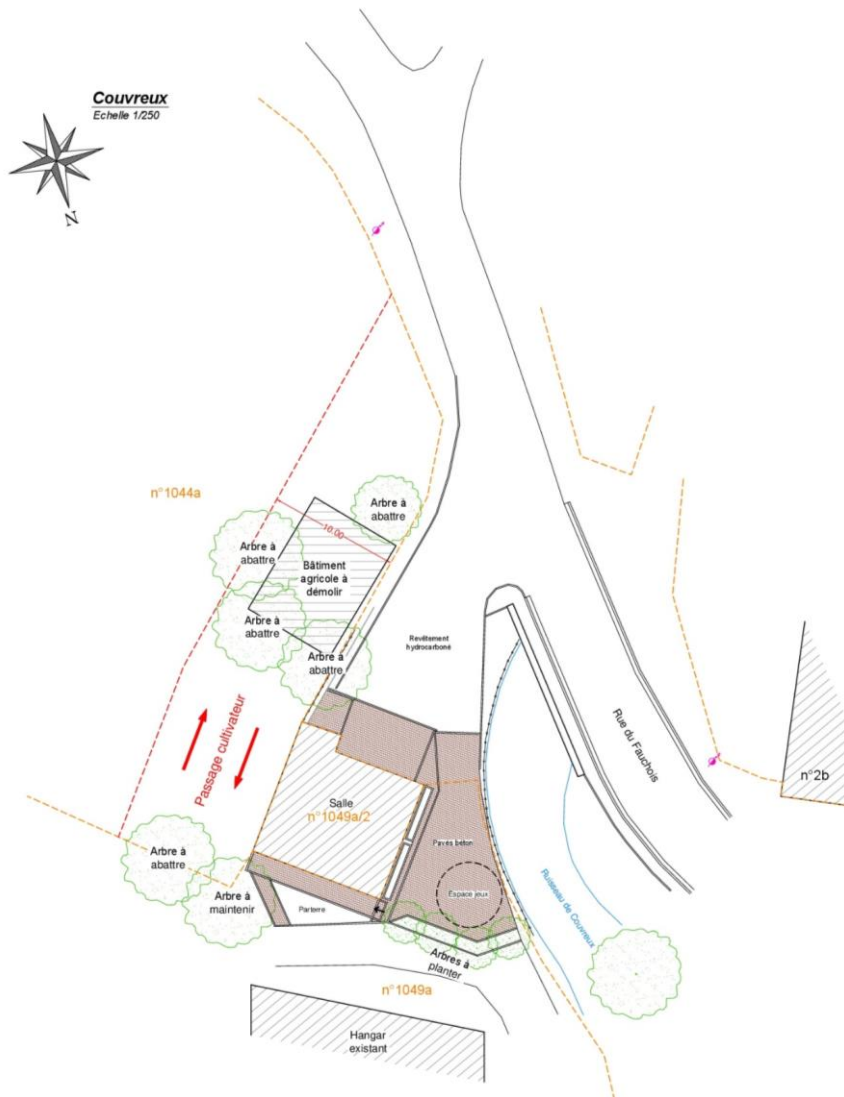


Vues intérieures





Plans d'aménagement



Fiche-projet / PI-1-1 / Mise en place d'une mobilité durable et partagée

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en œuvre d'un plan d'action global, cohérent, participatif en vue de réussir une mobilité durable, partagée, accessible sur l'ensemble du territoire, au bénéfice des habitants comme des touristes.

Ce plan d'action s'inscrira dans la durée et la permanence. Il sera porté par un groupe de travail « Mobilité », constitué à cette fin, et réclamera des partenariats avec divers organismes, locaux et extra-locaux, tels le Syndicat d'Initiative, le ROx, la Bibliothèque.

Il se préoccupera prioritairement de développer l'usage du co-voiturage d'une part, l'usage du vélo d'autre part. Il mêlera actions de sensibilisation, de promotion, de formation, et réclamera quelques équipements spécifiques.

En matière de co-voiturage, il envisagera :

- la création d'un système inspiré du modèle « covoit-stop » en vigueur en province de Liège : des conducteurs inscrits prennent en charge des piétons en des lieux précis et explicitement renseignés ;
- la rédaction et de la diffusion d'une « charte de l'auto-stop » adaptée au territoire ;
- la promotion de la plateforme provinciale de covoiturage (www.carpool.be) et d'éventuels développements informatiques spécifiques.

En matière de pratique du vélo, il envisagera :

- le placement de parkings à vélos en divers lieux et bâtiments publics ;
- la mise à disposition de vélos électriques au ROx et au Syndicat d'Initiative ;
- la sensibilisation des habitants à l'usage du vélo pour leurs déplacements ;
- l'accompagnement des enfants dans leurs déplacements cyclistes jusqu'aux écoles.

Divers événements transversaux et récurrents seront organisés, de manière à maintenir les questions de mobilité au cœur de l'attention de tous :

- « Bourse de la mobilité » ;
- « Semaine de la mobilité » ;
- Etc.

2. Justification du projet

Rouvroy est un « territoire-voiture ».

Chaque habitant, ou presque, est confronté à la nécessité de se déplacer pour accéder aux biens et services de base, à l'emploi, à la culture, aux loisirs. Vu l'offre réduite de transports en commun, ces déplacements imposent le recours à la voiture individuelle.

Mais la propriété et ou l'usage de celle-ci n'est pas accessible à tous, pour des raisons de moyens financiers, d'âge, de santé.

De plus, à Rouvroy comme ailleurs, s'impose l'aspiration générale à réduire la dépendance à la voiture individuelle, à modifier les comportements modaux, dans le but de stimuler les contacts humains et d'atténuer la pression sur l'environnement.

Parallèlement sont programmés sur le territoire nombre de projets infrastructurels qui amélioreront sensiblement le confort et la sécurité des déplacements doux : réseau de voies lentes complet, réaménagement du cœur de Rouvroy, aménagements de sécurité routière et arrêts de co-voiturage sur la voirie régionale ;

Bref, le projet se justifie par la nécessité d'apprendre à changer ses habitudes de mobilité, de permettre l'accès de tous à la mobilité et de promouvoir un usage intense du réseau de voies lentes.

Liens au diagnostic partagé :

- *Dans un territoire très fortement dépendant d'autres territoires pour nombre de services fondamentaux, il est important de pouvoir proposer un panel de solutions de mobilité appropriées aux besoins et capacités des différentes catégories d'habitants, mais aussi d'encourager activement ces derniers à les employer.*
- *Dans une commune petite, excentrée, à vocation touristique assumée, composée de sept villages, il est important de poursuivre le développement du réseau des voies lentes en site propre, pour un usage à la fois utilitaire et de découverte, en tirant parti de l'existant, localement et dans les communes voisines. Dans une optique « voiture », il est aussi important de veiller à résoudre les différents problèmes de sécurité routière.*
- *Il est aussi important, en interne, de créer plus de liens entre les villages, de miser davantage sur leurs complémentarités et leurs particularités afin de lutter contre le sentiment d'isolement parfois ressenti et d'accroître le sentiment d'appartenance collectif.*

Le caractère rural du projet tient aux contraintes de mobilité très nombreuses auxquelles sont confrontés tous les habitants des villages dans leur vie quotidienne.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et ces deux objectifs spécifiques :

- « un territoire qui diversifie et partage les solutions de mobilité », par l'ensemble des initiatives, concrètes et participatives, qu'il concevra et réalisera au bénéfice de la mobilité de tous ;
- « un territoire qui relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes », par la promotion qu'il fera de l'usage des voies lentes, autant pour des déplacements de loisir que pour des déplacements utilitaires.

Il participe également de la poursuite de cet objectif subordonné : « un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local », par le rôle moteur dévolu au Groupe de travail « Mobilité », lequel inclut la participation de diverses catégories d'habitants et axera ses efforts sur l'accès de tous à une mobilité durable.

Il sera étroitement articulé avec cet autre projet du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel (PM-1-1) ;
- Rouvroy – Aménagement du cœur de village (PM-1-2) ;
- Aménagements de sécurité routière sur la voirie régionale (PM-2-3).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur le volet social et culturel, par les opportunités nouvelles d'établissement de relations et rencontres entre les habitants de Rouvroy et le renforcement de l'entraide et de la solidarité entre eux. Il a un impact positif sur le pilier environnement, par la réduction de la part accordée aux déplacements motorisés individuels. Il n'a pas d'impact <i>a priori</i> sur le volet économie.	+++	++	o

5. Localisation et statut

- Localisation : concerne l'ensemble du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, le Syndicat d'Initiative, la Bibliothèque, les écoles, le ROx.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel du Lot 1.
- **État du dossier**
 - Groupe de travail « Mobilité » institué au sein de la CLDR.
- **Programme des travaux**
 - Élaboration du Plan d'action détaillé dans ses diverses dimensions.
- **Planification**
 - Projet du Lot 1 (2018-2021).

- **Démarches administratives à réaliser**

- Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Sans objet.

8. Estimation globale du coût

À déterminer : panneaux « covoit-stop » ; parkings à vélos ; vélos électriques.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de vélos électriques mis à disposition	4 en 2 endroits	Commune
Nombre de parkings à vélos installés	3	
Nombre d'arrêts « covoit-stop » créés	10	
Nombre de réunions du « groupe mobilité »	3/ an pendant 3 ans	

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de personnes utilisant le service de covoiturage	100/mois	Commune
Nombre de vélos sur le parking vélo par implantation scolaire	10/jour	

Fiche-projet / PI-1-2 / Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages

1. Description du projet

Le projet consiste en la concrétisation d'un ensemble coordonné d'actions favorables à la nature et aux paysages, couplant concertation des acteurs, implication citoyenne, sensibilisation du grand public et mise en place d'une gestion différenciée de la trame verte du territoire.

Il sera conduit par un « groupe nature et paysages » associant citoyens, acteurs publics et privés, sous la houlette communale, prolongeant ainsi le travail de la grappe « biodiversité » mise en place lors de l'élaboration du PCDR.

Il se compose des actions concrètes suivantes, non limitatives :

1) Mise en place et animation d'une plate-forme des acteurs de la biodiversité

L'action consiste à réunir régulièrement les acteurs de la nature et du paysage intervenant sur le territoire communal (SPW-DNF, SPW-Aménagement foncier rural, Ardenne et Gaume, Natagora, Parc naturel de Gaume, Contrat de rivière, Commune, etc.) avec pour objectifs :

- de disposer d'une vision complète des rôles et des actions de chacun et des sites où ils interviennent ;
- de renforcer la coordination voire la collaboration entre ces organismes en lien avec leurs actions spécifiques ;
- de les amener à communiquer davantage sur leurs actions et, ainsi, de mieux contribuer à la sensibilisation des habitants en matière de nature et de paysages.

2) Organisation d'actions de sensibilisation à la nature

L'action consiste à multiplier les moments et supports d'information et de sensibilisation à la nécessaire préservation de la nature, à destination de différents publics : habitants, écoles (du territoire et venant d'ailleurs), touristes.

Elle repose sur l'organisation d'expositions et d'animations, sur la mise en place d'activités pédagogiques dans les écoles, sur la coordination de formations « nature », sur la création d'événements photographiques, sur une utilisation accrue des ressources et du matériel disponibles chez les partenaires (Contrat de rivière Semois-Chiers, Parc naturel de Gaume...), etc.

Il s'agit notamment, par ces moyens, d'amplifier les retombées en termes de sensibilisation de divers événements pré-existants comme :

- La décentralisation à Rouvroy (ROx) du festival du film nature de Namur ;
- Les journées « nature » en septembre et les journées wallonnes de l'eau en mars, organisées par le Contrat de rivière Semois-Chiers.

L'action pourra se construire au départ de plusieurs lieux :

- le ROx, en lien avec les événements d'ampleur que celui-ci accueille et un biotope à créer à proximité pour faire le lien entre photographie et réalité de terrain ;
- la maison de la nature et du vignoble de Torgny (projet matériel de lot 2) comme support de promotion de la biodiversité et du paysage, en lien d'une part avec la

réserve naturelle Raymond Mayné qu'elle jouxtera et, d'autre part, avec les paysages s'ouvrant sur un site géré par l'Aménagement foncier sud ;

- la maison multiservices dans l'ancien presbytère de Torgny (projet matériel de lot 1), qui pourra accueillir expositions, animations, rencontres ;
- la grange à Montquintin ;
- la bibliothèque communale de Lamorteau, dans le prolongement de sa grainothèque et pour l'accueil de conférences ou d'activités dans ses locaux en cours d'agrandissement.

3) Création et gestion d'un observatoire photographique du paysage

L'observatoire photographique du paysage (OPP) est un outil de suivi des changements du paysage. Il est basé sur la répétition et l'analyse de clichés photographiques d'un même lieu, dans des conditions identiques.³

Sur Rouvroy, l'OPP permettra de suivre les évolutions du paysage liées au projet d'aménagement foncier Sud. Il concernera les zones agricoles du revers de la Cuesta Bajocienne allant de Harnoncourt à Torgny ainsi que le plateau agricole au-dessus de Torgny.

Le SPW-Direction de l'aménagement foncier déterminera les sites à photographier via une fiche technique.

La Commune sollicitera pour sa part les citoyens photographes pour réaliser le projet mais aussi pour faire le lien avec de vieilles photographies ou cartes postales, afin de placer les paysages dans une perspective historique. Les premières photos pourraient être prises dès novembre/décembre 2018 afin d'établir un « état 0 » avant l'aménagement foncier.

Une durée de vie de l'observatoire devra être déterminée. Un site internet participatif adapté, géré par le PN de Gaume, devra permettre d'encoder et de consulter les photos.

Ce projet, outre son importance scientifique pour évaluer les résultats de l'opération d'aménagement foncier, sera un support utile à la sensibilisation aux paysages. Il pourra utilement être complété par d'autres actions de sensibilisation, voire par des formations relatives à la lecture géologique des paysages de Rouvroy.

³ "Un observatoire photographique des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie. Il permet de suivre les évolutions paysagères d'un site ou d'un territoire donné par le biais de clichés photographiques. En comparant des photos prises aux mêmes lieux et à des temps différents, il est ainsi possible de remarquer des changements parfois surprenants. Le principe est simple : « effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite rephotographiées dans le temps ». Il constitue en cela un véritable "indicateur visuel" des changements en cours sur un territoire mais Il permet également de constituer une "mémoire des lieux". En cela l'OPP est aussi un vecteur de sensibilisation et de communication sur le paysage et le cadre de vie. Sources : "Créer un observatoire photographique à l'échelle du projet local, Guide Conseil", Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, Janvier 2014 et "Paysages en herbe, le paysage et la formation à l'agriculture durable", Monique Toubanc, Editions Educagri, 2004.

4) Mise en place d'un système de gestion différenciée des haies, des fossés et des berges des cours d'eau.

Le projet vise à appliquer le principe de la gestion différenciée pour la taille des haies, l'entretien des fossés et des berges des cours d'eau, sur l'ensemble du territoire communal⁴.

Une telle gestion permettra de préserver l'environnement et les richesses naturelles de ces milieux, sans nécessairement avoir recours à de nouvelles plantations. Ce projet s'appuiera sur un plan de gestion précis de chaque élément concerné en fonction de sa richesse et de sa situation (dont les contraintes de sécurité routière). Il s'inspirera des initiatives de plusieurs Parcs Naturels régionaux français (Avesnois...)

2. Justification du projet

La biodiversité et les paysages sont de grande qualité à Rouvroy et constituent deux atouts majeurs du territoire. Il n'est dès lors pas étonnant qu'une grande part de celui-ci soit reprise dans des périmètres d'intérêt paysager selon l'inventaire Adesa ou ait été placée sous statut Natura 2000 (50,3% du territoire).

Ces patrimoines sont gérés de différentes manières, par de nombreux intervenants :

- Gestion de pelouses calcicoles dans le cadre du projet Life Herbages par Natagora ;
- Création, parfois ancienne, de sites naturels protégés (une réserve naturelle Ardenne et Gaume, une réserve naturelle Natagora, une cavité souterraine d'intérêt scientifique gérée par le DNF, 16 Ha de parcelles forestières gérées comme réserves intégrales, plusieurs futures réserves naturelles domaniales sur des sites ayant fait l'objet du projet Life...) ;
- Gestion de la « nature ordinaire » par la Commune dans le cadre de plusieurs opérations : convention « combles et clochers », fauchage tardif des bords de route, certification forestière PEFC, nombreuses plantations d'arbres fruitiers et de haies, notamment en lien avec le remembrement nord, implantation de deux vergers conservatoires, création d'un Salicétum... ;
- Aménagement d'un réseau de points de vue par la Commune, avec dimension pédagogique.

Comme le remembrement « nord » dit « de Couvreur », l'aménagement foncier sud géré par le SPW va remanier une grande partie du territoire communal, avec toutefois une attention marquée pour la préservation et le renforcement de qualité de la nature et du paysage, sur base notamment d'un « plan paysage » préalable qui a servi de guide à la définition des actions à réaliser.

⁴ La gestion différenciée (GD) est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation..., sans toutefois le bannir. Pour certains, on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. A l'échelle d'une commune, la GD permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques.

Source : <http://www.gestiondifferentiee.be/vpage.php?id=367&lg=2>

Si l'on ajoute à cette liste les actions du Parc naturel de Gaume (dont la charte paysagère en cours de confection) et du Contrat de rivière Semois-Chiers, il apparaît que nombre d'organismes se préoccupent de nature et de paysage, dans des registres différents et complémentaires.

Divers constats ont toutefois été posés au sein des groupes de travail et de la CLDR, auxquels le projet veut répondre :

- La multiplicité des acteurs et organismes s'occupant de nature et paysage rend difficile la lisibilité et la compréhension de leurs actions, surtout pour le grand public. Ils semblent par ailleurs peu échanger et peu collaborer ;
- La nature est avant tout une question de spécialistes et d'acteurs « institutionnels » à Rouvroy. Pourtant, une implication citoyenne accrue serait gage d'une meilleure appropriation, d'un meilleur respect de ces atouts ;
- Les actions de sensibilisation à la nature et aux paysages sont insuffisantes. En particulier, des événements existants et l'expertise de certains partenaires pourraient être mieux exploités à cet effet ;
- Il apparaît possible d'aller plus loin dans la gestion de la trame verte du territoire pour en améliorer la qualité environnementale et paysagère (haies, fossés, berges). En particulier, le travail sur les haies peut constituer un projet structurant pour le territoire de Rouvroy étant au croisement d'enjeux naturels, paysagers, énergétiques et économiques.

Liens au diagnostic partagé :

- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien. Cette protection doit aussi veiller à ne pas engendrer de contraintes trop fortes pour les propriétaires et gestionnaires concernés. Il apparaît aussi important que la Commune structure davantage et mette mieux en valeur ses actions, nombreuses et variées, en matière de patrimoines.*
- *Rouvroy est une commune qui assume sa vocation touristique, malgré la présence encombrante de Burgo. Il est important et possible d'amplifier ce pan important du développement et de l'identité du territoire. Pour ce faire, il faut diversifier l'offre touristique, faire évoluer les outils et arguments de sa promotion, mais aussi parvenir à en tirer un plus grand bénéfice économique local. À l'inverse, il ne faut pas que davantage de tourisme affecte la qualité de vie des habitants ou porte atteinte à l'intégrité du territoire. L'inscription dans le Parc naturel de Gaume est un atout à exploiter.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement en la mise en valeur et la gestion d'atouts importants du territoire, sa nature et ses paysages ruraux, afin de préserver ceux-ci.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et l'objectif spécifique : « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) » car il vise précisément, par des actions de sensibilisation, de coordination et de gestion, à mieux préserver la nature et les paysages remarquables du territoire, tout en y impliquant les citoyens.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif spécifique : « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques », en agissant favorablement sur le maintien de deux éléments majeurs d'attractivité du territoire que sont la nature et le paysage.

Il soutient enfin l'objectif subordonné : « un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local » en donnant une dimension citoyenne forte aux actions prévues et en impliquant étroitement divers organismes actifs sur le territoire.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Développement du réseau de voies lentes et aménagement d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Création d'une maison multiservices dans l'ancien presbytère à Torgny (PM-1-3) ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Concrétisation des projets du PAED (pour la dimension « valorisation énergétique des haies ») (PM-2-4) ;
- Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny (PM-2-5) ;
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (PM-2-4) ;
- Poursuite du développement touristique (PI-2-5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact important sur l'environnement puisqu'il vise à préserver et renforcer la qualité naturelle et paysagère du territoire		+++	
Le projet a un aussi un impact positif sur la dimension sociale et culturelle, en impliquant autant que possible les citoyens pour la réalisation de certaines des actions prévues.	++		
Il présente aussi un impact positif indirect sur l'économie, en consolidant deux atouts majeurs d'attractivité touristique du territoire.			+

5. Localisation et statut

- Localisation : ensemble du territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Groupe « nature et paysages », sous la houlette communale ;
- Parties prenantes : la CLDR, la RW, la Commune, les associations de protection de la nature (Ardenne et Gaume, Natagora), le SPW – DNF, le SPW – Direction de l'Aménagement foncier rural, le Parc naturel de Gaume, le Contrat de rivière Semois-Chiers, la Maison du Tourisme, le SI, l'asbl Poirier du Loup, les citoyens.

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet de lot 1 :

- Projet multifacettes, mobilisateur et de long terme ;
- Mise en place rapide de l'observatoire des paysages nécessaire, avant l'opérationnalisation de l'aménagement foncier sud.

▪ État du dossier

- Projet à approfondir et opérationnaliser dans le cadre du groupe « nature et paysages » à mettre en place.

▪ Programme des travaux

- Sans objet.

▪ Planification

Projet du Lot 1 (2018-2021)

▪ Démarches administratives à réaliser

- Sans objet.

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions du groupe porteur « nature et paysages »	3/an pendant 3 ans	PV de réunions
Nombre d'observatoire des paysages mis en place et gérés	1	Relevé communal
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation nouvelles mises en place	4/an	Agenda communal

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de m linéaires de haies, fossés et berges en gestion différenciée	A définir	Suivant plan de gestion à mettre en place
Nombre de citoyens impliqués dans les actions menées	A définir	Liste communale, PV de réunions.

Fiche-projet / PI-1-3 /
Préservation et mise en valeur de la mémoire historique
et du patrimoine

1. Description du projet

Le projet consiste en la structuration et en l'amplification des actions relatives à la préservation et la valorisation de la mémoire historique et du patrimoine du territoire communal.

Il comporte plusieurs dimensions, complémentaires et interdépendantes :

1) Création d'un « Comité histoire et patrimoine » regroupant des habitants, des membres de la CLDR et des associations dont le Musée Gaumais, et chargé de :

- Rassembler les connaissances historiques⁵ et les diffuser dans un objectif de sensibilisation ;
- Réfléchir à l'avenir du patrimoine dans ses différentes dimensions, afin de préserver au mieux celui-ci ;
- Réaliser un inventaire préalable complet du petit patrimoine populaire, en s'appuyant sur les informations déjà disponibles auprès du Syndicat d'initiative, à mettre à jour ;
- Aider la Commune à établir les dossiers de demande de subvention pour la rénovation de ce petit patrimoine ;
- Entretien certains éléments du petit patrimoine le nécessitant.

2) Transmission de la connaissance de l'histoire de la commune par l'organisation d'événements ou d'activités

Les connaissances rassemblées par le « Comité histoire et patrimoine » seront utilisées de façon attractive et accessible à tous, notamment aux plus jeunes, afin de les intéresser à l'histoire et au patrimoine.

Idéalement, les jeunes, le public scolaire, devraient être parties prenantes de ces organisations.

Plusieurs idées ont été formulées en ce sens, qu'il conviendra de choisir, de préciser et d'opérationnaliser : chasse aux trésors, balades à vélo, concerts, expositions, marche contée de nuit des points de vue, marche gourmande, jeux inter-villages, jeu de piste géant à travers les lieux d'intérêt de la commune, spectacle « sons et lumières » mettant en scène les histoires vraies de Bernard Joannes. Des projets citoyens pourraient aussi être mis en valeur en parallèle.

3) Sensibilisation à la préservation des bâtiments patrimoniaux

Cette action comporte deux dimensions, une générale et une ciblée :

- De manière générale, elle vise à sensibiliser les propriétaires particuliers à la réalisation d'opérations de rénovation respectueuses du patrimoine bâti. Ainsi, un accompagnement est à envisager à leur attention sous la forme par exemple de primes, d'un apport d'expertise, d'informations et formations sur les bonnes pratiques en la matière, en partenariat avec la Maison de l'Urbanisme ;

⁵ La bibliothèque communale pourrait devenir le lieu où la connaissance historique est rassemblée et mise à disposition du public.

- De manière ciblée, sur base d'un inventaire des bâtiments vides ou réutilisables de qualité patrimoniale, elle vise à contacter puis sensibiliser les propriétaires concernés à l'importance d'éviter une dégradation de ces biens et de réussir leur rénovation de manière qualitative.

4) Réflexion sur l'utilisation des lieux de culte et sur l'avenir de l'ermitage de Torgny

Une réflexion sera menée, avec les acteurs concernés, pour accroître et diversifier l'utilisation des églises de chaque village par l'organisation d'activités nouvelles, régulières et adaptées aux lieux (cours de musique par exemple).

Par ailleurs, s'agissant d'un site très important pour la culture et l'histoire de Torgny, un groupe de travail sera mis en place pour réfléchir et anticiper l'avenir du site de l'ermitage lorsque l'ermitage ne sera plus là.

5) Rénovation, entretien et mise en valeur du petit patrimoine populaire de la commune

Cette action comporte plusieurs dimensions, sur base de l'inventaire préalable réalisé par le Comité :

- Formation des ouvriers communaux à la rénovation du petit patrimoine, dans le prolongement de leur expérience de rénovation des fours à pain de Torgny et Lamorteau ;
- Création d'un circuit balisé (« la route du petit patrimoine »), sur base des panneaux didactiques existants ou à créer au besoin, en relation avec les circuits de découverte (projet de lot 1) ;
- Mise en place de comités et/ou activités d'animation autour d'éléments patrimoniaux qui s'y prêtent, comme c'est déjà le cas aujourd'hui avec les fours à pain de Lamorteau et Torgny.

La rénovation proprement dite du petit patrimoine s'effectuera sur base de l'inventaire préalable, qui devra décrire l'état des éléments qui le composent et identifier les travaux nécessaires pour en assurer le maintien à long terme. A ce stade de la réflexion, plusieurs interventions possibles ont été relevées, qu'il conviendra de confirmer et compléter :

- Rénovation de plusieurs croix et potales ;
- Achat et rénovation du four à pain de Harnoncourt, qui appartient à un privé ;
- Achat et rénovation de l'ancienne glacière de Lamorteau, aujourd'hui propriété privée ;
- Achat et rénovation du colombier de Montquintin, également propriété privée.

2. Justification du projet

Si l'on connaît les sites patrimoniaux majeurs fondant l'attractivité du territoire, à savoir Torgny et Montquintin, qui abritent l'essentiel des éléments classés de la commune, d'autres éléments de patrimoine, moins spectaculaires, existent partout à Rouvroy, qu'il s'agisse de bâti traditionnel ou de petit patrimoine populaire (chapelles, croix, potales, glacières, fours à pains, lavoirs, fontaines...). Ce patrimoine représente la mémoire tangible du territoire et de son passé rural, qu'il faut préserver comme témoin d'une autre époque et comme un ciment de l'identité locale.

La Commune se préoccupe de longue date d'entretenir et de rénover certains de ces biens dans cet esprit avec, par exemple, la réfection des murs en pierres sèches entourant la ferme et l'église de Montquintin, la rénovation de la toiture du lavoir de Torgny ou bien encore

l'acquisition et la réfection des fours banals de Torgny et Lamorteau, qui ont été mis en gestion à des associations villageoises afin d'en faire, comme par le passé, des lieux de rassemblement et de convivialité.

A côté de ces opérations « matérielles », la connaissance et la transmission de l'histoire locale est avant tout affaire de spécialistes, privés ou associatifs (SI, Musée gaumais, asbl A Montquintin...).

Si certains supports visent à la faire connaître (publications, circuits de découverte par village, antenne du Musée Gaumais), elle n'implique et n'intéresse que peu les habitants. Pourtant, sans être spectaculaire, l'histoire locale est intéressante et couvre une longue période, comme en témoignent par exemple la villa gallo-romaine de Torgny ou bien encore le château féodal de Montquintin.

Un des problèmes relevés réside en réalité dans l'absence de Cercle local d'histoire qui pourrait compléter et mettre à jour les inventaires disponibles, collecter les informations en lien avec l'histoire et le patrimoine, les vulgariser, les transmettre au grand public, en impliquant celui-ci.

Liens au diagnostic partagé :

- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien. Cette protection doit aussi veiller à ne pas engendrer de contraintes trop fortes pour les propriétaires et gestionnaires concernés. Il apparaît aussi important que la Commune structure davantage et mette mieux en valeur ses actions, nombreuses et variées, en matière de patrimoines ;*
- *Sur un territoire qui conjugue traditions agricole et ouvrière, divisé entre sept entités sans longue destinée commune, il est important de construire et de partager une identité collective. L'histoire locale, animée par divers acteurs, est un ciment d'identité à renforcer.*

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la préservation et la mise en valeur de la mémoire historique d'un territoire rural et en la préservation d'un patrimoine éparpillé entre les différentes entités, témoin de la vie rurale d'autrefois, afin d'en faire notamment un ciment de l'identité et de la cohésion villageoises.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui cultive sa distinction* » et plus précisément l'objectif spécifique « *un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)* » car il vise à la fois à préserver, rénover, entretenir et mieux mettre en valeur un des facteurs distinctifs du territoire, à savoir son patrimoine bâti et historique.

Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif spécifique « *un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques* » en faisant en sorte que le patrimoine et l'histoire contribuent, plus qu'aujourd'hui, à l'attractivité de Rouvroy.

Il est aussi lié à l'objectif subordonné « *un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local* » en associant étroitement les

habitants et les associations à chaque étape de sa concrétisation (inventaire, réflexions, sensibilisation, entretien, animation...).

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Poursuite du développement touristique (PM-2-5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a surtout un impact positif en matière sociale et culturelle, en agissant sur la préservation du patrimoine, bien collectif et identitaire, en intégrant les habitants et les associations dans les démarches et en utilisant davantage ce patrimoine comme support au développement d'activités diverses. La préservation et la diffusion de la mémoire historique participe elle aussi à cet effort de cohésion sociale. Il a un impact positif sur le pilier environnement, par son action favorable au maintien et à l'embellissement du patrimoine dans ses différentes dimensions (bâti traditionnel, petit patrimoine). Son impact économique tient à la fois à sa participation au renforcement de l'attractivité touristique de Rouvroy et à la mobilisation d'entreprises pour assurer certaines opérations de rénovation de biens.	++	++	+

5. Localisation et statut

- Localisation : actions sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : le groupe « histoire et patrimoine » à créer ;
- Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, le SI, la MT, le Musée Gaumais, l'asbl A Montquintin, les propriétaires de biens à rénover, les habitants, la Région wallonne, la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel de Lot 1 ;
 - Préalablement à la réalisation des actions concrètes, nécessité de créer le groupe « histoire et patrimoine ».

- **État du dossier**
 - Projet à approfondir et opérationnaliser dans le cadre du groupe « patrimoine » à mettre en place.
- **Programme des travaux**
 - À déterminer.
- **Planification**
 - Projet du Lot 1 (2018-2021)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Entretien régulier des biens restaurés, par la Commune et/ou les habitants ;
 - Maîtrise publique à obtenir pour les biens patrimoniaux privés qui le nécessitent ;
 - Dans certains cas (four à pain), mise en gestion par un collectif d'habitants.

8. Estimation globale du coût

Frais divers :

- Aménagement et rénovation d'éléments patrimoniaux (part communale)
- Frais d'organisation d'événements et de communication
- Formation des ouvriers communaux

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions du groupe « patrimoine » créé	3/an pendant 3 ans	Commune
Nombre d'inventaires du patrimoine réalisés	1	Commune et Comité « Histoire et patrimoine »
Nombre d'actions de transmission de la mémoire historique organisées	A définir	Comité « Histoire et patrimoine »
Nombre de biens communaux patrimoniaux rénovés	>5	Commune (décompte final des travaux)

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'habitants impliqués dans les actions mises en place	A déterminer	Comité « Histoire et patrimoine »
Nombre d'animations se greffant sur les biens patrimoniaux rénovés	A déterminer	Commune et SI

Fiche-projet / PI-1-4 / Mise en place d'une concertation Burgo-Rouvroy

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en place d'une concertation pérenne entre le territoire de Rouvroy, en ce compris ses habitants et ses représentants, et les responsables de l'usine *Burgo Ardennes*.

Cette concertation prendra la forme d'une grappe de travail rassemblant toutes les parties. Elle aura pour ambition la mise en œuvre de l'objectif « un territoire qui intègre *Burgo Ardennes* dans son développement », au départ de deux questions fondamentales :

- comment ancrer davantage *Burgo Ardennes* à son territoire ?
- comment faire pour que les habitants de Rouvroy apprivoisent *Burgo Ardennes* ?

Nombre d'idées de projets sont nées d'une réunion de réflexion tenue le 4 décembre 2017, à laquelle participèrent des membres de la CLDR et le directeur de l'usine.

La grappe aura à les examiner, à les organiser en un plan d'action cohérent, puis à mettre progressivement en œuvre celui-ci.

Le plan d'action portera sur les sujets suivants et à chacun de ceux-ci seront attachées des initiatives concrètes :

- Nuisances et environnement : explication de l'origine des nuisances, mise en place d'un système d'alerte au départ de l'usine et vers l'usine, organisation de visites techniques pour les habitants, diffusion des résultats d'études écologiques et sanitaires ;
- Sécurité routière : aménagement de mobilité douce, d'une aire de stationnement pour observer le parc à bois, adaptation de l'éclairage du matériel, réflexion sur l'intensification du fret ferroviaire ;
- Énergie : usage de la chaleur résiduelle de l'usine (pour le Home, pour des serres), projet éolien partagé, utilisation des déchets de *Burgo Ardennes* dans la future unité de biométhanisation ;
- Intégration paysagère et tourisme : création de murs végétaux, placement de spots lumineux dans les cheminées, aménagement des abords, organisation de visites pour différents types de publics ;
- Conditions de travail : développement du co-voiturage et de la consommation de produits locaux au sein de l'usine, étude indépendante sur les conditions de travail, représentation citoyenne dans l'entreprise ;
- Communication et promotion : installation d'une vitrine *Burgo Ardennes* à Rouvroy, création de panneaux d'information et d'orientation, création d'un blog, réalisation d'expositions, édition d'un livre, utilisation locale du papier Burgo.

2. Justification du projet

Par son impact majeur sur l'économie, le paysage, l'environnement, *Burgo Ardennes* surdétermine la qualité de vie sur le territoire comme dans les communes limitrophes, belges et françaises.

Burgo Ardennes, ce sont des emplois, nombreux et variés, des rentrées financières, importantes et régulières, mais aussi un paquebot dans la campagne, un charroi conséquent et une pression constante sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol, objet d'inquiétude et de questionnement au sein de la population.

L'entreprise est considérée comme une des distinctions majeures et incontournables de la commune, dont il faut tirer le meilleur parti possible, pour développer des projets d'envergure, en particulier en matière d'énergie, ainsi que pour renouveler originalement la gamme des arguments d'attractivité du territoire.

La mise en place d'une plateforme de concertation apparaît alors comme une évidence.

Liens au diagnostic partagé :

- *L'état général de l'environnement est bon à Rouvroy. Cependant, il est important d'agir sur les deux problèmes que sont la qualité des eaux et les nuisances dues à la présence de l'usine Burgo-Ardennes.*
- *Cette action se heurte toutefois à une double difficulté : la méconnaissance de l'état réel de l'environnement et des impacts précis de Burgo d'une part, le peu de prise possible sur les principales sources de nuisances d'autre part. Il sera donc important, par le dialogue, d'intervenir auprès de ces sources pour les inciter à mener les actions correctrices indispensables et diffuser une information de qualité.*
- *En matière d'énergie, la Commune a déjà mené des actions convaincantes et s'est formellement engagée dans le processus de la Convention des Maires. Dans la continuité de cet engagement, il est important d'objectiver le potentiel énergétique local et de multiplier les actions, avec l'adhésion des citoyens, tout en veillant à leur compatibilité avec l'environnement de qualité, mais sensible, qui caractérise Rouvroy.*
- *Rouvroy est une commune qui assume sa vocation touristique, malgré la présence encombrante de Burgo. Il est important et possible d'amplifier ce pan important du développement et de l'identité du territoire. Pour ce faire, il faut diversifier l'offre touristique, faire évoluer les outils et arguments de sa promotion, mais aussi parvenir à en tirer un plus grand bénéfice économique local*

Le caractère rural du projet tient à l'importance des impacts, de diverses natures, de la présence et du fonctionnement d'une usine de grande taille sur le cadre et les conditions de vie des habitants dans les villages.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui cultive sa distinction* » et très précisément l'objectif spécifique « *un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement* », car il considère l'usine comme un partenaire actif de la stratégie de développement local.

Par ce projet, il s'agit d'établir et entretenir le dialogue avec Burgo Ardennes sur tous les sujets qui concernent le développement local et la qualité de vie sur le territoire et d'ainsi sortir d'une situation de méconnaissance réciproque, de non-dit et de suspicion latente. Il s'agit aussi de connaître et exploiter le potentiel de l'usine dans l'élaboration de projets publics de développement. Il s'agit enfin de faire de l'entreprise un argument positif pour la promotion du territoire.

Ce projet sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Concrétisation des projets du PAED (PM-2-4) ;
- Poursuite du développement touristique (PI-2-5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif majeur sur le plan social et culturel, par le dialogue et la confiance qu'il instaure et nourrit entre un acteur économique dominant du territoire et les habitants, sur des sujets sensibles, qui affectent directement la qualité de vie. Il a un impact positif sur le pilier environnement, notamment par les améliorations qui pourront être apportées au processus industriel, mais aussi par les complémentarités énergétiques qui pourront être créées entre l'usine et le territoire. Son impact économique tient essentiellement au développement d'actions favorables au développement touristique du territoire.	+++	++	+

5. Localisation et statut

Localisation : actions qui concernent l'ensemble du territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Est porteur du projet : la grappe « Burgo-Rouvroy » ;

Sont parties prenantes : la Commune, la CLDR, l'usine *Burgo Ardennes*, les habitants.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet entamé, à poursuivre ;
 - Champ d'intervention à élargir.
- **État du dossier**
 - Création de la Grappe « Burgo-Rouvroy » en décembre 2017 ;
 - Rapport d'analyse de l'intégration esthétique de l'usine et propositions (2018) ;
 - Publication d'articles présentant l'usine dans le bulletin communal (2018).
- **Programme des travaux**
 - Rythme des réunions de la Grappe à déterminer ;
 - Plan d'action d'ensemble et de long terme à établir.

- **Planification**
 - Projet du Lot 1 (2018-2021).
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Frais divers :

- Frais d'organisation d'événements ;
- Frais de communication.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de projets locaux auxquels participe l'entreprise Burgo Ardennes	5 en 10 ans	Bulletin communal
Nombre de projets identifiés avec les citoyens et développés avec Burgo Ardennes	3 en 10 ans	

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'habitants impliqués dans les actions menées	100 par action	Bulletin communal

Projets du lot 2

Fiche-projet / PM-2-1 / Développement d'un réseau de circuits de découverte

1. Description du projet

Le projet consiste en la création de plusieurs circuits de découverte thématiques, destinés à mettre en valeur et faire connaître les atouts du territoire, en y greffant une dimension pédagogique. Ces circuits seront accessibles par différents modes de déplacement, variables suivant les cas : à pied, à vélo, à cheval, en voiture.

Le groupe de travail « mobilité » mis en place au sein de la CLDR, après avoir analysé l'état de la situation concernant les itinéraires de découverte, a retenu les propositions suivantes :

- La création d'un itinéraire « paysages » sur base des dix points de vue créés par la Commune, soit :

Points de vue déjà aménagés ou en cours d'aménagement :

- 1-Montquintin – derrière l'église : vue sur la vallée du Ton et Burgo-Ardenne
- 2-Montquintin – Arrière : vue sur la vallée du Fauchois
- 3-Montquintin – Chemin des morts vers Lamorteau : vue sur la vallée du Ton, Lamorteau
- 4-Montquintin – Route vers Rouvroy : vue sur la vallée du Ton, Lamorteau
- 5-Torgny – route du haut : vue sur vallée du Ton, vers la France (Velosnes, Verneuil-Grand...)

Autres aménagements de points de vue prévus par la Commune :

- 6-Lamorteau – au-dessus : vue sur Lamorteau
- 7-Harnoncourt – au-dessus : vue sur Harnoncourt
- 8-Couvreux – au N-O (frontière) : vue sur Avioth
- 9-Couvreux – La Guinguette : vue vers Couvreux et Montquintin
- 10-Torgny – Poirier du Loup : vue sur Torgny, vers la France (Velosnes...)

- La création d'un itinéraire de promenade « prairies calcicoles » passant par les prairies situées sur le dessus de Torgny (dont la RN Raymond Mayné) et par les futures prairies créées via l'aménagement foncier sud entre Harnoncourt et Lamorteau, en utilisant les nouveaux chemins et sentiers mis en place dans ce cadre ;
- La création d'un itinéraire de promenade « frontière méridionale » à partir de Torgny vers le point le plus méridional de la Belgique (avec implantation d'une borne frontière symbolique), en passant par les nouveaux sentiers et voiries agricoles créées dans le cadre de l'aménagement foncier sud, qui permettront de longer la frontière contrairement à la situation actuelle ;
- L'actualisation des promenades par village mises en place par le Syndicat d'initiative et permettant de découvrir le patrimoine bâti et historique local : actualisation et renouvellement des fiches descriptives, révision de certaines parties des itinéraires en tenant compte des projets en cours et à venir (RAVeL, voies lentes...) ;
- L'actualisation des promenades vers la France (ex : Couvreux-Montquintin-Ecouvies avec la valorisation d'une légende).

Plus précisément, pour chacune de ces propositions, il s'agira, en partenariat étroit avec le SI et la Maison du Tourisme :

- De définir le tracé exact de l'itinéraire, son public-cible, les points d'arrêt ;
- D'identifier les dispositifs à prévoir et leur contenu pour chaque point d'arrêt : panneaux d'information, dispositifs d'interprétation, aires de repos, parking... ;
- De définir le mode de balisage des itinéraires (fléchage et/ou cartes support et/ou applicatif informatique) ;
- De concevoir les outils nécessaires à la promotion de ces produits (brochure, référence sur les sites Internet des partenaires...) puis de les utiliser et diffuser.

Des actions d'animation et pédagogiques seront envisagées sur base du support que peuvent représenter ces circuits thématiques, à destination des écoles, des touristes, des habitants.

L'entretien régulier des circuits ainsi créés sera prévu et fera l'objet d'un plan de gestion.

Est aussi envisagé le traçage informatique sur un système d'information géographique des nombreux itinéraires qui parcourent et traversent le territoire communal. Le GIG devra être contacté pour intégrer ces données dans le système de gestion cartographique communal.

Le groupe de travail « mobilité » issu de la CLDR sera pérennisé afin de suivre la réalisation de ce projet, en soutien à la Commune et opérateurs concernés.

2. Justification du projet

Le territoire se caractérise par la présence de nombreux itinéraires balisés de promenade et de randonnée, locaux, transcommunaux et transfrontaliers :

- Les promenades du Syndicat d'initiative et de la Maison du tourisme (pédestres, VTT et équestres) ;
- Les itinéraires larges : plusieurs boucles de la Lorraine Gaumaise, sentier de Grande Randonnée (GR129), Gaume buissonnière, Transgaumaise, etc.

Même si ces itinéraires concernent toutes les parties du territoire communal, il est à relever qu'une grande part d'entre eux passe par les deux points d'intérêt majeurs du territoire : Torgny et Montquintin. Il en résulte une sorte de « couloir nord-sud » d'itinéraires de promenades et de randonnées.

Ces itinéraires, s'ils relient divers points d'intérêt, sont généralistes et ne mettent donc pas en avant, de manière spécifique, les atouts particuliers de la commune. Seules les promenades par village du SI (non balisées) se focalisent essentiellement sur la découverte du patrimoine bâti et historique.

L'objectif du projet est ainsi de créer des itinéraires de découverte thématiques mettant à l'honneur les divers points d'intérêt et particularités du territoire : ses paysages de qualité, sa nature extraordinaire, en particulier les prairies calcicoles, son patrimoine bâti et historique, son positionnement géographique comme lieu le plus méridional du Royaume.

L'intention est d'en faire à la fois un élément d'attractivité touristique supplémentaire et un support de sensibilisation et d'éducation de différents publics (écoles, habitants, touristes...) à la qualité, à la fragilité et au nécessaire respect des éléments mis en avant, qui les entourent au quotidien.

Le projet profite par ailleurs de l'opportunité que représentent divers travaux prévus dans le cadre de l'Aménagement foncier sud, qui permettront d'une part de rendre accessibles divers endroits qui ne le sont pas correctement aujourd'hui (prairies calcicoles, frontière) et d'autre part d'encore améliorer les qualités environnementales et paysagères du sud du territoire (création de prairies calcicoles, recomposition paysagère).

Liens au diagnostic partagé :

- Rouvroy est une commune qui assume sa vocation touristique, malgré la présence encombrante de Burgo. Il est important et possible d'amplifier ce pan important du développement et de l'identité du territoire. Pour ce faire, il faut diversifier l'offre touristique, faire évoluer les outils et arguments de sa promotion, mais aussi parvenir à en tirer un plus grand bénéfice économique local. À l'inverse, il ne faut pas que davantage de tourisme affecte la qualité de vie des habitants ou porte atteinte à l'intégrité du territoire. L'inscription dans le Parc naturel de Gaume est un atout à exploiter ;
- Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien. Cette protection doit aussi veiller à ne pas engendrer de contraintes trop fortes pour les propriétaires et gestionnaires concernés. Il apparaît aussi important que la Commune structure davantage et mette mieux en valeur ses actions, nombreuses et variées, en matière de patrimoines ;
- Dans une commune petite, excentrée, à vocation touristique assumée, composée de sept villages, il est important de poursuivre le développement du réseau des voies lentes en site propre, pour un usage à la fois utilitaire et de découverte, en tirant parti de l'existant, localement et dans les communes voisines.

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement en la mise en valeur des atouts d'un territoire qui bénéficie de paysages et de sites naturels d'exception, sans oublier un patrimoine bâti et historique riche, qu'il soit « du quotidien » ou exceptionnel, ainsi qu'à la promotion d'un tourisme respectant le cadre de vie rural.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et l'objectif spécifique : « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) » en utilisant les circuits de découverte créés comme support d'information et de sensibilisation à la richesse, à la fragilité et au nécessaire respect des atouts qu'ils mettent en avant.

Il contribue également à l'atteinte des deux objectifs spécifiques suivant :

- « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques » par la création de nouveaux produits touristiques mettant mieux en évidence qu'aujourd'hui, de manière spécifique, différentes richesses et particularités du territoire ;
- « un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement » car certains points de vue reliés par un des circuits envisagés s'ouvrent sur l'usine et pourront servir de support d'information sur celle-ci et en faire un point d'intérêt du territoire.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ;
- Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny (PM-2-5) ;
- Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;
- Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;
- Mise en place d'une concertation Burgo-Rouvroy (PI-1-4) ;
- Poursuite du développement touristique (PI-2-5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact très important sur le volet économique en concourant à renforcer l'attractivité touristique de Rouvroy sur base de ses atouts et particularités majeurs, ainsi qu'en mobilisant des entreprises pour la réalisation des travaux envisagés. Il a aussi un impact fort sur l'environnement en servant de support – via des dispositifs d'information et des actions d'animation – à la sensibilisation de différents publics à l'importance, à la fragilité et au nécessaire respect des différents patrimoines mis en valeur (nature, paysage, patrimoine). Son impact socio-culturel est moindre mais positif. Il peut de fait concourir au renforcement d'une identité locale pour les habitants en les rendant « fiers » de leur environnement patrimonial. Les itinéraires pourraient aussi servir de support à des activités de nature culturelle, restant à définir.	+	+++	+++

5. Localisation et statut

- Localisation : tout le territoire communal ;
- Statut au plan de secteur : Variable – principalement zone agricole, zone forestière, zone d'habitat (à caractère rural) ;
- Statut de propriété : itinéraires empruntant essentiellement des voiries, chemins et sentiers de nature publique (communaux surtout).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Rouvroy ;
- Parties prenantes : la CLDR, la RW, le CGT, le SI, la Maison du tourisme, les acteurs de l'aménagement foncier sud.

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet de lot 2 :

- Demande la réalisation préalable de projets de l'Aménagement foncier sud (nouveaux chemins, création de pelouses calcicoles...);
- Demande un travail préalable de détermination des tracés, des arrêts, des aménagements à prévoir ;
- Effet levier important sur l'attractivité touristique ;
- Complémentarités avec de nombreux autres projets du PCDR.

▪ État du dossier

- Définition de la nature des itinéraires par le GT « mobilité » issu de la CLDR, avec approbation par cette dernière.

▪ Programme des travaux

- A déterminer.

▪ Planification

- Réalisation préalable de projets de l'Aménagement foncier sud.
- Projet du lot 2 (2022-2024)

▪ Démarches administratives à réaliser

- Contacts avec les administrations concernées par le projet (CGT, SPW) ;
- Sollicitation et obtention des subsides ;
- Obtention des permis et autorisations nécessaires ;
- Reconnaissance par le CGT des circuits créés.

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Plan d'entretien des circuits et dispositifs créés à définir par la Commune et le SI ;
- Mise en place d'actions d'animation et pédagogiques utilisant les circuits ainsi créés comme support.

8. Estimation globale du coût

Aménagements touristiques à financer par le CGT.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)▪ **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de circuits nouveaux de découverte créés	3 en 10 ans	Plans reprenant les circuits, PV de réception provisoire, décompte final

▪ **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions d'animation et pédagogiques utilisant les circuits comme support	2 par an	Inventaire (Commune et SI)

Fiche-projet / PM-2-2 / Création d'un atelier rural

1. Description du projet

Le projet consiste en la construction d'un atelier rural destiné à favoriser l'émergence et le lancement de nouvelles activités économiques, hébergées durant une période donnée.

Cet atelier pourra accueillir plusieurs entreprises simultanément, idéalement des petits artisans locaux en recherche d'un bâtiment adapté pour héberger le démarrage et/ou la croissance de leur activité.

A côté de l'espace destiné à l'activité proprement dite, l'atelier rural comporte des bureaux, des sanitaires et autres espaces techniques

Aucun aménagement spécifique ne sera prévu dans le bâtiment. Celui-ci se doit en effet d'être suffisamment modulable et polyvalent pour pouvoir accueillir des entreprises variées.

A cette fin, le système constructif retenu sera de type industriel, pour sa modularité, alliée à un plus faible coût de construction et une plus grande rapidité de mise en œuvre qu'un bâtiment classique. Seront aussi prises en considération l'optimisation des volumes et l'efficacité des circulations, tant extérieures qu'intérieures, de même que la limitation des coûts en fonctionnement, énergétiques notamment.

En première hypothèse, le bâtiment s'implantera dans la petite zone d'activité économique située sur le site de l'ancienne gare de Lamorteau, sur une parcelle communale restant à définir.

2. Justification du projet

A l'ombre de l'usine *Burgo Ardennes*, de son voisin virtonnais et, au-delà, du moteur luxembourgeois, Rouvroy se caractérise par un tissu économique peu fourni et peu diversifié. L'activité indépendante, pourtant bien ancrée, est en régression. Le taux de demande d'emploi, s'il est en contraction, reste supérieur à celui de l'Arrondissement, témoignant, avec d'autres indicateurs, d'un déficit d'emploi local.

Les causes en sont multiples, liées à la fois à un positionnement géographique général peu favorable, à la présence de plusieurs pôles d'emplois proches et importants, à l'absence de tradition industrielle dans une commune au profil rural, sans véritable centre, à la population faible et dispersée en sept villages.

Mais une autre cause en est aussi la faible présence d'espaces pour entreprendre (bâtiments et terrains). Cette carence a posé problème à certains entrepreneurs locaux ou freiné l'esprit d'entreprise et d'initiative. Les porteurs de projets n'ont en effet souvent eu d'autre choix que de s'expatrier vers une commune voisine ou de faire grandir progressivement leur activité dans le noyau bâti, avec les problèmes de voisinage et de manque d'espace pour une extension qui en ont résulté.

Consciente de ce problème, la Commune a entrepris la reconnaissance d'une petite zone d'activité économique sur le site de l'ancienne gare de Lamorteau, grâce à la procédure de Plan

communal d'aménagement. Elle est occupée à équiper cet espace afin d'ensuite pouvoir le mettre à la disposition d'entrepreneurs.

L'atelier rural viendra utilement compléter ce dispositif, en permettant à des porteurs de projet de créer et de développer leur activité dans des conditions favorables, sans devoir directement investir dans des bâtiments, avec l'intention qu'ils s'implantent ensuite sur la Commune, par exemple sur la ZAE en question.

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale.

Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, l'atelier a pour objectifs :

- de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant un premier investissement lourd : l'achat d'un bâtiment. Il soutient donc les indépendants en les débarrassant momentanément d'un souci important, surtout durant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise ;
- dans le même esprit, l'atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne un coup de pouce qui fait la différence en soutenant les chefs d'entreprise qui veulent s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

Au terme du bail convenu entre la Commune et l'entreprise, trois solutions s'envisagent :

- le bail est renouvelé,
- l'entreprise quitte le bâtiment et l'atelier est loué à un autre entrepreneur,
- l'entreprise achète l'atelier qu'elle occupe pour s'y installer définitivement.⁶

Liens au diagnostic partagé :

- Pour que se développe l'activité économique à Rouvroy, il est important de réserver de l'espace approprié à l'accueil d'entreprises ou à l'extension d'entreprises existantes. Mais cette affectation ne doit pas entraîner de nuisances, incompatibles avec la qualité de vie dans les villages. Il est aussi nécessaire que Rouvroy veille à diffuser vers l'extérieur une image de commune ouverte à l'initiative économique ;
- Vu la faible densité du tissu économique du territoire, il est important de travailler à un accroissement de l'activité économique locale, mais en choisissant soigneusement le profil et la taille des activités nouvelles, lesquelles doivent être compatibles avec le caractère naturel du territoire et la vocation résidentielle des villages. Pour ce faire, il faut pouvoir s'appuyer sur les quelques secteurs économiques bien implantés, mais aussi essayer d'exploiter des opportunités nouvelles et le positionnement géographique particulier de la commune. L'accompagnement des porteurs de projet professionnel serait un atout utile, mais il est difficile à mettre en œuvre actuellement ;
- Il est important de parvenir à attirer et conserver sur le territoire une population de jeunes actifs. Pour ce faire, il faut s'atteler à diversifier les sources locales d'emploi, en soutenant les secteurs forts dans leur développement d'une part, en tirant parti de l'expansion continue de la métropole luxembourgeoise d'autre part, tout en veillant à conserver au territoire son caractère vivant. Un tissu économique enrichi est une condition préalable au nécessaire renforcement des dispositifs locaux d'insertion socio-professionnelle ;

⁶ Source : L'atelier rural. Une solution communale pour garder et développer des petites entreprises à la campagne, Les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie, n°1 (réédition), octobre 2017.

- Il est important de parvenir à créer un commerce de proximité qui soit rentable et soutienne la convivialité ainsi que les initiatives locales de diversification agricole.

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement à l'utilisation d'un dispositif d'accompagnement d'entreprises approprié au milieu rural, par sa taille, sa configuration, sa localisation, son principe de fonctionnement, son public-cible.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui enseme l'économie* » et plus précisément l'objectif spécifique « *un territoire qui aide au développement de projets entrepreneuriaux* » car la finalité même d'un atelier rural est de soutenir le développement de ces derniers, en mettant à leur disposition des lieux appropriés à des conditions adaptées.

Il contribue aussi à l'atteinte de deux autres objectifs spécifiques :

- « *un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire* » en donnant la possibilité à des jeunes ayant l'envie d'entreprendre, de pouvoir le faire sur place et ainsi de créer et maintenir leur emploi à proximité de leur lieu de vie ;
- « *un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux* », dans la mesure où il vise à stimuler la production locale dans ses différentes configurations possibles (agro-alimentaire, artisanat...).

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a surtout un impact positif important sur le pilier économique, par le soutien fort qu'il apportera à l'émergence, à la croissance et à l'implantation durable sur le territoire d'activités économiques. Il mobilisera également des entreprises pour sa construction. Il a un impact positif sur le pilier environnement, par le souci qui sera accordé à la qualité environnementale et énergétique de la construction. Il n'a pas d'impact particulier direct sur le volet social et culturel.	0	+	+++

5. Localisation et statut

- Localisation : À confirmer. La ZAE de la gare de Lamorteau est envisagée ;
- Statut au plan de secteur : zone d'habitat pour Lamorteau (mais espace à vocation économique suivant le PCA de l'ancienne gare) ;
- Statut de propriété : terrain communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet matériel du Lot 2 ;
 - Localisation définitive, cibles, taille et configuration (nombre d'espaces économiques) du bâtiment à préciser.
- **État du dossier**
 - Stade étude de projet.
- **Programme des travaux**
 - À déterminer.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sollicitation des permis nécessaires ;
 - Convention de pré-faisabilité, avec comité d'accompagnement à mettre en place ;
 - Obtention des subventions ;
 - Recherche de locataires potentiels et promotion de l'espace.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Mise en place d'une procédure d'attribution de l'atelier rural à un locataire : définition de critères d'attribution, mise en place d'un jury, appel public à candidature ;
 - Élaboration d'un R.O.I. et d'un montant de loyer et de charges communes ;
 - Entretien régulier du bâtiment à réaliser par le gestionnaire et par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

Source : développement rural

Projet rémunérateur : ☒ oui ☐ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)▪ **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de bâtiments construits	1	Commune

▪ **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'entreprises accueillies dans l'atelier rural au cours des 10 premières années	4	Commune
Nombre d'entreprises implantées sur le territoire après passage par l'atelier rural	1	

Fiche-projet / PM-2-3 / Aménagements de sécurité routière sur la voirie régionale

1. Description du projet

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements de sécurité de divers types en plusieurs endroits considérés dangereux des voiries régionales 87 et 871, lesquelles desservent la quasi-intégralité du territoire, depuis Virton jusqu'à la frontière avec la France.

Ces aménagements auront pour fonction générale de ralentir la vitesse de la circulation, afin d'offrir davantage de sécurité aux diverses catégories d'utilisateurs de ces voiries principales et des voiries secondaires qui s'y greffent, ainsi qu'aux riverains.

Leur localisation précise et leur nature exacte – rétrécissement ou surélévation de chaussée, placement de chicanes, marquage au sol, pose d'un revêtement particulier, installation d'une signalisation spécifique, etc. – seront décidés d'un commun accord entre Commune et Région wallonne. Riverains et Police locale seront associés à la réflexion.

Il est, dès à présent, considéré nécessaire d'intervenir à :

- Harmoncourt, au niveau de la pompe à essence ;
- Rouvroy, au niveau de l'ancienne Hostellerie et de la jonction entre N87 et N871 ;
- Lamorteau, dans la traversée du village ;
- La frontière, à la jonction avec Écouvies.

2. Justification du projet

De Virton à la France, les N87 et N871 desservent directement à peu près toutes les parties du territoire. Elles en constituent donc la colonne vertébrale. Elles servent aussi de voie de transit entre Belgique et France.

Tous les types de véhicules les empruntent simultanément : voitures individuelles, véhicules utilitaires, bus, semi-remorques fournissant *Burgo-Ardenne*, mais aussi bicyclettes, sur une partie du tracé, en attendant la création d'un réseau cyclable complet en site propre.

Composées de tronçons rectilignes, dotées d'un revêtement en bon état, ces voiries n'incitent pas à une conduite lente.

Le projet se justifie donc par l'importance de ces routes pour le territoire, leurs fonctions multiples, leur usage intense et le besoin fortement exprimé d'un accroissement de la sécurité tout le long de leur tracé. Il affecte ainsi directement la qualité de vie et l'attractivité du territoire, ainsi que les conditions de développement de certaines activités économiques, dont le tourisme.

Il se justifie aussi par la mise en œuvre de projets mitoyens de ces voiries, dont l'important chantier de reconfiguration du village de Rouvroy, et par le développement escompté de certaines infrastructures d'importance sous-régionale, comme le ROx.

Les aménagements de sécurité sur ces voiries concernent au final une très grande majorité d'habitants de la commune, comme usagers (chauffeurs ou passagers) et comme riverains.

Liens au diagnostic partagé :

- Dans une commune petite, excentrée, à vocation touristique assumée, composée de sept villages, il est important de poursuivre le développement du réseau des voies lentes en site propre, pour un usage à la fois utilitaire et de découverte, en tirant parti de l'existant, localement et dans les communes voisines. Dans une optique « voiture », il est aussi important de veiller à résoudre les différents problèmes de sécurité routière.
- Vu sa situation géographique excentrée et sa proximité de Virton, il est important pour Rouvroy de parvenir à s'affirmer davantage dans sa sous-région. Cela passe par une clarification de ses relations au pôle, l'expression d'un rôle propre que peut lui apporter entre autres sa position charnière entre France et Belgique.

Le caractère rural du projet tient à la nécessité de réguler et ralentir le trafic, local et de transit, sur des voiries rares, multifonctionnelles, fort empruntées.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif subordonné « un territoire qui anticipe son aménagement », par sa nécessaire réflexion sur l'articulation des fonctions et usages, dans une perspective de long terme et de développement équilibré entre économie et qualité de vie, des voiries majeures desservant les diverses entités de la commune.

Il soutient également cet objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et ces deux objectifs spécifiques :

- « un territoire qui rend plus accessibles ses atouts », par l'amélioration de la visibilité et de la signalisation de plusieurs de ces atouts et du confort de circulation pour y accéder ;
- « un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement », par la prise en compte de l'importance du charroi occasionné par l'activité de l'entreprise dans la recherche de solutions de sécurité routière.

Enfin, il participe de cet objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et de cet objectif spécifique « un territoire qui diversifie et partage les solutions de mobilité », par sa prise en compte des besoins et comportements neufs en matière de mobilité partagée.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Rouvroy - Aménagement du cœur de village (PM-1-2) ;
- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Développement d'une mobilité durable et partagée (PI-1-1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif sur le pilier social et culturel, par le dialogue qu'il instaurera entre usagers, riverains et autorités quant aux aménagements à effectuer, mais aussi par l'amélioration de la qualité de vie une fois ces aménagements réalisés.	++		
Il a un impact positif sur le pilier économique, par le recours aux entreprises pour la création des divers aménagements envisagés.		+	
Il a un léger impact positif sur le volet environnement, dans la mesure où, ralentissant la circulation, il entraînera une réduction des émissions de CO2 et du bruit.			+

5. Localisation et statut

- Localisation : à déterminer ;
- Statut au plan de secteur : à déterminer ;
- Statut de propriété : Région wallonne.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : le SPW – DGO1 ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, la Commune, la Police locale, les riverains.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Fiche-projet de Lot 2 ;
 - Sentiment d'insécurité liée à la vitesse.
- **État du dossier**
 - Réunion programmée avec la DGO1.
- **Programme des travaux**
 - À déterminer.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024).
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sollicitation des permis nécessaires.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Signalisation.

8. Estimation globale du coût

Sans objet.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de dispositifs de sécurisation installés.	4	Commune

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Évolution du nombre d'accidents routiers.	Moins 20% après les aménagements	Police locale

Fiche-projet / PM-2-4 / Concrétisation des projets du PAED

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en œuvre de diverses actions du Plan d'action en faveur d'une énergie durable (PAED) susceptibles de soutenir fortement la stratégie du PCDR dans ses divers objectifs généraux et subordonnés.

En particulier, il œuvrera, d'une part, à la conception et la construction d'une unité de biométhanisation et, d'autre part, à la valorisation énergétique des haies.

Le projet d'unité de biométhanisation vise à la fois la valorisation des déchets agricoles et la réduction des intrants azotés sur le territoire, afin d'en préserver la qualité de l'eau.

Cette unité de biométhanisation sera alimentée dans un premier temps par les effluents d'élevage des fermes de la commune, voire de communes voisines au besoin. Le digestat servira d'engrais pour les agriculteurs, l'électricité produite sera reprise par l'AIVE afin d'alimenter la station d'épuration et la chaleur alimentera le Home de la Sainte-famille en hiver.

Dans un deuxième temps, le système pourra chauffer durant l'été – saison pendant laquelle le Home est moins en demande de chaleur – un séchoir pour la luzerne cultivée par les agriculteurs du territoire, en lieu et place du maïs fourrager, culture grande consommatrice d'engrais azotés et de produits phytosanitaires.

Dans une troisième temps, les boues non valorisées de *Burgo Ardennes* pourraient entrer dans l'unité de biométhanisation. Pareille collaboration permettrait à l'usine de se débarrasser de ce sous-produit et d'envisager un éventuel réseau de chaleur de type urbain.

Le projet de valorisation énergétique des haies engagera la plantation de haies supplémentaires, dans le cadre de l'Aménagement foncier sud et des initiatives menées par le Parc naturel de Gaume. Les essences seront choisies en tenant compte de leur potentiel énergétique. Les tailles, des haies existantes et des haies nouvelles, seront rassemblées et séchées en vue d'être valorisées énergétiquement (sous forme de pellets ou de plaquettes), soit sur place, soit au sein du Groupe François (Virton).

Dans les deux cas, outre le matériel à acquérir, les infrastructures à concevoir, construire, équiper et gérer, ces projets comprendront un important travail d'information, mobilisation et coordination des agriculteurs de la commune, idéalement au sein d'une structure coopérative, à créer ou existante (Coopérative Gaume Énergie).

Ces initiatives participeront de la mise en place d'une politique énergétique durable et partagée sur le territoire de la commune et, plus largement, en Gaume. Tous les citoyens intéressés à y prendre part auront la possibilité de participer aux travaux du groupe Peps'Lux, précisément constitué pour l'élaboration du PAED.

2. Justification du projet

La Commune a adhéré à la Convention des Maires pour l'énergie et le climat le 15 mai 2017. Elle s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 40 % au minimum d'ici 2030 et à adopter

une approche intégrée visant à atténuer sa contribution au changement climatique et à s'y adapter.

Ainsi, avec l'aide du service provincial *Pep's Lux*, elle a établi son PAED, approuvé par le Conseil communal en date du 26 septembre 2017.

Celui-ci se traduira par une politique d'investissement dans des projets de nouvelle génération, favorisant l'autonomie énergétique et la réduction de consommation énergétique, et basé, autant que possible, sur une démarche citoyenne participative.

Précisément, par son approche coopérative, par la valorisation des déchets organiques en digestat et, à plus long terme, le rétrécissement des surfaces consacrées à la culture du maïs, le projet aidera chaque ferme partenaire à réduire son impact environnemental, sur l'air et sur le sol, et induira un changement de pratique culturale et de conception de l'alimentation du bétail. Et par l'augmentation de la place accordée aux haies à potentiel énergétique, il contribuera à restructurer le paysage local et à soutenir la biodiversité.

Le projet se justifie donc par sa plus-value environnementale, paysagère, mais aussi économique et participative.

Par son importance et ses multiples facettes, il donnera au PAED, partant à l'engagement environnemental de la Commune, un caractère tangible et une grande crédibilité populaire.

Liens au diagnostic partagé :

- *En matière d'énergie, la Commune a déjà mené des actions convaincantes et s'est formellement engagée dans le processus de la Convention des Maires. Dans la continuité de cet engagement, il est important d'objectiver le potentiel énergétique local et de multiplier les actions, avec l'adhésion des citoyens, tout en veillant à leur compatibilité avec l'environnement de qualité, mais sensible, qui caractérise Rouvroy.*
- *Dans une commune fortement agricole, mais dont sont absents diversification et produits locaux malgré la demande sociale, il est important de susciter l'intérêt puis l'adhésion des agriculteurs aux initiatives de développement local, à l'échelle de la commune comme de la Gaume, afin de les entraîner progressivement dans une dynamique de circuit court. La Parc naturel de Gaume et l'Aménagement foncier sud sont deux leviers possibles.*
- *Sur un territoire bien doté en infrastructures et équipements, il est important d'orienter les efforts vers l'humain et la vie en société, afin de prévenir une précarité croissante. Dans ce contexte, l'implication citoyenne, entre autres au travers des commissions consultatives, constitue un important outil d'amélioration de la cohésion sociale.*

Le caractère rural du projet tient à l'origine et à la finalité des ressources primaires mobilisées par ce projet et à la nécessaire participation d'agriculteurs à sa conduite.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable », par les réponses concrètes qu'il apporte à un engagement politique et sociétal.

Il soutient également cet autre objectif spécifique « un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement », par la coopération qui sera recherchée systématiquement avec cette entreprise pour l'élaboration de projets de production d'énergie renouvelable.

Il participe également de cet objectif subordonné « un territoire qui stimule et maintient la motivation de tous dans l'effort de développement local », par la mobilisation des agriculteurs dans une démarche coopérative et l'implication active des citoyens dans la gestion d'une matière politique importante (l'énergie).

Il entretient un lien privilégié avec cet autre projet du PCDR :

- Mise en place d'une concertation Burgo-Rouvroy (PI-1-4) ;
- Promotion de la diversification agricole (PI-2-6).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif majeur sur le volet environnement, par la réduction de consommation d'intrants et de carburant d'origine fossile, par une amélioration de la qualité d'alimentation du bétail, par une amélioration de la qualité des amendements, donc des sols agricoles, par la place rendue aux haies dans le paysage.		+++	
Il a un impact positif sur le pilier social et culturel, par la collaboration qu'il induit avec et entre agriculteurs du territoire, par l'incitation à la participation citoyenne active dans la définition et la conduite de la politique énergétique locale.	++		
Il a un impact positif sur le pilier économique, par le recours aux entreprises pour la création des infrastructures, par les économies d'échelle réalisées par les agriculteurs partenaires, par la création d'emplois pour la gestion des dispositifs.			++

5. Localisation et statut

- Localisation : indéterminée ;
- Statut au plan de secteur : Zone agricole ;
- Statut de propriété : indéterminée.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, les agriculteurs, le Parc naturel/GAL de Gaume, le Comice agricole, la Province de Luxembourg (Pep's Lux), la Région wallonne, la coopérative Gaume Energie.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Fiche-projet de Lot 2.
- **État du dossier**
 - PAED établi et approuvé à l'échelle communale ;
 - Projets inscrits dans le PAED.
- **Programme des travaux**
 - Rencontre d'experts et visites d'expériences ;
 - Etude de faisabilité technique et économique ;
 - Information et mobilisation des agriculteurs ;
 - Désignation d'un auteur de projet.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024).
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sollicitation des permis nécessaires ;
 - Obtention des subventions.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Gestion coopérative.

8. Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : partiellement.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Unité de biométhanisation créée	1	Commune
Coopérative agricole créée	1	

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'agriculteurs coopérateurs	10	Commune
Mètres linéaires de haies à potentiel énergétique implantés	+10% / an	
Nombre de citoyens participant aux travaux du groupe Pep's Lux	20	

Fiche-projet / PM-2-5 / Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un petit bâtiment sur les hauteurs de Torgny, à proximité immédiate du vignoble communal et de la réserve naturelle « Raymond Mayné », destiné à mettre en valeur viticulture et nature.

Ses fonctions seront multiples, en lien direct avec son emplacement :

- Accueil des visiteurs du vignoble communal « Le poirier du Loup », avec espaces de dégustation et d'exposition relatifs à cette culture particulière (terroir, cépages, techniques de conduite du vignoble et de la vinification, histoire...);
- Point de départ des visites guidées de la Réserve naturelle - et plus largement des sites naturels de la colline -, avec possibilité d'y accueillir des expositions et des animations liées à la nature exceptionnelle des lieux (présentation de la réserve, des prairies calcicoles, des espèces emblématiques qu'elles abritent...);
- Point d'observation du paysage remarquable qui s'étend face à la colline, avec supports didactiques et d'interprétation.

Le bâtiment, accessoirement, permettra aussi le stockage et le rangement du matériel des gestionnaires de la vigne.

La conception du projet sera guidée par des soucis d'accessibilité à tous types de publics – en ce compris les PMR – de confort, de qualité des matériaux, de facilité d'entretien et d'économie d'énergie, dans le respect des engagements propres à la Convention des maires pour l'énergie et le climat.

Considérant son emplacement sensible, il sera aussi parfaitement intégré dans son environnement naturel et paysager, par ses volumes et la nature des matériaux choisis.

2. Justification du projet

Le coteau surplombant le village de Torgny représente un site unique en Belgique puisqu'il conjugue sous-sol calcaire, orientation favorable à un bon ensoleillement sur le flanc de la cuesta bajocienne et emplacement méridional.

En découle la présence de milieux naturels exceptionnels et rares, les pelouses calcicoles, dont la réserve Raymond Mayné, la plus ancienne de Wallonie, aussi classée comme site, constitue l'exemple le plus connu. Celle-ci abrite en effet des écosystèmes riches (pelouses sèches, fourrés, anciennes carrières) ainsi que de nombreux animaux et plantes rares, dont certains emblématiques des lieux comme la cigale des montagnes et la mante religieuse.

Mais cette situation géographique particulière a aussi permis le développement de la culture de la vigne. C'est ainsi que la Commune de Rouvroy elle-même est à l'origine d'un projet de réimplantation du vignoble « le Poirier du Loup »⁷, projet auquel deux autres petits vignobles

⁷ Projet géré par la Coopérative « ÉcFoculture » - <http://www.soleildegaupe.be/fr/manger/produits-de-terroir-boutiques/14307-le-poirier-du-loup.html>

privés ont emboîté le pas. Longtemps le site de Torgny est ainsi resté un des seuls lieux de culture de la vigne en Belgique, avant que d'autres projets similaires ne voient récemment le jour en d'autres régions.

Ce coteau constitue aussi, grâce à sa topographie et au caractère ouvert des espaces agricoles qui l'entourent, un point de vue remarquable, embrassant un panorama large et de qualité s'ouvrant sur la région frontalière.

Bref, cet endroit concentre divers points d'intérêt majeurs du territoire et plus généralement de Gaume et de la Lorraine gaumaise.

Sa situation à l'écart du village et l'absence d'infrastructure d'accueil rendent toutefois difficile sa pleine valorisation à des fins touristiques, de découverte et pédagogiques. En effet, les explications et animations relatives à la vigne, à la nature et aux paysages, les dégustations de vin, peuvent difficilement être envisagées sur place et sont par ailleurs largement tributaires des conditions météorologiques qui, même à Torgny, ne sont pas toujours favorables.

Le projet vise donc à offrir aux acteurs concernés (commune, gestionnaire de la vigne, association Ardenne et Gaume, autres associations, guides...) un endroit permettant d'accueillir les visiteurs *in situ* dans de bonnes conditions (touristes, écoles, habitants, naturalistes...), avant ou après être partis à la découverte de ces richesses particulières.

Accessoirement, il permettra au gestionnaire de la vigne, la coopérative Ecoculture, d'entreposer le matériel nécessaire à son travail, sans devoir le laisser à tous vents ou l'acheminer lors de chaque intervention dans le vignoble.

Liens au diagnostic partagé :

- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien. Cette protection doit aussi veiller à ne pas engendrer de contraintes trop fortes pour les propriétaires et gestionnaires concernés. Il apparaît aussi important que la Commune structure davantage et mette mieux en valeur ses actions, nombreuses et variées, en matière de patrimoines ;*
- *Rouvroy est une commune qui assume sa vocation touristique, malgré la présence encombrante de Burgo. Il est important et possible d'amplifier ce pan important du développement et de l'identité du territoire. Pour ce faire, il faut diversifier l'offre touristique, faire évoluer les outils et arguments de sa promotion, mais aussi parvenir à en tirer un plus grand bénéfice économique local. À l'inverse, il ne faut pas que davantage de tourisme affecte la qualité de vie des habitants ou porte atteinte à l'intégrité du territoire. L'inscription dans le Parc naturel de Gaume est un atout à exploiter.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement en une meilleure mise en valeur des atouts majeurs de Rouvroy que sont sa nature, ses paysages ainsi qu'une culture particulière, la vigne.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et plus précisément l'objectif spécifique « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses

atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) » car il vise à faciliter et améliorer l'accueil du public ainsi que la connaissance et la découverte des patrimoines naturel et paysager de Torgny.

Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif spécifique « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques » en faisant en sorte que les atouts majeurs et distinctifs de cette partie du territoire contribuent, plus qu'aujourd'hui, à l'attractivité touristique, en améliorant l'accueil des visiteurs et en multipliant les possibilités d'activités et d'animations autour de ces atouts.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Création d'une Maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ;
- Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;
- Poursuite du développement touristique (PI-2-5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a surtout un impact positif en matière environnementale, en offrant à différentes catégories de publics (touristes, habitants, écoles, associations...) un lieu d'accueil, de découverte et de sensibilisation aux patrimoines naturel et paysager de la commune, situé au cœur de ceux-ci. Par ailleurs, le bâtiment sera conçu suivant les principes de l'éco-construction, en cohérence avec les lieux. Son impact économique positif tient aussi à sa participation au renforcement de l'attractivité touristique de Rouvroy et à la mobilisation d'entreprises pour assurer la construction du bâtiment. Il a aussi un impact au niveau socio-culturel, comme point de départ possible de diverses activités d'associations et acteurs de développement, en lien avec la nature, la vigne et les paysages.	+	+++	+++

5. Localisation et statut

- Localisation : Sur le coteau surplombant Torgny, entre le vignoble « Le Poirier du Loup » et la Réserve naturelle « Raymond Mayné ». Localisation précise restant à définir ;
- Statut au plan de secteur : a priori, zone agricole ;
- Statut de propriété : parcelle communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, la coopérative Ecoculture, les associations et acteurs de protection de la nature, les acteurs de l'Aménagement foncier sud, le SI, la MT, la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet matériel du Lot 2 ;
 - Endroit précis à définir, contours du projet à affiner, en associant les utilisateurs potentiels.
- **État du dossier**
 - Stade de l'étude du projet
- **Programme des travaux**
 - À préciser.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sollicitation des autorisations nécessaires ;
 - Obtention des subventions.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Gestion directe par la Commune ;
 - Convention d'occupation avec les utilisateurs potentiels, avec définition des obligations respectives et d'un ROI ;
 - Convention particulière avec Ecoculture pour l'espace rangement et stockage.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de bâtiments construits	1	Réception des travaux

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'associations et acteurs utilisant le bâtiment au moins 1X par an pour l'accueil des différents publics	8 par an	Commune - Nombre de conventions d'occupation conclues
Nombre d'animations se déroulant dans le bâtiment par an	30 par an	Commune et utilisateurs du bâtiment
Nombre de visiteurs accueillis par an	300 par an	

Fiche-projet / PI-2-1 / Renforcement de la cohésion sociale

1. Description du projet

Le projet consiste en un renforcement des facteurs de cohésion sociale du territoire, à la fois par une organisation de la coopération entre acteurs et par l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action à finalité sociale, à destination de différents publics.

Sur le volet organisation de la coopération, il s'agira d'établir une plateforme des acteurs de la cohésion sociale, dont la Bibliothèque, le CPAS, le Home de la Sainte-Famille mais également la Maison des Jeunes de Virton. Cette plateforme se réunira à intervalles réguliers et aura la charge de l'identification des besoins et demandes des différents groupes sociaux ainsi que de la confection et du suivi d'un plan d'action approprié.

Sur le volet plan d'action, les initiatives suivantes seront étudiées en vue d'être mises en œuvre :

- Parrainage intergénérationnel ;
- Lieu de contact pour bénévoles ;
- Ateliers d'apprentissage ;
- Décentralisation du Repair Café de Virton ;
- Soutien aux fêtes de quartier ;
- Service de promenade pour personnes âgées peu mobiles ;
- Animation d'un lieu de rencontre et de solidarité ;
- Organisation de jeux inter-villages ;
- Délocalisation d'activités de la Maison de Jeunes de Virton.

Il comportera également un projet rassembleur, encore à inventer avec les associations et les habitants.

Un groupe d'action devra être constitué afin de coordonner les actions.

2. Justification du projet

Le territoire dispose de peu de services et moyens spécifiques d'action sociale.

Les besoins en la matière ne sont pourtant pas moindres qu'ailleurs. Bien qu'en nombre réduit, la population est en effet composée de multiples groupes sociaux. En particulier, elle compte un nombre important de personnes âgées, les très jeunes sont également bien représentés et les situations de précarité financière vont croissant : ce sont là trois catégories d'habitants aux besoins et demandes importants en matière sociale, qu'elles ne peuvent par elles-mêmes combler.

Par ailleurs, l'IWEPS a établi que, dans la catégorie des « communes non-urbaines faiblement équipées » à laquelle elle appartient, Rouvroy présente un *Indice des Conditions de Bien-Être* et un *Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux* peu favorables. Parmi les dimensions problématiques figurent le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à l'épanouissement social et culturel, la gestion des temps de vie et le sentiment d'être heureux, sur lesquelles le projet entend agir.

Celui-ci se justifie donc par la dispersion et les lacunes dans les interventions de nature sociale, par les besoins de différents publics fragiles à bien apprécier et rencontrer de manière concrète, ainsi que par un sentiment d'être heureux plus faible qu'ailleurs.

Liens au diagnostic partagé :

- *Sur un territoire bien doté en infrastructures et équipements, il est important d'orienter les efforts vers l'humain et la vie en société, afin de prévenir une précarité croissante. Dans ce contexte, l'implication citoyenne, entre autres au travers des commissions consultatives, constitue un important outil d'amélioration de la cohésion sociale.*
- *Afin d'augmenter la part jeune de la population, il est important de répondre au mieux aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes actifs.*
- *Il est aussi important, en interne, de créer plus de liens entre les villages, de miser davantage sur leurs complémentarités et leurs particularités afin de lutter contre le sentiment d'isolement parfois ressenti et d'accroître le sentiment d'appartenance collectif.*

Le caractère rural du projet tient à l'importance du tissu des relations sociales, de l'accès aux services ainsi que du travail en réseau et en partenariat, dans un territoire excentré et dépourvu de pôle majeur interne.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et ces objectifs spécifiques :

- « un territoire qui lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide », par les interventions prévues à destination des publics les plus fragiles et les plus en besoin de confiance, d'aide sociale et morale ;
- « un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire », par l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques de cette tranche de population.

Il participe également de la poursuite de cet objectif subordonné « un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local », par sa recherche de l'implication constante des groupes sociaux concernés dans la définition et l'activation de sa démarche.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Mobilité durable et partagée (PI-1-1) ;
- Création d'un lieu et d'une dynamique de rencontre et de solidarité (PM-3-3) ;
- Reconnaissance d'institutions culturelles (PI-2-3).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Il a un impact positif majeur sur le pilier social et culturel, par les réponses réfléchies qu'il apportera aux besoins rencontrés par divers groupes sociaux fragiles du territoire. Il a potentiellement un impact positif sur le volet économique, par la réduction du nombre de situations de précarité, ou leur atténuation, qu'il peut engendrer. Il n'a pas d'impact sur le volet environnement.	+++	0	+

5. Localisation et statut

- Localisation : concerne l'ensemble du territoire ;

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, le CPAS, la Bibliothèque, le Home de la Sainte-Famille, la Maison des Jeunes de Virton.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel du Lot 2.
- **État du dossier**
 - Acteurs réunis lors de la grappe « sociale » du 31/08/2017
- **Programme des travaux**
 - À déterminer.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024).
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Estimation globale du coût

A déterminer. Frais de fonctionnement de la plateforme et d'organisation des actions.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions de la plateforme cohésion sociale	3/an pendant 3 ans	Commune
Nombre de plan d'action « cohésion sociale »	1	

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions « cohésion sociale » engagées	2/an pendant 3 ans	Commune

**Fiche-projet / PI-2-2 /
Fédération des associations
au départ d'un agenda commun des manifestations**

1. Description du projet

Le projet consiste à organiser une réunion annuelle à laquelle sont conviées toutes les associations de Rouvroy ou actives sur le territoire, afin d'identifier ensemble les grands moments rythmant l'année et les activités récurrentes de chacune d'elle.

L'intention est de construire un agenda partagé, de manière à éviter les concurrences stériles entre des manifestations simultanées ou similaires, voire de renforcer les synergies entre associations et événements.

L'agenda associatif ainsi confectionné collectivement sera ensuite disponible via différents canaux, dont le site Web communal.

Cette action sera complétée par une actualisation du répertoire de l'ensemble des salles du territoire communal et une diffusion de celui-ci sur ce site Internet. Disposer d'une vision précise et détaillée des lieux accessibles, de leur configuration, de leur équipement et des possibilités qu'ils offrent, de leurs conditions de location, des personnes à contacter, permettra aux associations de pouvoir mieux déployer leurs actions.

Enfin, la Commune poursuivra et amplifiera son soutien à la communication des associations via le bulletin communal.

Le projet créera une première plateforme associative au départ de laquelle des objectifs et initiatives partagés pourront s'envisager dans un second temps.

2. Justification du projet

Rouvroy dispose d'un tissu associatif riche et diversifié, réparti entre ses différents villages. Il génère un calendrier dense d'activités et manifestations en tous genres tout au long de l'année, de portée locale, communale ou régionale.

Cette densité d'activités et manifestations peut être à l'origine, par manque de connaissance réciproque et de coordination entre associations, de situations de concurrence dues à leur simultanéité ou à leur similitude. Cette concurrence, involontaire, est à la fois dommageable aux associations concernées et aux habitants, qui ne peuvent être présents à deux endroits à la fois.

Construire puis diffuser un agenda partagé pour éviter ou à tout le moins réduire cette concurrence sera donc un premier soutien au monde associatif et, indirectement, à la participation du public à leurs activités et événements.

Le constat a aussi été posé du nombre et de la diversité des lieux collectifs qui peuvent servir à l'organisation d'activités associatives sur le territoire. Il n'existe toutefois pas d'inventaire exhaustif et précis de tous ces lieux, qu'ils soient propriété communale ou autre. De ce fait, les associations ne connaissent pas correctement les possibilités qui leur sont offertes de réaliser et d'étoffer leurs activités. Cet inventaire doit être établi et diffusé, dans une vision large des

lieux concernés, afin d'ici aussi soutenir le dynamisme du monde associatif, en l'aidant à trouver des réponses locales à ses besoins en infrastructures.

Liens au diagnostic partagé :

- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins. En particulier, le ROx peut contribuer à renforcer la vie associative locale, mais aussi devenir le pôle culturel et sportif qui manque à cette partie de la Gaume ;*
- *Afin d'augmenter la part jeune de la population, il est important de répondre au mieux aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir qui touchent à l'enseignement fondamental, l'accueil extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture ainsi qu'à l'action du monde associatif dirigée vers ces publics. Des efforts et projets ont déjà été entrepris en ce sens, par la Commune et d'autres opérateurs. Ils sont à poursuivre et à coordonner.*

Le caractère rural du projet tient essentiellement à l'importance cruciale du rôle du secteur associatif dans les territoires ruraux, vecteur important de vitalité locale et de cohésion entre villageois et entre villages.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et deux de ses objectifs spécifiques :

- « un territoire qui structure et renforce le tissu associatif » car il vise précisément à soutenir son secteur associatif, en renforçant le dialogue entre ses acteurs, en l'aidant dans sa communication et sa recherche de lieux adaptés pour s'exprimer ;
- « un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire » car de la vitalité du secteur associatif dépend partiellement la capacité d'attraction résidentielle du territoire, en particulier vers les jeunes.

Enfin, il soutient cet objectif subordonné « un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local », en soutenant particulièrement cette motivation et cet investissement au sein du secteur associatif.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Les divers projets d'aménagement et de rénovation de bâtiments adaptés au moins partiellement pour l'accueil d'activités associatives : Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ; Aménagement de la salle de village de Couvreur, de son accès et de ses abords (PM-1-4) ; Création d'une salle de musique actuelle (PM-3-2) ; Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4) et Rénovation de la salle de village de Harnoncourt (PM-3-5) ;
- Reconnaissance d'institutions culturelles (PI-2-3).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif très important sur la dimension sociale et culturelle, en soutenant, de diverses façons, le dynamisme associatif du territoire, vecteur important de cohésion et d'intégration sociales. Il ne présente pas d'impact particulier direct sur l'économie ni sur l'environnement.	+++	0	0

5. Localisation et statut

- Localisation : sans objet ;
- Statut au plan de secteur : sans objet ;
- Statut de propriété : sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : la Commune ;
- Parties prenantes : la CLDR, l'ensemble des acteurs associatifs du territoire ou actifs sur celui-ci.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet de lot 2 ;
 - Nécessaire communication entre les associations afin de développer et pérenniser leurs activités.
- **État du dossier**
 - Premières réflexions menées en groupes de travail et dans le cadre de la CLDR sur les besoins principaux du secteur associatif.
- **Programme des travaux**
 - Sans objet.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Sans objet.

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions annuelles du secteur associatif	1	PV de réunions
Nombre d'agendas partagés mis au point et diffusés	1/an	Versions successives dudit agenda
Nombre de répertoires des salles disponibles créés et mis à jour	1	Relevé communal

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'associations publiant leurs activités sur l'agenda	20	Relevé sur le calendrier

Fiche-projet / PI-2-3 / Reconnaissance d'institutions culturelles

1. Description du projet

Le projet consiste en l'activation des procédures de reconnaissance du ROx en Centre culturel et de l'École de Musique en Académie, tous deux conventionnés, subventionnés et évalués par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit de prendre connaissance des conditions et procédures officielles de reconnaissance de la FWB régissant ces deux domaines (Culture / Enseignement), d'effectuer l'ensemble des démarches requises et de prendre toutes les dispositions, effectuer tous les changements nécessaires pour répondre aux critères de reconnaissance.

Cela passe par une décision de Conseil communal sur base d'une instruction préalable, la formulation d'une demande de principe, l'instruction d'un dossier de candidature en bonne et due forme, l'engagement de moyens humains et financiers (cofinancement) et l'établissement de partenariats opérationnels aux échelles communale et supracommunale.

Ce projet conduira la Commune à définir une ligne de conduite et des objectifs culturels et à fédérer l'ensemble des acteurs culturels locaux.

2. Justification du projet

La commune se distingue en Gaume par sa remarquable infrastructure de diffusion culturelle – le ROx – dont le volume d'activité et la réputation sont occupés à s'étendre, ainsi que par son École de Musique, laquelle connaît un succès large et constant auprès des enfants du territoire et de communes voisines.

Malgré l'importance de leur rôle dans la diffusion et l'enseignement culturels, ces deux structures ne jouissent toutefois que d'un statut communal, ce qui limite leur portée comme leurs moyens d'action.

Cette partie de la Gaume, étendue aux communes françaises voisines, manque pourtant d'acteurs majeurs, capables de travailler de manière permanente et professionnelle sur les volets de la diffusion, de l'animation, de l'aide à la création culturelles et de l'enseignement musical, capables aussi d'intervenir en support à des programmes et projets d'intégration sociale.

Le projet se justifie donc par une lacune importante à combler dans les dispositifs de développement culturel et social de cette partie de la Lorraine, belge et française, et l'opportunité d'étendre la gamme et l'ampleur des activités d'opérateurs existants.

Il donnera un poids supplémentaire à l'argument culturel dans la liste des atouts fondant l'attractivité du territoire et contribuera à asseoir davantage le rôle de pôle culturel et sportif tenu par Rouvroy dans sa sous-région.

Liens au diagnostic partagé :

- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins. En particulier, le ROx peut contribuer à renforcer la vie associative locale, mais aussi devenir le pôle culturel et sportif qui manque à cette partie de la Gaume.*
- *Afin d'augmenter la part jeune de la population, il est important de répondre au mieux aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir qui touchent à l'enseignement fondamental, l'accueil extra-scolaire, l'accueil de la petite enfance, l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture ainsi qu'à l'action du monde associatif dirigée vers ces publics. Des efforts et projets ont déjà été entrepris en ce sens, par la Commune et d'autres opérateurs. Ils sont à poursuivre et à coordonner.*
- *Vu sa situation géographique excentrée et sa proximité de Virton, il est important pour Rouvroy de parvenir à s'affirmer davantage dans sa sous-région. Cela passe par une clarification de ses relations au pôle, l'expression d'un rôle propre que peut lui apporter entre autres sa position charnière entre France et Belgique.*

Le caractère rural du projet tient à l'importance d'une reconnaissance et d'un soutien par un niveau de pouvoir supérieur de l'action culturelle locale, afin d'en garantir la cohérence et l'ambition dans la durée, ainsi que son accès à tous.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui investit dans la culture, les artistes et le sport », par l'investissement important et durable qu'il consent dans le développement d'outils culturels pérennes.

Il soutient également l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et cet objectif spécifique « un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire », par l'adjonction d'un puissant argument culturel aux atouts du territoire destinés à séduire la part jeune des habitants.

Enfin, il participe de cet objectif subordonné « un territoire qui envisage et exploite les opportunités de coopération transfrontalière », par la portée du rayonnement attendu des institutions et infrastructures culturelles du territoire, lesquelles devront concerner les habitants des communes françaises limitrophes.

Il sera étroitement articulé avec cet autre projet du PCDR :

- Création d'une salle de musique actuelle (PM-3-2) ;
- Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif majeur sur le pilier social et culturel, par les moyens considérables supplémentaires qu'il génèrera au profit de l'action culturelle et de l'enseignement musical, eux-mêmes vecteurs d'intégration sociale. Il a un impact positif sur le pilier économique par les emplois qu'il permettra de financer au sein de ces institutions. Il n'a pas d'impact <i>a priori</i> sur le volet environnement	+++	0	++

5. Localisation et statut

- Localisation : concerne l'ensemble du territoire ;
- Statut au plan de secteur : sans objet ;
- Statut de propriété : sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, la Bibliothèque, le Pied en Coulisses, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ROx, l'Ecole de Musique.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel du Lot 2.
- **État du dossier**
 - Stade d'étude du projet : prises de renseignement auprès des pouvoirs subsidiants.
- **Programme des travaux**
 - À déterminer.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - À déterminer avec les services compétents de la FWB.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - À déterminer avec les services compétents de la FWB.

8. Estimation globale du coûtProjet rémunérateur : ☐ oui ☒ non9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Introduction d'une « demande de principe » auprès de la FVB	2	Commune

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Reconnaissance du ROx en Centre culturel	1	Commune
Reconnaissance de l'école de Musique en Académie	1	

Fiche-projet / PI-2-4 / Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire

1. Description du projet

Le projet consiste en la définition des options d'aménagement pour chaque village (ou partie de village) et au recours aux outils urbanistiques adaptés pour les mettre en œuvre.

A titre d'exemple : valorisation touristique et préservation paysagère pour Torgny et Montquintin ; création d'espaces pour l'accueil d'habitat à Dampicourt.

Concrètement, une rencontre et une visite du territoire avec les autorités urbanistiques (DGO4) permettra d'identifier les outils pertinents à activer.

Cette action reprend aussi la concrétisation de l'Aménagement foncier sud qui, sur son périmètre et avec ses objectifs propres, représente de même un outil de réflexion globale de l'aménagement du territoire en intégrant, outre des interventions à finalité agricole (remembrement de parcelles, réorganisation du réseau de voiries et chemins), des aménagements et projets en matière de mobilité douce, de paysage, de biodiversité.

Elle permettra par ailleurs d'optimiser la réalisation de certains des projets du PCDR, en leur donnant une assise territoriale adaptée.

2. Justification du projet

La consultation des habitants et le travail de la CLDR ont mis en évidence le besoin de réfléchir et de maîtriser le développement du territoire dans ses différentes dimensions.

Divers outils ont déjà été mobilisés dans cet objectif, mais sur des périmètres restreints et dans un objectif limité : anciens PCA autour de Torgny, remembrement nord (dit de Couvreur), PCA de la gare de Lamorteau. L'opération en cours d'Aménagement foncier sud participe de ce même souci de réfléchir l'aménagement du sol dans une approche transversale. Il en va de même pour l'étude urbanistique d'aménagement du cœur du village de Rouvroy.

Il s'agit donc pour la Commune de se doter d'outils d'aménagement des différentes composantes du territoire, sur le long terme, dans une approche transversale, pour répondre au mieux aux différents enjeux spécifiques qui sont les siens.

De manière particulière, suite aux multiples réflexions qui ont été menées, la CLDR souhaite que ce pilotage serve à :

- Mener une réflexion générale sur les espaces à bâtir du territoire communal ;
- Définir des espaces pour développer du logement ou des activités, notamment artisanales et économiques ;
- Encadrer l'urbanisation pour conserver et respecter les spécificités des villages, tant en construction qu'en rénovation ;
- Prendre en compte la mobilité, notamment en gérant au mieux les circulations de transit ;
- Intégrer les enjeux liés à la biodiversité.

Liens au diagnostic partagé :

- Pour Rouvroy, il apparaît important de parvenir à augmenter la capacité à accueillir de nouveaux habitants et à garantir un accès au logement pour tous, tout en préservant l'urbanisation et l'architecture typiques du territoire, et ce, malgré un potentiel foncier et immobilier réduit. Il est dès lors nécessaire de trouver les outils de gestion du territoire appropriés et de les activer efficacement là où c'est possible (ZACC, Aménagement foncier, zones d'activités spécifiques).
- Vu sa situation géographique excentrée et sa proximité de Virton, il est important pour Rouvroy de parvenir à s'affirmer davantage dans sa sous-région. Cela passe par une clarification de ses relations au pôle, l'expression d'un rôle propre que peut lui apporter entre autres sa position charnière entre France et Belgique.
- Pour que se développe l'activité économique à Rouvroy, il est important de réserver de l'espace approprié à l'accueil d'entreprises ou à l'extension d'entreprises existantes. Mais cette affectation ne doit pas entraîner de nuisances, incompatibles avec la qualité de vie dans les villages. Il est aussi nécessaire que Rouvroy veille à diffuser vers l'extérieur une image de commune ouverte à l'initiative économique.

Le caractère rural du projet tient au recours à des outils adaptés aux caractéristiques du territoire rural qu'il concerne, à ses enjeux, à ses besoins.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif subordonné « un territoire qui anticipe son aménagement » puisqu'il vise précisément à se doter d'une vision prospective et partagée du territoire de demain.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel (PM-1-1) ;
- Aménagement du cœur du village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PM-1-3) ;
- Mobilité durable et partagée (PI-1-1) ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Poursuite du développement touristique (PI-2-5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le développement d'une vision d'aménagement du territoire, par les dimensions qu'elle permet d'embrasser et les objectifs qui doivent la sous-tendre, vise à améliorer les conditions de développement socio-culturel, environnemental et économique du territoire communal. Son impact est donc positif dans ces trois dimensions.	++	++	++

5. Localisation et statut

- Tout le territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Rouvroy ;
- Parties prenantes : Auteur de projet, RW, Commissions communales et régionales, grand public.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Action immatérielle de lot 2.
- **État du dossier**
 - Stade : étude du projet.
- **Programme des travaux**
 - Sans objet.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Activation des outils d'aménagement du territoire appropriés.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'outils d'aménagement du territoire mobilisés	3	Commune

- **Indicateurs de résultat**

Sans objet.

Fiche-projet / PI-2-5 / Poursuite du développement touristique

1. Description du projet

Le projet consiste à poursuivre et amplifier le développement du secteur touristique de Rouvroy afin qu'il engendre davantage de retombées locales, tout en restant compatible avec la vie résidentielle et le cadre environnemental du territoire.

La première action concernera le renforcement de la coordination entre tous les acteurs impliqués, de près ou de loin, dans le secteur touristique : Commune, Syndicat d'initiative, Maison du tourisme, Parc naturel de Gaume, opérateurs Horeca, hébergements de terroir, Musées gaumais, ASBL A Montquintin, acteurs associatifs de la nature et de la culture, etc.

Cette coordination prendra au minimum la forme d'une réunion annuelle entre ces acteurs. L'objectif sera de créer davantage de dialogue, de synergies, de partenariats entre eux, afin de renforcer qualitativement et quantitativement l'offre touristique locale sur base de ce qui existe aujourd'hui, d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs et de mieux encore promouvoir les atouts de la Commune.

Cette coordination représente un premier pas vers la mise en place de nouveaux produits destinés à compléter l'offre locale, dont les contours devront être précisés de manière collaborative.

Parmi les pistes évoquées lors de la confection du PCDR figurent :

- Travailler la visibilité et l'image de Rouvroy en créant une identité propre, originale ;
- Mettre en place une campagne de promotion décalée ;
- Renforcer les liens entre Rouvroy et Montmédy ;
- S'appuyer sur le tourisme scolaire (séjours à thèmes, classes vertes...) ;
- Stimuler l'émergence de logements pour groupes et/ou alternatifs ;
- Organiser des partenariats avec les agriculteurs (ex : land art) ;
- Développer un « merchandising » propre à Rouvroy ;
- Mettre au point des packs de séjour alliant tourisme et culture ;
- Créer des produits de tourisme industriel, en lien avec Burgo Ardennes.

En parallèle, une réflexion globale devra être menée concernant le développement touristique de Montquintin, avec comme finalité la mise au point et le partage d'une vision concernant l'accueil des visiteurs sur ce site, tant au niveau des infrastructures que de l'animation, en partant des dynamiques qui y sont à l'œuvre et des travaux qui y sont et vont y être réalisés. A ce stade, il est envisagé :

- A moyen terme, de mettre en place des activités de découverte au sein du village (exemple : journées et visites thématiques, notamment pour les classes vertes et les écoles), en lien éventuel avec Torgny et Montmédy/Avioth ;
- A long terme, de développer et mettre en valeur le potentiel de Montquintin en consolidant le rôle du château (exemples : réalisation d'une structure légère permettant d'accueillir des événements, aménagements permettant l'organisation de spectacles « sons et lumières »), tout en valorisant mieux l'antenne du musée gaumais implantée au centre du village.

2. Justification du projet

Rouvroy possède plusieurs atouts touristiques parmi lesquels sa nature riche et diversifiée, ses paysages remarquables et deux villages qui concentrent nombre d'atouts patrimoniaux, Montquintin et Torgny.

Ce dernier représente la figure de proue du tourisme local mais aussi, plus largement, un site majeur de la Gaume et de la Lorraine gaumaise. Il concentre en effet nombre d'éléments d'attractivité : son patrimoine rural, ses nombreux biens classés et son harmonie architecturale annonçant le sud, qui en font « Un des plus beaux villages de Wallonie ». Mais son environnement naturel n'est pas en reste, avec ses pelouses calcaires, sa célèbre réserve naturelle « Raymond Mayné », ses vignobles et ses paysages de qualité. A cela s'ajoute un atout symbolique, celui d'être le village le plus méridional de Belgique.

Ce n'est donc pas par hasard si Torgny héberge le bureau du Syndicat d'initiative « Le méridional », accueille plusieurs activités renommées chaque année (dont la fête des artistes et artisans), propose un Horeca réputé et regroupe la majorité de la capacité d'accueil touristique de la commune (hôtels et hébergements du terroir).

Montquintin vit une destinée étonnamment différente : bien qu'il abrite aussi un patrimoine rural et classé remarquable, dont les ruines de son château faisant l'objet de fouilles et d'une entreprise de restauration de longue haleine, bien que sa situation sur le sommet d'une butte témoin lui ouvre des points de vue remarquables aménagés par la Commune, bien qu'il abrite une antenne du musée gaumais et qu'il soit reconnu comme « patrimoine exceptionnel » de la Wallonie, il ne semble pas réellement représenter un point de chute touristique et ne comporte aucun établissement Horeca ni hébergement. Il ne joue donc pas correctement son rôle de moteur touristique local complémentaire à Torgny, la petite taille du village n'aidant pas en cela.

Plus largement, si l'on excepte les opérateurs Horeca et propriétaires d'hébergements du terroir, peu d'acteurs privés sont susceptibles de vivre, au moins partiellement, du tourisme (attractions, activités sportives, nature, ludiques...). L'offre d'activités associant de tels opérateurs est ainsi restreinte, au-delà de l'offre traditionnelle composée de promenades balisées, d'itinéraires de découverte, de visites guidées, de bons moments gastronomiques. Des atouts sont par ailleurs aujourd'hui peu exploités à des fins touristiques, comme la vocation culturelle du territoire, qu'à mise en exergue l'ouverture du ROx.

Le tourisme a donc encore, à Rouvroy, une marge de progression forte pour représenter, plus qu'aujourd'hui, un réel secteur économique. L'objectif du projet est donc de soutenir le tourisme local :

- En renforçant la collaboration et les partenariats entre les opérateurs, d'intérêt général et privés, actifs, de près ou de loin, dans ce domaine ;
- En proposant de nouveaux produits pour diversifier l'offre, tout en respectant les atouts intrinsèques du territoire ;
- En s'appuyant davantage sur le potentiel que représente Montquintin.

Liens au diagnostic partagé :

- Rouvroy est une commune qui assume sa vocation touristique, malgré la présence encombrante de Burgo. Il est important et possible d'amplifier ce pan important du développement et de l'identité du territoire. Pour ce faire, il faut diversifier l'offre touristique, faire évoluer les outils et arguments de sa promotion, mais aussi parvenir à en tirer un plus grand bénéfice économique local. À l'inverse, il ne faut pas que davantage de tourisme affecte la qualité de vie des habitants ou porte atteinte à l'intégrité du territoire. L'inscription dans le Parc naturel de Gaume est un atout à exploiter.
- Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien. Cette protection doit aussi veiller à ne pas engendrer de contraintes trop fortes pour les propriétaires et gestionnaires concernés. Il apparaît aussi important que la Commune structure davantage et mette mieux en valeur ses actions, nombreuses et variées, en matière de patrimoines.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la volonté de déployer le secteur touristique de la commune au départ de ses atouts typiques d'un territoire rural, tout en misant sur un tourisme doux, vert, de découverte, compatible avec la qualité de vie des villages et des villageois.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui enseme l'économie » et l'objectif spécifique « un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques » car il vise précisément à soutenir et développer ce pan de l'économie du territoire.

Il contribue également à l'atteinte des deux objectifs spécifiques suivants :

- « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) » en s'appuyant mieux sur lesdits atouts comme éléments d'attractivité touristique ;
- « un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement », en étudiant la possibilité de mettre en place un produit de « tourisme industriel » lié à l'usine.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Développement du réseau de voies lentes et aménagement d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ;
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny (PM-2-5) ;
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (PM-2-4) ;
- Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;
- Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;
- Mise en place d'une concertation Burgo-Rouvroy (PI-1-4).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact important sur l'économie puisqu'il vise à soutenir et à renforcer le tourisme comme vecteur de développement économique du territoire. Le projet a aussi un impact positif sur la dimension sociale et culturelle, en impliquant divers acteurs à vocation culturelle dans le déploiement du tourisme (musée gaumais, asbl Montquintin...) et en envisageant de construire des produits nouveaux comportant une telle dimension. Il ne présente pas d'impact particulier direct sur l'environnement	++	0	+++

5. Localisation et statut

- Localisation : ensemble du territoire communal ;
- Statut au plan de secteur : sans objet ;
- Statut de propriété : sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : la Commune ;
- Parties prenantes : la CLDR, la Commune, le SI, la Maison du tourisme, la FTLB, le Parc naturel de Gaume, les opérateurs Horeca, les hébergements de terroir, le Musée gaumais, l'ASBL A Montquintin, les acteurs associatifs de la nature et de la culture, le CGT.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet de lot 2 : nécessité de réunir préalablement les acteurs concernés afin de partager les objectifs puis réfléchir et mettre en place un plan d'actions.
- **État du dossier**
 - Premières réflexions menées par la CLDR concernant les pistes de nouveaux produits et de nouvelles actions à mener en faveur du tourisme. A approfondir et opérationnaliser dans le cadre des réunions de coordination des acteurs du secteur.
- **Programme des travaux**
 - Sans objet.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)

- **Démarches administratives à réaliser**

- Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Sans objet.

Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre minimum de réunions annuelles des acteurs du tourisme	1	PV de réunions
Nombre d'acteurs associés au projet	>5	PV de réunions
Nombre de nouveaux produits touristiques identifiés et concrétisés	5 après 5 ans	Relevé communal

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation du nombre de nuitées officielles	+ 10% en 10 ans	Statbel

Fiche-projet / PI-2-6 / Promotion de la diversification agricole

1. Description du projet

Le projet consiste en la définition et l'activation d'une démarche de stimulation de la diversification agricole, alimentaire et non-alimentaire, sur le territoire.

Au vu des ressources locales et des initiatives déjà engagées, trois axes d'investigation seront privilégiés : le développement des produits locaux et de leur commercialisation en circuit court, la diversification énergétique, l'osiericulture.

Cette démarche comportera diverses étapes :

- La réunion et la rencontre des agriculteurs, l'écoute de leurs besoins, attentes, projets et craintes ;
- L'organisation de sessions d'information, avec des personnes-ressources ;
- La visite d'expériences proches, réussies ;
- La démonstration de la valeur ajoutée des initiatives communales pour les fermes – dont en particulier l'investissement dans l'osiericulture ;
- La mise en place d'un encadrement des fermes candidates à une entreprise de diversification.

Elle se fera en collaboration étroite avec le Parc naturel / Groupe d'action locale de Gaume et le Comice agricole.

Elle veillera surtout à rendre les agriculteurs partenaires et moteurs du processus, qu'ils devront pouvoir contribuer à orienter, voire accélérer. De ce point de vue, elle tirera parti de l'adhésion des agriculteurs réussie dans la cadre du projet « Aménagement foncier sud ».

Cette démarche sera très étroitement articulée avec cet autre projet, de nature matérielle, du lot 2 : *Concrétisation des projets du PAED, notamment : création d'une unité de biométhanisation, valorisation énergétique des haies*, car tous deux engagent la participation active des agriculteurs et proposent des perspectives nouvelles à l'agriculture du territoire.

2. Justification du projet

L'emprise et l'empreinte de l'agriculture sur le territoire et son économie sont fortes.

Mais les fermes n'ont emprunté aucune des voies de la diversification artisanale (transformation et vente en circuit court, production d'énergie, culture ou élevage alternatif, maraîchage, fruiticulture), malgré le mouvement général observé dans les communes de Gaume, malgré les initiatives communales variées, malgré la demande sociale croissante.

Le projet se justifie donc par une série d'opportunités présentes dans la région (marchés, points de vente, coopérative de producteurs), mais aussi et surtout par la nécessité de démultiplier les chances d'assurer un avenir au secteur agricole du territoire.

Liens au diagnostic partagé :

- *Dans une commune fortement agricole, mais dont sont absents diversification et produits locaux malgré la demande sociale, il est important de susciter l'intérêt puis*

l'adhésion des agriculteurs aux initiatives de développement local, à l'échelle de la commune comme de la Gaume, afin de les entraîner progressivement dans une dynamique de circuit court. La Parc naturel de Gaume et l'Aménagement foncier sud sont deux leviers possibles.

- *À Rouvroy, l'HoReCa a su trouver ses cibles. Le commerce par contre peine à se développer à cause de la faible population et de la proximité immédiate de Virton, malgré les aspirations des habitants. Il est donc important de parvenir à créer un commerce de proximité qui soit rentable et soutienne la convivialité ainsi que les initiatives locales de diversification agricole.*
- *Vu la faible densité du tissu économique du territoire, il est important de travailler à un accroissement de l'activité économique locale, mais en choisissant soigneusement le profil et la taille des activités nouvelles, lesquelles doivent être compatibles avec le caractère naturel du territoire et la vocation résidentielle des villages. Pour ce faire, il faut pouvoir s'appuyer sur les quelques secteurs économiques bien implantés, mais aussi essayer d'exploiter des opportunités nouvelles et le positionnement géographique particulier de la commune. L'accompagnement des porteurs de projet professionnel serait un atout utile, mais il est difficile à mettre en œuvre actuellement.*
- *En matière d'énergie, la Commune a déjà mené des actions convaincantes et s'est formellement engagée dans le processus de la Convention des Maires. Dans la continuité de cet engagement, il est important d'objectiver le potentiel énergétique local et de multiplier les actions, avec l'adhésion des citoyens, tout en veillant à leur compatibilité avec l'environnement de qualité, mais sensible, qui caractérise Rouvroy.*

Le caractère rural du projet tient à l'importance de la population et de l'activité agricoles, à la variété et à la valeur des fonctions qu'elles remplissent sur le territoire.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui enseme l'économie » et cet objectif spécifique « un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux », par l'encouragement, le soutien et l'aide qu'il apporte aux initiatives de diversification des agriculteurs et de la Commune.

Il soutient également l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable », par la prise en compte de la dimension énergie dans les initiatives de diversification à proposer aux agriculteurs.

Il participe également de la poursuite de cet objectif subordonné « un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local », par sa recherche de l'implication constante des agriculteurs dans la définition et l'activation de sa démarche.

Il sera étroitement articulé avec cet autre projet du PCDR :

- Concrétisation des projets du PAED, notamment : création d'une unité de biométhanisation, valorisation énergétique des haies (PM-2-4) ;
- Mise en place d'un lieu et d'une dynamique de rencontre et de solidarité (PM-3-3) ;
- Torgny - création d'une maison de la nature et de la vigne (PM-2-5) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-2).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a potentiellement un impact positif important sur le volet économie, par la diversification des activités et ressources économiques qu'il promeut, par son effet sur la résilience des exploitations agricoles. Il a un impact positif sur le pilier social et culturel, par le dialogue qu'il instaure avec et entre les agriculteurs, mais aussi par l'écoute réciproque qu'il contribue à établir entre agriculteurs et non agriculteurs. Il a un impact positif sur le pilier environnement, dans la mesure où les activités de diversification envisagées sont respectueuses de l'environnement, conduisent à une réduction de la consommation d'intrants et de carburant d'origine fossile.	++	+	+++

5. Localisation et statut

- Localisation : concerne l'ensemble du territoire ;
- Statut au plan de secteur : sans objet ;
- Statut de propriété : sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, le Parc naturel/GAL de Gaume, le Comice agricole, l'Aménagement foncier sud, les agriculteurs.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel du Lot 2.
- **État du dossier**
 - Stade d'étude du projet
 - Réflexions menées au niveau du Parc naturel/GAL de Gaume

- **Programme des travaux**
 - À déterminer.
- **Planification**
 - Projet du lot 2 (2022-2024)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions avec les agriculteurs	2/an	Commune

▪ **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'initiatives de diversification agricole engagées	3 en 2024	Commune

Projets du lot 3

Fiche-projet / PM-3-1 / Création de logements intergénérationnels et tremplins

1. Description

Le projet vise à créer des logements à loyer modéré à destination des jeunes ménages et des personnes âgées tout en concourant à la rénovation de l'habitat existant et à la préservation du patrimoine bâti.

Leur nombre et leur localisation précise restent à déterminer, en s'appuyant sur la réflexion générale relative à l'aménagement du territoire communal (projet PI-2-4). Toutefois, les villages de Couvreur et Montquintin, qui disposent d'un patrimoine immobilier intéressant, sont particulièrement ciblés par ce projet, ainsi que le village de Dampicourt vu la présence de nombreux services et sa proximité avec Virton.

Les logements seront adaptés d'une part aux seniors (taille et nombre de chambres spécifiques, accessibilité PMR...) et d'autre part à des familles (taille et nombre de chambres spécifiques).

Dans les logements intergénérationnels, chaque occupant s'engage à s'impliquer dans un système d'entraide et de solidarité avec les autres habitants (garder les enfants, conduire le senior au magasin...)

2. Justification

Le projet vise à favoriser la mixité intergénérationnelle au sein d'un même bâtiment et à installer des jeunes à Rouvroy.

D'un côté, il cherche à permettre aux aînés de rester à Rouvroy dans un logement adapté lorsqu'ils ne savent plus vivre seuls dans leur maison, ceci sans devoir aller (directement) dans une maison de repos ou en résidence-service, tout en pouvant s'appuyer sur une présence et des services. Il permet ainsi de lutter contre les risques d'isolement des personnes âgées, dans un contexte général de vieillissement de la population.

D'un autre côté, il vise à retenir ou attirer les jeunes actifs sur le territoire en leur offrant une solution originale d'hébergement permettant de bénéficier de quelques services et d'une présence permanente dans le bâtiment, ce qui peut aussi s'avérer favorable à la recherche d'emploi le cas échéant. Pour ce public, l'intention est de donner une dimension « tremplin » au projet, c'est-à-dire que sa finalité est que les jeunes logés s'installent ensuite durablement sur le territoire communal, et ce grâce à plusieurs mécanismes : une location à durée déterminée, un loyer modéré et un système de rétrocession partielle de celui-ci en cas de domiciliation ultérieure sur Rouvroy.

Par son côté exemplatif, le projet vise donc à contrer le ralentissement voire la stagnation démographique que vit la commune, en retenant les aînés et en retenant ou attirant les jeunes ménages.

Liens au diagnostic partagé :

- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments*

exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien.

- Pour Rouvroy, il apparaît important de parvenir à augmenter la capacité à accueillir de nouveaux habitants et à garantir un accès au logement pour tous, tout en préservant l'urbanisation et l'architecture typiques du territoire, et ce, malgré un potentiel foncier et immobilier réduit.
- Dans un contexte de stagnation démographique et d'accélération du vieillissement de la population (que n'explique pas seule la présence du Home), sans rechercher la croissance démographique pour elle-même, il est important d'attirer et maintenir sur le territoire davantage de jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir, qui concernent le logement, les services, le cadre de vie.

Le caractère rural du projet tient à la mise en place d'une solution de logements particulièrement adaptée à la taille de la commune de Rouvroy et des villages ainsi qu'au mode de vie en milieu rural (entraide).

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et deux objectifs spécifiques :

- « un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire », en offrant la possibilité à de jeunes ménages, de jeunes familles, de bénéficier transitoirement et à conditions avantageuses, d'un logement adapté, afin qu'ils s'installent ensuite durablement sur le territoire communal ;
- « un territoire qui lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide », en veillant à réduire les risques d'isolement de personnes âgées et à stimuler les échanges et services entre résidents au sein d'un même bâtiment.

Il soutient aussi l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) », en profitant de la création des logements pour rénover des éléments bâtis en cœur de village.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;
- Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1).

Fiche-projet / PM-3-2 / Création d'une salle de musique actuelle

1. Description du projet

Le projet consiste en la création et l'équipement (sonorisation, éclairage, studio d'enregistrement, scène, bar, vestiaire) d'un espace permanent destiné à accueillir des « spectacles debout », en particulier de musique actuelle, sur le modèle de « L'entrepôt » à Arlon, voire de la « Rockhal » à Esch-sur-Alzette.

Cette salle sera située à proximité immédiate du ROx, afin de profiter à la fois de la réputation grandissante de ce dernier, mais aussi de son fléchage et de son parking.

Les deux infrastructures pourront éventuellement être intégrées dans une même unité de gestion, de programmation et de promotion.

2. Justification du projet

La Commune a consenti un remarquable effort d'investissement dans l'équipement culturel avec la création du ROx. Mais la salle de spectacle de celui-ci est uniquement réservée à des « spectacles assis », la scène surélevée comme les 437 sièges étant inamovibles.

Or le public, de Rouvroy et d'ailleurs, est en demande d'un autre type d'infrastructure, moins solennel, davantage propice à la pratique de la musique actuelle – que l'on écoute debout et en mouvement – et que l'on ne trouve, au plus près, qu'à Arlon (« L'entrepôt »).

Ce projet complètera donc l'infrastructure culturelle de la Commune, mais également de la Gaume, permettra d'élargir l'offre culturelle en ciblant un public spécifique.

Il contribuera à rendre le territoire davantage attractif et désirable pour les jeunes et assoira plus encore son identité et son caractère distinctif dans la sous-région.

Liens au diagnostic partagé :

- *Afin d'augmenter la part jeune de la population, il est important de répondre au mieux aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes actifs. Pour ce faire, diverses conditions sont à réunir qui touchent à l'enseignement fondamental, l'accueil extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture ainsi qu'à l'action du monde associatif dirigée vers ces publics.*
- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins. En particulier, le ROx peut contribuer à renforcer la vie associative locale, mais aussi devenir le pôle culturel et sportif qui manque à cette partie de la Gaume.*
- *Vu sa situation géographique excentrée et sa proximité de Virton, il est important pour Rouvroy de parvenir à s'affirmer davantage dans sa sous-région. Cela passe par une clarification de ses relations au pôle, l'expression d'un rôle propre que peut lui apporter entre autres sa position charnière entre France et Belgique.*

Le **caractère rural du projet** tient à l'importance comme à la difficulté de proposer un équipement et une offre culturels ciblant la jeunesse dans un territoire excentré, non polarisant et à la population réduite.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui cultive sa distinction » et cet objectif spécifique « un territoire qui investit dans la culture, les artistes et le sport », par l'équipement original qui sera créé et qui permettra d'élargir la gamme des pratiques artistiques dans la sous-région.

Il soutient aussi directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et cet objectif spécifique « un territoire qui aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire », par sa prise en compte des caractéristiques de la culture jeune dans son effort d'équipement.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Reconnaissance d'institutions culturelles (PI-2-3) ;
- Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1).

Fiche-projet / PM-3-3 /
Création d'un lieu et d'une dynamique
de rencontre et de solidarité

1. Description du projet

Le projet consiste en la création, l'équipement, la gestion et l'animation d'un espace destiné à accueillir une activité à finalité sociale, avec possible volet commercial (sur le modèle de L'Épicentre, épicerie coopérative de Meix-devant-Virton).

Cet espace fonctionnera comme lieu permanent de service (cafétéria, petite restauration, épicerie généraliste et de produits locaux) et de rencontre spontanée, où les habitants se parlent, échangent informations et conseils, s'entraident. L'animation du projet consistera à stimuler, sans contrainte, le dialogue entre personnes, par la gestion de l'espace (disposition du mobilier, décoration, etc.) et la proposition de sujets de conversation.

Sa conception et sa localisation seront conditionnées par la mise en œuvre du projet d'aménagement du village de Rouvroy – qui inclut la création d'une petite zone de service –, ainsi que par le développement de l'espace épicerie de la station-service d'Harnoncourt (projet privé).

2. Justification du projet

Le territoire est bien équipé en salles de village. Le maillage sera définitivement complet avec l'aménagement du presbytère de Torgny. Toutefois, ces salles sont conçues et utilisées pour l'accueil de manifestations de groupes organisés, ponctuelles, planifiées, généralement en soirée et le week-end. La plupart du temps (de vie quotidienne), elles sont inemployées.

Mais il est dépourvu d'un lieu accessible à tous librement en (quasi-) permanence où puissent se tisser un dialogue non-dirigé entre ses visiteurs et se décider des gestes de solidarité, fonctions sociales qui, souvent, élisent domicile à l'épicerie du village.

Le projet intervient ainsi en réponse au besoin de rencontre et de dialogue exprimé par les habitants, à l'absence de commerce de 1^{re} nécessité, en antidote au sentiment de solitude et isolement qui peut être durement ressenti dans une commune sans lieu polarisateur et faite d'un éparpillement de petits villages.

Liens au diagnostic partagé :

- À Rouvroy, l'HoReCa a su trouver ses cibles. Le commerce par contre peine à se développer à cause de la faible population et de la proximité immédiate de Virton, malgré les aspirations des habitants. Il est donc important de parvenir à créer un commerce de proximité qui soit rentable et soutienne la convivialité ainsi que les initiatives locales de diversification agricole.
- Il est aussi important, en interne, de créer plus de liens entre les villages, de miser davantage sur leurs complémentarités et leurs particularités afin de lutter contre le sentiment d'isolement parfois ressenti et d'accroître le sentiment d'appartenance collectif.
- Sur un territoire bien doté en infrastructures et équipements, il est important d'orienter les efforts vers l'humain et la vie en société, afin de prévenir une précarité

croissante. Dans ce contexte, l'implication citoyenne, entre autres au travers des commissions consultatives, constitue un important outil d'amélioration de la cohésion sociale.

Le caractère rural du projet tient à l'importance des relations interpersonnelles et de l'entraide entre habitants au sein des villages.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et cet objectif spécifique « un territoire qui lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide », par la création d'un lieu spécifiquement consacré à la rencontre et aux échanges, de toutes sortes, entre habitants.

Il participe aussi de l'objectif général « un territoire qui enseme l'économie » et cet objectif spécifique « un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux », par la mission de développement du commerce local dont il sera partiellement investi.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Aménagement du cœur de village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1).

Fiche-projet / PM-3-4 / Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau

1. Description

Le projet consiste en la rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau, qui sert aujourd'hui de salle communautaire, afin d'en améliorer le confort, de l'adapter aux besoins actuels et futurs des utilisateurs et d'en réduire les coûts en fonctionnement, notamment énergétiques.

Ce bâtiment, propriété communale, a été cédé en emphytéose à l'asbl « Ancienne gare de Lamorteau », qui en assure la gestion quotidienne et l'entretien. Elle est utilisée à différentes fins : manifestations publiques, événements privés, réfectoire pour les enfants de l'école communale...

2. Justification

Même si elle est entretenue régulièrement par son gestionnaire, l'ancienne gare de Lamorteau présente un certain état de vétusté et engendre des frais de fonctionnement importants, principalement au niveau de sa consommation énergétique.

Il y a donc lieu d'envisager sa rénovation, en parfaite collaboration avec son gestionnaire et les habitants, afin qu'elle puisse continuer à jouer pleinement son important rôle dans la vie villageoise tout en répondant au souci d'en maîtriser le coût au quotidien.

La nature précise des travaux et leur ampleur seront à préciser collectivement en temps opportun.

Liens au diagnostic partagé :

- *Heureusement dotée de patrimoines naturel, paysager et bâti exceptionnels, il est important que Rouvroy œuvre à préserver ces atouts qui fondent son attractivité, résidentielle et touristique. Il ne faut toutefois pas se contenter d'agir sur les éléments exceptionnels mais aussi protéger, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine du quotidien.*
- *Sur un territoire qui conjugue traditions agricole et ouvrière, divisé entre sept entités sans longue destinée commune, il est important de construire et de partager une identité collective.*
- *Sur un territoire bien doté en infrastructures et équipements, il est important d'orienter les efforts vers l'humain et la vie en société, afin de prévenir une précarité croissante.*
- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins.*

Le caractère rural du projet tient en l'amélioration d'un outil important pour la vie villageoise et communautaire, à la fois pour l'accueil de manifestations publiques et d'événements privés.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui nourrit les relations* » et cet objectif spécifique « *un territoire qui structure et renforce le tissu associatif* », par l'équipement de qualité dont bénéficieront l'asbl gestionnaire de la salle et les utilisateurs réguliers de celle-ci, leur permettant d'étoffer et de diversifier leurs activités.

Il soutient aussi l'objectif général « *un territoire qui cultive sa distinction* » et cet objectif spécifique « *un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts* », par le soin qu'il prend et la mise en valeur qu'il fait d'un élément du patrimoine local - l'ancienne gare -, auquel sont attachés les habitants.

Il participe également de cet autre objectif général « *un territoire qui ensemence l'économie* » et cet objectif spécifique « *un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques* » par l'usage plus intensif qui pourra être fait de cette salle dans la perspective de développement d'activités touristiques et de loisirs nouvelles, en lien avec sa situation particulière (exemple : point de départ et arrivée de balades et randonnées diverses).

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit de découverte sur le RAVeL (PM-1-1) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-2) ;
- Fédération des associations au départ d'un agenda commun des manifestations (PI-2-2).

Fiche-projet / PM-3-5 / Rénovation de la salle de village d'Harnoncourt

1. Description du projet

Le projet consiste en un réaménagement de la salle de village d'Harnoncourt, dite « Salle Le Mersan ».

Vu l'ancienneté du bâtiment, les interventions suivantes seront à entreprendre : modernisation de l'équipement, amélioration de l'accessibilité (PMR), isolation, rafraîchissement général, recherche de la plus grande autonomie énergétique possible.

Un état des lieux précis déterminera éventuellement d'autres interventions à effectuer.

La mise en œuvre de ce projet dans le cadre du PCDR nécessitera toutefois que la Commune dispose d'un titre de propriété sur la salle, laquelle appartient actuellement au Doyenné.

2. Justification du projet

La couverture du territoire en salles de village est presque complète – ne manque que l'aménagement de l'ancien presbytère de Torgny, inscrit au PCDR.

Ces salles remplissent une fonction importante dans une commune sans vraie centralité et faite de petits villages : elles servent la réunion entre habitants, la vie du village et la vitalité associative.

Toutes n'ont cependant pas le même âge ni le même niveau de confort et d'équipement. La salle d'Harnoncourt, installée dans ce qui fut une maison privée, appartient ainsi à une ancienne génération de salles de village.

Elle réclame donc, afin de rendre correctement les services attendus d'elle, voire d'encourager le développement de groupes et d'activités nouveaux, d'être modernisée et rendue plus agréable et fonctionnelle à divers égards.

Liens au diagnostic partagé :

- *L'action associative (culturelle, sportive, citoyenne) constitue un éminent facteur de cohésion sociale et de sentiment d'appartenance au territoire, particulièrement dans une petite commune dépourvue de centralité et à l'identité peu reconnue telle que Rouvroy. Il est ainsi important de poursuivre les investissements dans ce secteur, en veillant à adapter au mieux l'offre aux besoins.*
- *Sur un territoire bien doté en infrastructures et équipements, il est important d'orienter les efforts vers l'humain et la vie en société, afin de prévenir une précarité croissante. Dans ce contexte, l'implication citoyenne, entre autres au travers des commissions consultatives, constitue un important outil d'amélioration de la cohésion sociale.*

Le caractère rural du projet tient à l'importance du rôle des lieux de réunion et de convivialité dans la vie des villages.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et ces objectifs spécifiques « un territoire qui structure et renforce le tissu associatif », par la modernisation d'un espace propice aux activités associatives, et « un territoire qui lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide », par l'amélioration du confort de l'espace villageois destiné à la réunion des habitants.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Fédération des associations au départ d'un agenda commun des manifestations (PI-2-2) ;
- Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1).